



LABORATOIRE MIXTE INTERNATIONAL
MACOTER
RECONFIGURATIONS MALIENNES
COHESIONS - TERRITOIRES - DEVELOPPEMENT



Campus de Kabala, Bâtiment de la Faculté des Sciences Humaines et des Sciences de l'Éducation, 2^e étage droite / www.lmi-macoter.net

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

RÉPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - un But - Une foi

UNIVERSITÉ DES LETTRES ET
DES SCIENCES HUMAINES DE BAMAKO
FACULTE DES SCIENCES HUMAINES ET DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Mémoire en vue de l'obtention du diplôme de Master de socio-anthropologie
Option « Société, Culture et Développement »

*

Intitulé du mémoire

**Du village de Sadia-Peul au camp de Niamana : logiques et
pratiques de l'administration des populations déplacées à Bamako**

Présenté par : Aminata MALLÉ

Sous la direction de Gilles HOLDER, Anthropologue (CNRS), Institut des Mondes Africains,
Laboratoire Mixte International MACOTER

Membre du Jury :

1. Dr Hamadoun TRAORÉ, Géographe, (FHG/USSGB) Président du jury,
2. Dr Youssouf KAREMBE, Sociologue, (INJS), Rapporteur .

Année universitaire 2021-2022

Intitulé du mémoire

Du village de Sadia-Peul au camp de Niamana : logiques et pratiques de l'administration des populations déplacées à Bamako



Présenté par : Aminata MALLÉ

Sous la direction de Gilles HOLDER, Anthropologue (CNRS), Institut des Mondes Africains,
Laboratoire Mixte International MACOTER

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	IV
DEDICACE	VII
REMERCIEMENTS	VIII
ACRONYMES	IX
RESUME	X
INTRODUCTION	1
METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE	6
PARTIE I : LA PROBLÉMATIQUE DES POPULATIONS VICTIMES DE CONFLITS EN AFRIQUE : SE DÉPLACER OU SE RÉFUGIER ?	10
CHAPITRE I – REFUGIE ET DEPLACE : UNE DISTINCTION A QUESTIONNER	11
I.1. LA CONVENTION DES NATIONS UNIES DE 1951 RELATIVE AU STATUT DES REFUGIES : LES LIMITES D’UN TEXTE	11
I.1.1 <i>Une convention qui n’anticipe pas</i>	12
I.1.2 <i>Une convention floue</i>	12
I.1.3 <i>Le réfugié et le déplacé : distincts en droit, identiques dans la réalité sociale</i>	13
I.2. LES TEXTES SUR LA PROTECTION DES DÉPLACÉS : QUEL APPORT RÉEL DES ÉTATS AFRICAINS DANS L’ASSISTANCE DES DÉPLACÉS ?	16
1.2.1. <i>Les principes directeurs de l’ONU relatifs au déplacement des personnes à l’intérieur de leur propre pays</i>	16
1.2.2. <i>La convention de Kampala de 2009 : un vide juridique comblé pour la protection des déplacés</i> ..	17
1.2.3. <i>La convention de Kampala d’une part, la pratique d’autre part</i>	20
CHAPITRE II – LA PROTECTION DES DEPLACES DANS LA LEGISLATION MALIENNE : ABSENCE OU DECHARGE ?	22
II.1. LES SERVICES PUBLICS EN CHARGE DE LA QUESTION DES DÉPLACÉS : UNE ACTION LIMITÉE	23
II.1.1 <i>Du ministère de la santé et du développement social au Centre Mabilé</i>	23
II.1.2 <i>« Les ONG caritatives sont-elles la béquille de L’Etat ? » : le Centre Mabilé comme façade</i>	26
II.1.3. <i>Stratégies et opérationnalité des structures caritatives</i>	26
II.2. LES ACTEURS EXTÉRIEURS DU CAMP DE NIAMANA : ONG, ASSOCIATIONS ET « GENS DE DIEU »	27
II.2.1 <i>Les ONG : un relais des services de l’Etat</i>	28
II.2.2 <i>Associations et mosquées : la société civile solidaire</i>	31
II.2.3. <i>Le travail des « bonnes personnes » : entre générosité et bénédiction</i>	32
CHAPITRE III – SE DEPLACER POUR CHERCHER REFUGE : LE MARCHE DE LA CHARITE	34
III.1. LES PRINCIPES DE L’ACTION HUMANITAIRE SONT-ILS UNE REFERENCE POUR LES ONG ?	34

III.1.1. Les principes directeurs de l'action humanitaire : un outil qui divise	35
III.1.2. L'espace confessionnel : de l'humanitarisme à l'affermissement de foi	35
III.1.3. Le Centre Mabilé en question : à qui servent les aides aux déplacés ?	36
III.2. L'EXIGENCE DES BAILLEURS ET LEUR IMPACT SUR L'ACTION DES ONG	37
III.2.1. L'action des ONG : une trop forte dépendance aux bailleurs	38
III.2.2. Les ONG souffrent-elles d'un manque de légitimité ?	39
III.2.3. Le regard des déplacés sur les ONG : entre reconnaissance et critique de l'Etat	39
PARTIE II : DU VILLAGE À LA VILLE : UN ITINÉRAIRE ERRATIQUE	41
CHAPITRE IV –NIAMANA, UNE HISTOIRE DES DEPLACES DU VILLAGE DE SADIA-PEUL	42
IV.1. SADIA-PEUL ET SADIA-DOGON : RECITS DE VIE DE DEUX VILLAGES VOISINS	42
IV.1.1 La vie d'avant à Sadia-Peul	42
IV.1.2. Le« Jour du grand malheur »	44
IV.1.3. Le jour d'après : un village anéanti	44
IV.2. SADIA-PEUL : UN NOM DE PLUS SUR LA LISTE DES VILLAGES MARTYRS	46
IV.2.1. L'interprétation multiple d'un conflit : djihad, intercommunautaire, foncier...	47
IV.2.2 Des mesures gouvernementales inadéquates qui attisent la violence du conflit	48
IV.2.3. Se réfugier à Bamako : le non-choix de la capitale	49
CHAPITRE V – SE REFUGIER A BAMAKO, C'EST VIVRE DANS UN CAMP	51
V.1. A CHACUN SON CAMP : FALADIE, SENOU, NIAMANA	51
V.1.1. Faladié : le camp prototypique	51
V.1.2. Sénou et le retour d'expérience du camp de Faladié	52
V.1.3. Niamana, le camp invisible	55
V.2. DU CAMP A LA VILLE : DE LA PERIPHERIE AU CENTRE	57
V.2.1. De quoi le mot "camp" est-il fait ? retour sur un mot	57
V.2.2. Analyse des logiques du camp en périphérie	59
V.2.3. Le Centre Mabilé : un espace politique pour que le camp se fasse entendre	60
CHAPITRE VI– « L'ENCAMPEMENT » : LE NON-LIEU ET LE NON-SOI	62
VI.1. VIVRE AU CAMP : L'INSECURITE, LES MIASMES ET LA SEDENTARITE FORCEE	62
VI.1.1. Les camps : des espaces d'insécurité pour les déplacés	65
VI.1.2. Les camps : des lieux de reconversion de dépôts d'ordures	66
VI.1.3. D'une vie d'indépendance à une vie de dépendance	68
VI.2. DE LA PERCEPTION DES HABITANTS DU QUARTIER SUR LES DEPLACES	69
VI.2.1. Vivre près du camp : entraide et distanciation	70
VI.2.2. Être Peul, c'est être djihadiste : un amalgame stigmatisant sur le camp	70
VI.2.3. Être Peul ou être vu comme Peul : l'alibi communautaire	71

PARTIE III : LA VIE APRES LE CAMP : SE DEPLACER, MAIS JUSQU'OU ?	74
CHAPITRE VII –LE CHOIX DE RESTER : DE L'ADAPTATION A L'INTEGRATION	75
VII.1. VIVRE AU CAMP, C'EST SE CONFORMER : LES STRATEGIES D'ADAPTATION	75
VII.1.2. La mosquée comme espace d'insertion des déplacés	76
VII.1.2. Petit commerce, petits travaux : l'économie de la survie	77
VII.1.3. « L'école du camp » : continuer à apprendre pour demain.....	79
VII.2. SORTIR DU CAMP : LES FACTEURS ET LES LIMITES DE L'INTEGRATION.....	81
VII.2.1. L'interaction des femmes avec la communauté hôte comme un des facteurs d'intégration	81
VII.2.3. Être intégré, c'est accéder aux services publics comme tout le monde	84
CHAPITRE VIII –LE CHOIX DE RETOURNER AU VILLAGE : REALITE OU ILLUSION	87
VIII.1. RETROUVER SA VIE D'AVANT : UN ESPOIR NECESSAIRE MAIS POUR QUELLES PERSPECTIVES ?	87
VIII.1.1.L'insécurité grandissante comme source d'inquiétude au retour.....	88
VIII.1.2. L'accès aux ressources : garanti d'un avenir promoteur.....	89
VIII.1.3. Retourner, c'est reconstruire le village et retisser des liens sociaux.....	89
VIII.2. L'ÉTAT ET LA QUESTION DU RETOUR DES DEPLACES.....	90
CHAPITRE IX – LE CHOIX DE PARTIR AILLEURS : L'AVENTURE ET L'INACCESSIBLE VISA SCHENGEN.....	91
IX.1. BAMAKO : UNE VILLE D'OPPORTUNITÉ POUR TENTER LA GRANDE MIGRATION.....	91
VIV.1.1. Les jeunes, une catégorie plus ouverte à l'immigration	92
IX.1.2.Pour réussir à partir il faut s'informer : Les réseaux d'échanges mis en place	92
IX.2. LE CHOIX DE L'EUROPE OU DES REGIONS D'AFRIQUE : DES DESTINATIONS QUI VARIENT D'UN DEPLACE A UN AUTRE.	92
IX.2.1. Migrer vers l'Europe	93
IX.2.2. Migrer vers d'autres régions d'Afrique : de déplacé interne au migrant économique	94
CONCLUSION	95
BIBLIOGRAPHIE.....	97
SOURCES DES PHOTOS.....	104
LISTE DES PHOTOS ET FIGURES.....	106
ANNEXES	108

DÉDICACE

À

Mes sœurs, qui ont toujours mis de côté une part de leurs ambitions pour me soutenir dans mes projets. A travers ce mémoire, je vous dis merci du fond du cœur.

J'espère de tout mon cœur que mes nièces et mes neveux iront aussi loin que leur tante.

REMERCIEMENTS

Mes remerciements vont :

À mon directeur de mémoire, Dr. Gilles Holder, anthropologue, chercheur et directeur du Laboratoire Mixte International Mali Cohésion Territoire, pour son soutien indéfectible. Ses conseils, ses expériences professionnelles m'ont nourrie et ont servi à élargir ma vision du monde.

Aux professeurs de MaCoTer qui nous ont accordé leur temps et qui ont été toujours ouverts aux échanges, tout au long des séminaires.

À la direction et à tout le personnel du LMI MACOTER pour leur sens de responsabilité et l'effort fourni dans la réalisation de ce document.

À tous les étudiants du LMI, particulièrement mes camarades de la deuxième promotion du LMI MaCoTer avec qui j'ai tissé des liens d'échanges et de partage, merci pour le moment passé ensemble.

Aux populations déplacées du camp de Niamana, de Faladié, du centre Mabilé et du camp de Sénou, merci de m'avoir fait confiance et de vous rendre disponible pour ce travail. J'espère, du fond du cœur, une amélioration rapide de la situation que vous vivez.

À toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin dans l'élaboration de ce mémoire de master 2, retrouvez ici ma profonde reconnaissance.

ACRONYMES

AMDH	Association Malienne des Droits de l’Homme
CAEB	Conseil et Appui pour l’Education à la Base
CNCR	Commission Nationale Chargée des Réfugiés au Mali
DNDS	Direction Nationale de Développement Social
FIDH	Fédération Internationale pour les Droits Humains
HCR	Haut-Commissariat des Réfugiés
MNLA	Mouvement National de Libération de l’Azawad
MUNISMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
OCHA BCAH	Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires
ONU	Organisation des Nations Unies
OUA	Organisation de l’Unité Africaine
OIF	Organisation internationale de la Francophonie
OIM	Organisation Internationale de Migration
PDI	Personne Déplacée Interne
RAMED	Régime d’assistance médicale
SIF	Secours islamique France
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l’enfance

RÉSUMÉ

Le mouvement de populations est un phénomène qui s'amplifie de jour en jour à travers le monde. Les facteurs qui y contribuent sont variés et s'analysent à des degrés divers : une mauvaise répartition des biens, les effets du changement climatique, les crises politiques et sécuritaires sont à la base de ces déplacements qui s'effectuent à l'intérieur comme à l'extérieur des pays.

Pour normer ces mouvements, un ensemble de stratégies est adopté, à savoir, la création d'une instance internationale de protection et la mise en place des textes de protection et de gestion de ces personnes.

Cependant, il faut reconnaître que ces textes ont longtemps été orientés sur les réfugiés (personne ayant traversé une frontière internationale). Les personnes qui se réfugient sur leur propre territoire ne sont pas prises en compte, malgré leur nombre important.

L'enjeu de la qualification des personnes qui migrent est ambigu, dans ce sens où cette classification cherche d'une part, à vouloir insérer ces personnes à travers des attributions : réfugié, déplacé internes, expatriés, etc. D'autre part, ces qualifications présentent une forme d'exclusion, renferment ces populations dans des cases et créent des stéréotypes dont il est difficile de se débarrasser.

Ce mémoire porte un regard critique sur le statut de « déplacé » octroyé à ces personnes et analyse leur administration.

Étudier cette administration, c'est aussi dégager les acteurs principaux ainsi que leur responsabilité dans la prise en charge des populations déplacées internes.

Au Mali, plus précisément à Bamako qui est notre lieu d'étude, les déplacés sont laissés à leur propre sort. Les opérations et stratégies adoptées par l'Etat sont moins visibles, voire presque inexistantes. C'est surtout lors des événements sociaux et religieux tels que le ramadan, la tabaski ou encore le Maouloud que ces interventions se voient.

Étant dans cette incapacité de prise en charge, des ONG, des associations et des personnes de bonne volonté tentent de combler ce vide en apportant des vivres.

Au-delà de cette sphère humanitaire, ce mémoire traite également des stratégies personnelles d'adaptation et d'insertion développées par les déplacés eux-mêmes pour vivre voire survivre

dans un environnement qu'ils jugent impropre, non sécurisé et non favorable à leur épanouissement personnel, social et économique.

Certains formulent leur intention de retourner dans leur village, d'autres envisagent « la grande migration ».

INTRODUCTION

Le déplacement des populations à l'intérieur de leurs pays fait partie de l'une des conséquences de la crise politique et sécuritaire au Mali. Pour une petite histoire de l'évolution de cette crise, notons qu'il s'est amplifié en 2012, avec l'envahissement des groupes djihadistes et indépendantistes qui réclament un Etat islamique sur trois régions administratives du nord (Gao, Tombouctou, Kidal). Des facteurs directs sont soulignés comme étant à la base de l'arrivée de cette crise à savoir : « l'irrédentisme touareg et la lente mais constante décomposition de l'État [...], l'installation, tolérée par le pouvoir, dans le nord du pays, de groupes islamistes, suite à la longue guerre civile qui a ensanglanté l'Algérie dans les années quatre-vingt-dix. » (Fontaine. J, 2013 : 5). À cela, s'ajoute une cause plus profonde liée aux séquelles de la colonisation française. En effet, Au XIX^e siècle, l'Afrique de l'Ouest est partagée sans tenir compte des réalités sociales et des différences climatiques, créant ainsi des inégalités et des frustrations. Ce sentiment demeure dans les mentalités et continue toujours à se manifester dans les politiques mises en place par l'Etat, même après l'indépendance.

Au-delà de cela, le Mali est continuellement confronté à des difficultés majeures : sécheresses, inondation et famine, coup d'Etat et conflit etc. Cette instabilité « chronique » affaiblit davantage l'Etat qui perd le monopole légitime de la violence. (Holder *et al.* : 2021). Dès lors, le fossé entre la population et l'Etat se perçoit de plus en plus et nourrit la crise. Les organisations musulmanes qui s'érigent en société civile prennent de l'ascendance en menant des politiques publiques dans le domaine de la santé, de l'éducation, etc. (Holder, 2013).

Les interventions des groupes djihadistes et indépendantistes ont aussi contribué à la fragilisation de l'Etat (Sandor et Campana, 2019). En effet, cette alliance a su asseoir une autre forme de gouvernance (locale) qui fait qu'elle a une influence auprès des communautés.

Par ailleurs, il faut noter que le djihad n'est pas un phénomène typique au Mali. Il existe dans plusieurs autres pays d'Afrique de l'Ouest, notamment au Niger et au Burkina avec le groupe Al-Qaïda, le phénomène existe également en Somalie avec les chebabs et au bassin du lac Tchad avec le groupe Boko-haram. Certains qualifient cette expansion « d'arc de crise », une théorie qui s'inspire de la conception géopolitique de la guerre froide entre les blocs. Le terme projette : « l'image d'un système de conflits interconnectés et entretient le fantasme d'une

coordination stratégique à partir d'un commandement central (...) » (Pérouse de Montclos, 2018 : 9). D'autres iront plus loin en qualifiant la situation de « terrorisme au sahelistan ». Ceux-ci affirment que ces différents groupes, bien que n'intervenant pas dans la même zone agissent en concert, ils ont une ambition commune et planétaire.

Cependant, il faut noter que la notion « arc de crise » ne fait pas l'unanimité auprès des chercheurs. Certains estiment que c'est une réflexion surestimée de l'occident sur la menace terroriste. (Foucher, 2012 : 12).

Au Mali, le conflit qui était au Nord continue son chemin vers le centre en 2015. Le constat est amer et les conséquences drastiques. On compte la mort des centaines de personnes, des endommagements et des pertes de biens, le déplacement forcé des populations vers d'autres pays et à l'intérieur du Mali.

Si les réfugiés ont toujours été au cœur des débats, laissant croire que leur taux est si élevé, il faut savoir que plusieurs chiffres ont montré que ce déplacement n'est pas aussi important comme nous l'avions pensé (Antil *et al.*, 2016 ; Williams, 2020). Il « n'est qu'une partie visible de l'iceberg du déplacement de population en Afrique » (Williams, 2020 : 7). D'ailleurs, l'Afrique ne représenterait que 14 % de la population migrante mondiale, selon le rapport de la migration en Afrique. Les déplacements de population s'effectuent surtout à l'intérieur du pays.

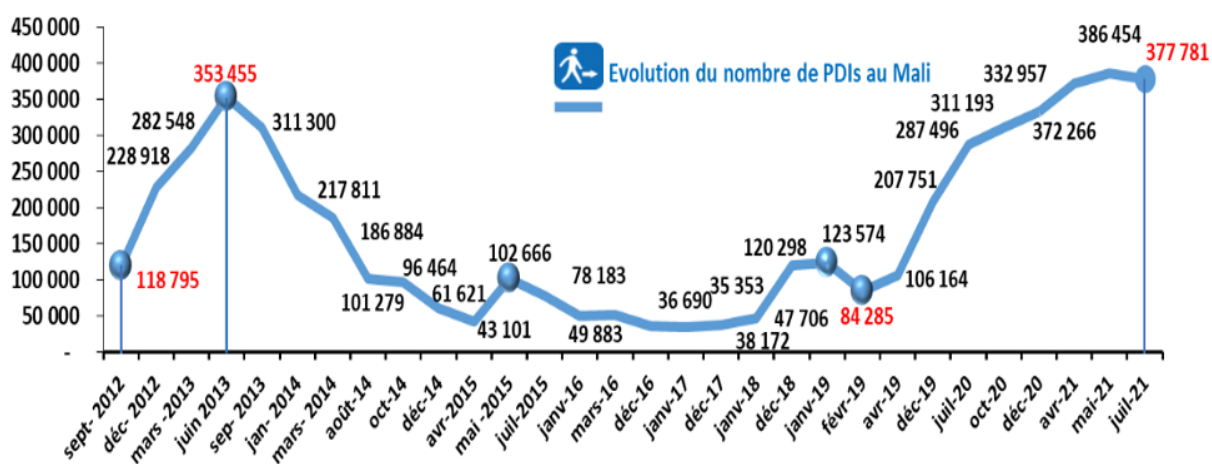
Même si les facteurs de départ diffèrent d'une population à une autre et d'une époque à une autre, il faut savoir que le déplacement des populations n'est pas un phénomène nouveau. En effet, de nombreuses études sur le climat concluaient sur le fait que le Mali fait partie des zones les plus arides sur la planète. En 1973, on constate de nouvelles formes de déplacement différentes de celle dite saisonnière (Randal, 1998 : 69). Ces déplacements sont causés par un changement de climat et en particulier par une forte sécheresse et ont eu un impact considérable sur la production agricole (Tchoupé Makougoum, 2018 : 9). Pour les pasteurs, la réponse principale à ce fléau étaient de rejoindre des zones de pâturages pour ceux qui ont pu garder leurs troupeaux.

D'autres événements ayant engendré des déplacements de populations en Afrique de l'Ouest et dont on ne parle pas assez, sont ceux des mouvements post-esclavagistes. À l'issue des guerres de Samori, dans la seconde moitié du XIXe siècle. À l'issue de ces guerres, le sud du Mali, plus particulièrement le Wassoulou et la région de Sikasso ont été les principales zones pourvoyeuses d'esclaves (Rodet, 2010). Ces esclaves étaient non seulement vendus dans

d'autres pays, tels que le Sénégal, mais aussi à l'intérieur du pays. Kayes demeure le principal lieu d'accueil de la plupart d'entre eux.

Selon une estimation des Nations unies, les déplacements internes de population auraient quadruplé de 2019 à nos jours, passant de 490 000 personnes à plus de 2 millions de personnes.

Au Mali, la multiplication des attaques qui se sont déroulées au centre, principalement dans la zone de Mopti de 2018 à maintenant, est la cause de nombreux déplacements. On compte en 2021 : 377.781 personnes déplacées internes. Dans la seule zone de Mopti, on compte 150.746 déplacés suivie de la région de Gao, avec environ 97.859 personnes.



Graphique 1 : Évolution du nombre de personnes déplacées de septembre 2012 à juillet 2020¹

Sur cette figure, nous constatons une évolution rapide de déplacement entre 2012 : 118.795 déplacements, et 2013 où il a atteint le sommet avec 353.455. Entre 2014 et 2018, nous constatons moins de déplacement jusqu'en 2019 où la courbe a grimpé de façon exponentielle pour atteindre, en 2021, 377.781 déplacés.

La question de déplacement interne n'est pas une question spécifique abordée par les organisations internationales telles que L'ONU ou encore l'OIM. Elle fait partie de la sphère de la migration dite forcée. Cependant, ces catégorisations et ses attributions, qui sont traduites dans les textes juridiques, retracent peu les réalités sociales. D'ailleurs, cette

¹Direction nationale du développement social : « matrice de suivi des déplacements, juillet 2021 », [En ligne, consulté le 12 septembre 2021. URL – file:///C:/Users/HP/AppData/Local/Temp/DTM_JUILLET_2021.pdf]

classification, qui englobe à la fois la migration forcée ou involontaire et la migration dite volontaire, est critiquée par bon nombre de chercheurs.

En effet, le fossé entre le migrant volontaire et le migrant involontaire devient de plus en plus flou.

Aussi, la légitimité de l'OIM est sévèrement discutée autant par des chercheurs que par des ONG internationales. Ses actions, ses politiques migratoires, qui devraient viser l'intérêt de tous les Etats, seraient penchées uniquement sur un certain nombre de pays. Elle serait un outil politique mise en place pour contrôler les migrations et effectuer le « sale boulot » des gouvernements qui payent (Pecoud et Grange, 2018).

Bien que classé, par L'OIM et L'ONU, dans le registre de la migration, nous allons aborder ce sujet comme un problème réel de société.

Ce mémoire rend compte non seulement des ruptures pendant et après le conflit ; questionne les dimensions : politique, juridique, économique, sociale, etc. du déplacement interne et analyse le statut : « déplacé », « réfugié » sous un angle différent des textes juridiques.

Notre problématique de recherche interroge d'une part, l'administration des déplacés, et d'autre part, le statut qui leur est assigné.

Ce présent mémoire est divisé en trois parties et neuf chapitres. Dans le premier chapitre, il sera question d'analyser les statuts de déplacé et de réfugié dans un contexte juridique. D'une part, nous aborderons cette partie, en revisitant les textes phares ayant trait à la protection des déplacés tel que la convention de l'OUA, les principes directeurs relatifs à la protection des déplacés, la convention de Genève. D'autre part, nous distinguerons les limites du contenu de ces textes. Ainsi, dans le deuxième chapitre, nous verrons comment ces textes se traduisent et évoluent dans un contexte malien. Ce chapitre montre l'écart qui existe entre les textes et leur application. En effet, si la protection des populations déplacées à l'intérieur de leur pays incombe à leur Etat, en pratique, cette responsabilité est, en grande partie, prise par des organisations non étatiques, des associations et des personnes qui interviennent de façon personnelle. Le chapitre III développe les mécanismes de maintien de ses ONG et montre comment elles fonctionnent. Il fait ressortir les limites de ces ONG fondées sur une forte dépendance aux bailleurs, une ambiguïté des principes défendus, une explosion des organisations œuvrant dans l'humanitaire et qui pousse bon nombre de bailleurs à plus d'exigence dans leur sélection, etc. Le chapitre traite également de la perception des populations déplacées sur ces ONG.

Dans le quatrième chapitre, une étude sur le parcours des déplacés de Niamana sera faite. Nous brosserons l'histoire de la population déplacée de Sadia-peul ainsi que le rapport qui existait entre le village Sadia peul et Sadia-dogon. Ensuite, nous développerons le déroulement du conflit ainsi que les conséquences qui en sont découlées. Enfin, nous analyserons les stratégies mises en place par la population de Sadia-peul pour rejoindre la capitale. À la suite, nous ferons un aperçu sur quelques camps des déplacés à Bamako et sur la façon dont ils se sont érigés dans le chapitre V. Partant de là, une analyse plus approfondie du « camp » et de la notion de « périphérie » sera faite. En effet, la notion de périphérie qui est un dénominateur commun de la plupart des camps s'avère être un facteur de non-épanouissement des déplacés, autant dans les activités qu'ils mènent, autant dans les rapports avec la communauté d'accueil.

Le chapitre VI aborde la notion de « l'encampement » qui pose problème chez cette population déplacée. Le camp est perçu à la fois, comme un espace d'insécurité, insalubre et un endroit où l'intimité est réduite. Selon les déplacés, cet espace est stigmatisant, ils sont isolés du reste du monde et se sentent étrangers dans leur propre pays. Pour s'adapter à ces conditions, les déplacés développent des stratégies, insèrent ou créent des réseaux, leur permettant de s'intégrer. Le chapitre VII développe donc ces différentes stratégies d'adaptation et d'intégration, allant de la fréquentation des espaces et institutions publiques, tels que les marchés, les mosquées, les établissements scolaires, les centres de santé, etc., à la mise en place d'activités génératrices de revenus.

Contrairement au chapitre précédant qui analyse les contours d'une possible intégration, les chapitres VIII et IX étudient les possibilités de retour au village ou de rejoindre un autre pays. En effet, si la plupart des populations déplacées désirent retourner sur leur terre d'origine, d'autres ont cessé de croire et envisagent la grande migration.

MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

La démarche méthodologique utilisée est qualitative. Elle englobe à la fois la pré-observation du terrain, les recherches documentaires, les entretiens ainsi que l'interprétation et l'analyse des données recueillies.

Notre terrain principal d'enquête est Niamana, un quartier périphérique situé à des kilomètres du centre-ville de Bamako. Cet espace est méconnu de plusieurs personnes lorsqu'on le compare aux autres camps qui se situent en grande majorité aux confins de la ville. La recherche a donc débuté par une pré-observation du terrain. Elle a consisté à observer l'environnement global du camp, à comprendre le rapport entre le camp et l'entourage, composé de mosquées, de marchés, de vendeurs ambulants, etc. Elle a consisté également à observer cette population déplacée dans leurs mouvements quotidiens, ainsi que ceux de certains acteurs impliqués dans leur prise en charge.

Cette phase m'a permise, non seulement de m'imprégner de cet espace nouveau, mais aussi d'étudier de nouvelles questions sur le sujet en général. Elle a été une étape constructive dans mon analyse personnelle de la vie dans le camp. Après cette phase de pré observation, nous avons mené des recherches documentaires. Au premier abord, mon directeur de mémoire m'a fait un ensemble de bibliographies traitant de la migration dans son contexte large. Au fur et à mesure, nous avons rétréci le champ vers le déplacement interne. Pour cela, nous avons consulté des articles, des revues scientifiques en ligne, des mémoires de thèse, master et licence. Nous avons examiné des livres dans les bibliothèques, notamment dans celle du laboratoire de recherche de MACOTER, à la bibliothèque nationale. Des documents à caractère institutionnel et juridique tels que les lois, les décrets, etc., ont été pour la plupart téléchargés sur le net, d'autres nous ont été remis par certains de nos enquêtés.

Au-delà de ces recherches documentaires, des supports audiovisuels sont aussi mobilisés : interview d'auteurs, documentaires, etc. Cette démarche, combinant l'exploration du terrain et les recherches documentaires, a fait ressortir de potentiels informant sur notre sujet.

L'enquête de terrain a touché 45 personnes au total sur une période de deux mois. Cependant, pour des raisons d'éclaircissement et d'approfondissement, nous sommes retournés sur le terrain tout au long de la rédaction du mémoire.

Nous avons donc fait à la fois des entretiens individuels, des focus groupes, mais aussi des questionnaires en fonction de nos objectifs.

Pour le camp de Niamana, nous avons fait des entretiens. Au total, 17 personnes, dont deux focus groupes ont été fait.

Ces entretiens ont surtout porté sur l'itinéraire de ces populations et sur les stratégies qu'elles ont développées dans le camp. Il s'agissait de comprendre comment ces personnes vivaient avant l'avènement du conflit, comment elles ont vécu le conflit, quelles stratégies et moyens ont-elles mis en place pour le déplacement, quels sont les acteurs intervenus et qui continuent à intervenir dans leur protection, comment elles se représentent le camp et quels sont les réseaux ou les moyens développés pour vivre et s'adapter dans le camp, etc.

Le focus groupe s'est effectué sur des jeunes, mères au foyer (12 personnes) et sur les jeunes garçons déplacés (4 personnes) vivant hors camp. Pour le premier focus groupe, l'intention était de voir comment ces femmes essayaient de maintenir les liens en faisant les travaux domestiques du camp et comment elles arrivaient à se créer des activités génératrices de revenu dans le camp.

Le second focus groupe sur les jeunes déplacés qui vivent hors camp, était de comprendre leur relation avec le camp, la façon dont ils se représentent le camp en comparaison avec leur lieu d'habitation, les activités génératrices de revenu qu'ils mènent, mais aussi leur interprétation de la situation dans laquelle ils vivent.

En dehors du camp de Niamana, des entretiens (7 au total) ont été menés dans le camp de Senou, le centre Mabilé et le camp de Faladié. L'objectif recherché était de comprendre comment ces camps fonctionnent et quelles peuvent être leurs spécificités par rapport au camp de Niamana.

Au-delà des entretiens, des questions ont été adressées à plusieurs acteurs intervenant dans le camp ou ayant un rapport direct ou indirect avec ces déplacés. Ces questionnaires ont concerné les agents de la DRDS affectés au centre Mabilé, des responsables de la commission nationale chargée des réfugiés, des responsables de la direction régionale de développement social et de l'économie solidaire, des ONG, des agences qui œuvrent dans le domaine de l'humanitaire et des associations. Les recherches ont également concerné des personnes qui fournissent des aides de façon individuelle, des boutiquiers qui font face au camp, etc.

Certaines personnes ont été identifiées comme de potentiels informateurs au cours de l'enquête soit par les personnes enquêtées soit à travers des connaissances avec lesquelles j'ai eu des discussions sur le sujet.

Dans le souci d'analyser et d'interpréter correctement les données, les différentes informations recueillies ont été enregistrées avec l'autorisation des personnes en question. Je me suis également munie d'un carnet sur lequel je notais mes observations et mes impressions.

Pour les enquêtes, le jour, l'heure et le lieu étaient laissés à l'approbation des informateurs.

Pour chaque donnée, les informations recueillies en français ont été directement saisies sur ordinateur. Celles issues d'entretien en bamanankan et en peul ont, pour la plupart, été transcrites puis traduites en français. Transcrire avant de traduire nous permettait de traduire fidèlement, afin d'imprégner le texte de toutes les caractéristiques de cette langue.

Après cette première étape de transcription et de traduction, les informations ont été classées en fonction des thèmes abordés. Nous sommes ensuite passés par un codage des noms pour protéger nos différentes sources d'informations. Le classement par thème nous a permis non seulement de voir les différents contours des discours, mais aussi de reconstituer voire recadrer le plan de notre mémoire. Nous sommes ensuite passés par une étape d'analyse des données. Elle a consisté à une interprétation des différents discours. Tous les documents, à savoir les articles de revues scientifiques, les mémoires, les thèses, les rapports, etc., ont été utilisés en appui tout au long de l'analyse et de l'interprétation.

Difficultés rencontrées

Étant novice dans le monde de la recherche, la première difficulté qui s'est présentée était surtout une remise en cause de ma capacité à pouvoir faire le terrain. C'est donc un sentiment d'angoisse que j'ai eu avant de l'entamer. Ce sentiment me quitta au fur et à mesure que j'avancais, avec des directives données par mon directeur de mémoire sur ma façon de me comporter avec mes enquêtés. Une fois sur le terrain, une autre difficulté était liée à l'image que se font les déplacés sur les personnes qui viennent dans le camp. En effet, ces derniers qui sont beaucoup en contact avec des ONG ou d'autres donateurs restent figés sur cette idée. D'ailleurs, certaines femmes et enfants nous demandaient de l'argent ou encore des produits alimentaires. Je prenais le temps nécessaire pour me présenter et expliquer le but de l'enquête. Le fait de partager avec eux leur repas quotidien et échanger sur des sujets divers, m'a aidée à

surmonter ce problème. Une autre difficulté que nous avons rencontrée était surtout liée à des rendez-vous manqués et aux réticences de certains informateurs à aborder des sujets surtout liés à l'histoire de fondation de Sadia-peul. Nous avons été obligées de traiter cette partie avec les bribes d'information que nous avons à notre disposition, tout en faisant des hypothèses.

PARTIE I : LA PROBLÉMATIQUE DES POPULATIONS VICTIMES DE CONFLITS EN AFRIQUE : SE DÉPLACER OU SE RÉFUGIER ?

Les conflits africains ne datent pas d'aujourd'hui ; l'histoire de l'Afrique, de la période précoloniale à nos jours, est jalonnée de violences et de guerres qui ont des conséquences autant humaines, matérielles que financières. Ces conflits, qu'ils soient politiques, sociaux ou armés, engendrent toujours des fuites massives de populations. Aujourd'hui, la problématique de leurs gestions reste un défi majeur pour l'Afrique.

Cette première partie sillonne les textes phares de la migration et analyse les appellations attribuées aux populations qui se réfugient à l'intérieur comme à l'extérieur du pays.

Chapitre I – Réfugié et déplacé : une distinction à questionner

Ici, il est question d’analyser les catégories politiques et juridiques utilisées pour distinguer la notion de « déplacé » et de « réfugié ». Nous traiterons cette partie en faisant recours à la convention de 1951 relative au statut des réfugiés tout en faisant ressortir les limites de ladite convention. Ensuite, nous évoquerons les textes juridiques ayant trait à la protection des déplacés, notamment : les principes directeurs relatifs aux personnes déplacées à l’intérieur de leurs propres pays et la convention de Kampala.

I.1. La Convention des Nations Unies de 1951 relative au statut des réfugiés : les limites d’un texte

La convention relative au statut des réfugiés de 1951 et son protocole est un traité international à caractère juridique. Il est l’un des premiers documents qui aborde le droit des personnes réfugiées et les obligations des États dans leur protection et leur assistance. De la mise en vigueur de la convention à nos jours, environ 148 États l’ont ratifiée, lui conférant d’énormes poids.

Cependant, cette convention est toujours critiquée, mise à rude épreuve de par son caractère général, ne prenant pas suffisamment en compte des aspects spécifiques des pays.

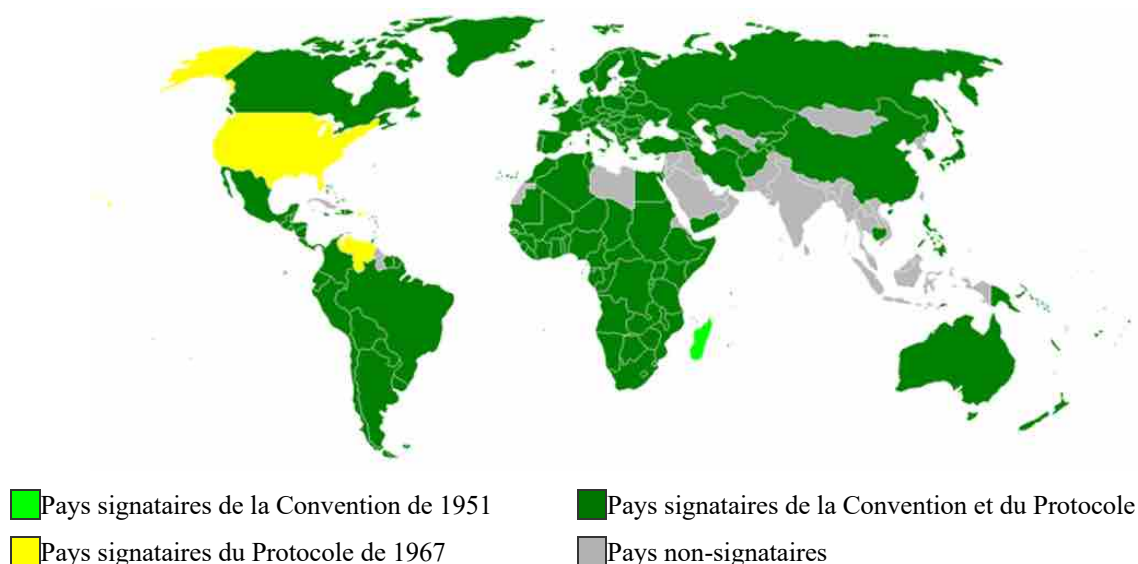


Figure n°2 – Carte des États signataires de la Convention de 1951, relative au statut des réfugiés, compilée par l’UNHCR²

² UNHCR, [En ligne, consulté le 20 avril 2021 URL-<https://www.unhcr.org/fr/4ad2f34fe.pdf>]

I.1.1 Une convention qui n'anticipe pas

Notons que la convention relative au statut des réfugiés s'est effectuée à la suite de la seconde guerre mondiale et de la guerre froide. Elle visait, en partie, à protéger les victimes de guerre, plus précisément les réfugiés européens.³ La convention limitait la définition du réfugié à ceux qui craignaient d'être persécutés et à ceux dont les circonstances étaient arrivées « à la suite d'événements survenus avant le 1^{er} janvier 1951[...] » (UNHCR/suisse :2021). Ces restrictions géographiques et temporelles étaient bien voulues, car les États ne voulaient pas prendre en compte la situation des réfugiés à venir dont l'origine et le nombre seraient incertains. Cependant, de nouvelles catégories de réfugiés sont apparues depuis que la Convention a été adoptée. Leur droit n'étant pas pris en compte, Il fallait trouver une alternative pour leur inclusion. En 1967, un protocole est ajouté à la convention. Son objectif est de l'éclaircir au mieux et de l'actualiser, permettant ainsi d'élargir son champ. Le protocole viendra donc prendre en compte ces nouveaux réfugiés et supprimera les restrictions liées au temps et à l'espace.

I.1.2 Une convention floue

Tout comme les pays occidentaux qui sont confrontés à des fuites massives de populations, les pays africains sont tout aussi sujets à ce phénomène : « de la période coloniale et après cette période avec l'obtention des indépendances des pays d'Afrique et plus encore aujourd'hui avec les instabilités politiques. » (Malap, 2014 :2). Cependant, c'est surtout après l'indépendance, avec l'augmentation du nombre des réfugiés, que les pays africains mettent en place une nouvelle convention qui s'appuie sur celle de Genève. A cette époque, les luttes de pouvoir des dirigeants africains engendrant des conflits internes, des persécutions et des viols, étaient les principales causes des fuites des citoyens de ces pays. Cette nouvelle convention de l'OUA, adoptée en 1967, régit les aspects propres des réfugiés en Afrique et sert à donner une valeur juridique à leur protection. Sa particularité est qu'elle est « plus généreuse, car elle a servi à élargir la définition du réfugié, et plus adaptée au contexte africain »⁴. Le texte définit le réfugié, conformément à la convention « mère », comme :

³Voir la Note Introductive du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés sur la convention de 1951 relative au statut des réfugiés. [En ligne URL- <https://www.unhcr.org/dach/ch-fr/en-bref/mandat/la-convention>]

⁴M. L, cadre du CNCR, entretien réalisé en français le 3 mars 2021, au siège de la CNCR, Hamdallaye ACI, Bamako.

« toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner. »

Le « réfugié » s'applique également à « toute personne qui, du fait d'une agression, d'une occupation extérieure, d'une domination étrangère ou d'événements troublant gravement l'ordre public dans une partie ou dans la totalité de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité, est obligée de quitter sa résidence habituelle pour chercher refuge dans un autre endroit à l'extérieur de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité. » (OUA, 1969 :2).

Cependant, des zones d'ombres existent toujours, quant à l'article premier portant définition du réfugié et de ses éléments constitutifs. En effet, plusieurs aspects de la définition restent incompris voire interprétés différemment, malgré la mise en place d'un guide d'interprétation par le HCR. Par exemple le guide aborde la notion de crainte comme un état d'esprit, donc subjectif. Par contre, il précise que cette crainte ne permet pas à elle seule d'apprécier ou même de déterminer la qualité du réfugié : « cet état d'esprit doit être fondé sur une situation objective. »⁵ (UNHCR, 1992 : 9).

En essayant d'élucider les éléments de définition, le guide a, au contraire, créé davantage de doutes et de questionnements sur la nature véritable du réfugié.

Par ailleurs, il faut distinguer les réfugiés des demandeurs d'asiles, qui « sont des personnes ayant introduit une demande d'asile, c'est-à-dire de protection contre les persécutions, mais dont la requête est encore en cours d'examen. » (UNHCR, 1992 : 2). Une fois que la demande d'asile a été acceptée par le pays d'accueil, le demandeur d'asile devient un réfugié.

I.1.3 Le réfugié et le déplacé : distincts en droit, identiques dans la réalité sociale

Les instruments internationaux et régionaux tentent d'aider au mieux sur la situation des réfugiés en les catégorisant et en définissant des limites.

Dans l'article 1^{er} des deux Conventions (Convention de Genève et celle de l'OUA), des précisions sur la nature du réfugié sont définies, servant à faire une distinction entre ce dernier et d'autres types de déplacement. Les termes : « hors du pays dont il a la nationalité » et « à l'extérieur de son pays d'origine » qui apparaissent, sont significatifs, dans la mesure où ils servent à restreindre le réfugié à une catégorie de personne ayant traversé la « frontière internationalement reconnue d'un Etat ». Cette limitation dans l'espace est la différence principale et unique, juridiquement reconnue entre le réfugié et le déplacé.

Selon les principes directeurs relatifs au déplacement des personnes à l'intérieur de leur propre pays, les déplacés sont « des personnes ou des groupes de personnes qui ont été forcés ou contraints à fuir ou à quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un État. »

L'importance de cette démarcation à travers « une frontière », est qu'elle permet de dégager des responsabilités quant aux prises en charge des uns (réfugiés) et des autres (déplacés). En effet, si le réfugié est géré par des organes internationaux et reconnu comme tel par des documents juridiques internationaux, pour les déplacés ce n'est pas le cas.

Être déplacé à l'intérieur de son pays, suppose que la personne reste un citoyen de son pays contrairement au réfugié qui est « un étranger » au pays d'accueil. Selon le TLFI, un étranger c'est « « Celui, celle qui n'est pas familier (ière) d'un lieu qui ne fait pas partie d'une collectivité donnée » ».

Les principes directeurs relatifs au déplacement des personnes à l'intérieur de leur propre pays est un document à caractère juridique qui énonce les droits et les garanties concernant la protection des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ; ils constituent la principale norme internationale en matière de déplacement interne. Ces principes énoncent clairement : « c'est aux autorités nationales qu'incombent en premier lieu le devoir et la responsabilité de fournir une protection et une aide aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays qui relèvent de leur juridiction. » (Damary Cecilia, 2018). Les déplacés en grande partie vivent dans des pays en développement (Bigg, 2020). Leurs conditions de vie sont assez dramatiques, car ils ne sont pas totalement pris en charge par cet Etat.

Toutefois, il faut noter qu'entre les textes et la pratique, il y'a un énorme fossé. Bien que peu questionnée, la distinction entre le réfugié et le déplacé ne semble se tenir qu'à un bout de fil.

Le réfugié, ne cesse de se transformer au fil du temps, mais aussi au bon vouloir des politiques en place. En effet, la catégorisation juridique attribuée au réfugié et au déplacé est issue d'une définition politique et administrative. Ce qui nous amène à dire que les différentes définitions, « loin d'avoir constitué des réponses neutres répondant à des besoins objectifs [...] sont, au contraire, toutes politiquement situées et en disent finalement bien plus long sur les sociétés qui les élaborent et les mettent en œuvre que sur les individus qu'elles sont censées désigner. » (Akoka, karen, 2018 :3)

Qu'en est-il de l'imaginaire populaire ?

D'un point de vue social, le réfugié ne se définit pas à travers le fait qu'il ait traversé ou non une frontière. C'est plutôt la notion de chercher refuge qui est mise en avant. « Un réfugié, c'est une personne qui fuit. Nous sommes des réfugiés car nous avons fui notre village à cause du conflit. Nous ne connaissons personne ici et personne ne nous connaît [...] tout le monde nous appelle réfugiés, même les ONG qui passent par-là...mais ce ne sont pas eux, c'est Dieu qui l'a voulu ainsi [...] »⁶.

Pour faire une petite analyse définitionnelle des deux termes, selon le Larousse, se « déplacer » c'est « changer quelque chose de place, ou le mettre ailleurs. Ex : Déplacer un vase pour qu'il ne risque pas de tomber » ; Se déplacer c'est « Changer de place, quitter sa place, bouger, se mouvoir, avancer. ». Le mot est autant utilisé pour parler d'un objet qu'on déplace que d'une personne.

Par contre, « «se réfugier », c'est « se retirer en un lieu ou auprès de quelqu'un pour échapper à... »⁷ . Primo, cette définition évoque un mouvement tout en montrant que ce déplacement n'est pas anodin et voulu ; l'idée du danger, de l'alerte est mise en avant avec l'expression « échapper à... ». Secundo, le terme ne s'applique qu'aux êtres et non aux objets contrairement au verbe déplacer.

Les personnes qui quittent leurs zones, pour s'installer ailleurs à l'intérieur de leur pays d'origine, répondent mieux à la définition du réfugié, dans ce sens qu'elles sont elles aussi contraintes de fuir pour échapper à quelque chose (conflit, catastrophe naturelle...) ; elles vivent les mêmes situations de détresse, de déracinement que les personnes qui trouvent refuge en dehors de leur pays d'origine. Ainsi, l'appellation « personnes déplacées à

⁶A. Traoré, entretien réalisé en bamanankan, Camp de Niamana, 5 mars 2020.

l'intérieur de leur pays » ou « déplacé », attribuée à ces individus, revient à minimiser l'ampleur de la situation désastreuse dans laquelle elles vivent.

I.2. Les textes sur la protection des déplacés : quel apport réel des Etats africains dans l'assistance des déplacés ?

Malgré le fait qu'ils restent dans leur pays d'origine, les personnes qui ont involontairement quitté leur foyer pour raison de conflit sont déracinées, dans la mesure où elles laissent derrière elles tout un ensemble de biens, parfois séparées de leur famille ou même de tout un groupe social. Les lois qui sont mises en place ne cadrent pas avec le contexte du déplacement interne et ne permettent pas de manière précise de protéger contre cette crise humanitaire d'une autre envergure. Il fallait trouver une alternative, mais aussi prendre à bras le corps la situation de ces déplacés dont le nombre ne cessait d'augmenter à travers le monde et plus particulièrement en Afrique.

Contrairement aux réfugiés qui bénéficient d'une certaine protection juridique et plusieurs instruments internationaux - la convention de l'organisation de l'unité africaine et la convention des nations unies qui leur portent assistance à travers une agence spécifique- les déplacés internes sont longtemps laissés à leur sort et confiés à leurs pays respectifs qui, pour la plupart, disposent de peu de stratégies et de moyens pour les gérer.

1.2.1. Les principes directeurs de l'ONU relatifs au déplacement des personnes à l'intérieur de leur propre pays

En 1998, un ensemble de principes directeurs s'inspirant du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire est mis en place ; ils « constituent les fondements juridiques internationaux de la protection des personnes déplacées internes en Afrique. » (Broni, 2015)

La particularité de ses principes de l'ONU est qu'ils ne sont pas contraignants pour les pays. Par ailleurs, ils sont clairs et exigent des Etats un meilleur traitement des déplacés qui demeurent des citoyens de leur pays : « les personnes déplacées jouissent, sur un pied d'égalité, en vertu du droit international et du droit interne, des mêmes droits et libertés que le reste de la population du pays. Elles ne doivent faire l'objet, dans l'exercice des différents

droit et libertés, d'aucune discrimination fondée sur leur situation en tant que personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays »⁸.

Afin de prévenir le déplacement, de minimiser son effet et de protéger les déplacés pendant et après le déplacement, Plusieurs pays africains ont vu la nécessité de se munir de documents juridiques ; l'Angola, la Sierra Leone, le Liberia et l'Ouganda dans les années 2000 à 2005 figurent parmi les premiers pays à avoir mis en place des politiques ainsi que des lois en se basant sur ces principes directeurs⁹.

1.2.2. La convention de Kampala de 2009 : un vide juridique comblé pour la protection des déplacés

À la suite des principes directeurs relatifs au déplacement des personnes à l'intérieur de leur propre pays, les pays africains confrontés au nombre croissant et alarmant des déplacés à l'intérieur de leur pays se réunissent pour adopter le 23 octobre 2009 la convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique communément appelé « convention de Kampala ». Il faut attendre 3 ans après pour sa mise en vigueur le 06 décembre 2012.

Cette convention : « est le premier instrument régional juridiquement contraignant au monde sur cette problématique, elle constitue un cadre novateur et global destiné à répondre tant aux besoins des déplacés qu'à ceux de leurs communautés d'accueil. »¹⁰

De son adoption à sa mise en vigueur, plusieurs pays l'ont signée et/ou ratifiée

⁸ Principes 3 des principes relatifs au déplacement des personnes à l'intérieur de leur propre pays

⁹ Rendre la convention de Kampala opérationnelle pour les personnes déplacées : guide pour la société civile :appui à la ratification et à la mise en œuvre de la convention sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique, IDMC, 2010[en ligne URL- <https://www.humanitarianresponse.info/es/coordination/procap/document/idmc-rendre-la-convention-de-kampala-op%C3%A9rationnelle-pour-les-personnes>]

¹⁰La convention de Kampala, un an après : avancées et perspectives, 2013 ; IDMC [En ligne, consulté le 27/2/2021 ; URL- <https://www.internal-displacement.org/sites/default/files/inline-files/201312-kampala-convention-media-guide-corporate-fr.pdf>]

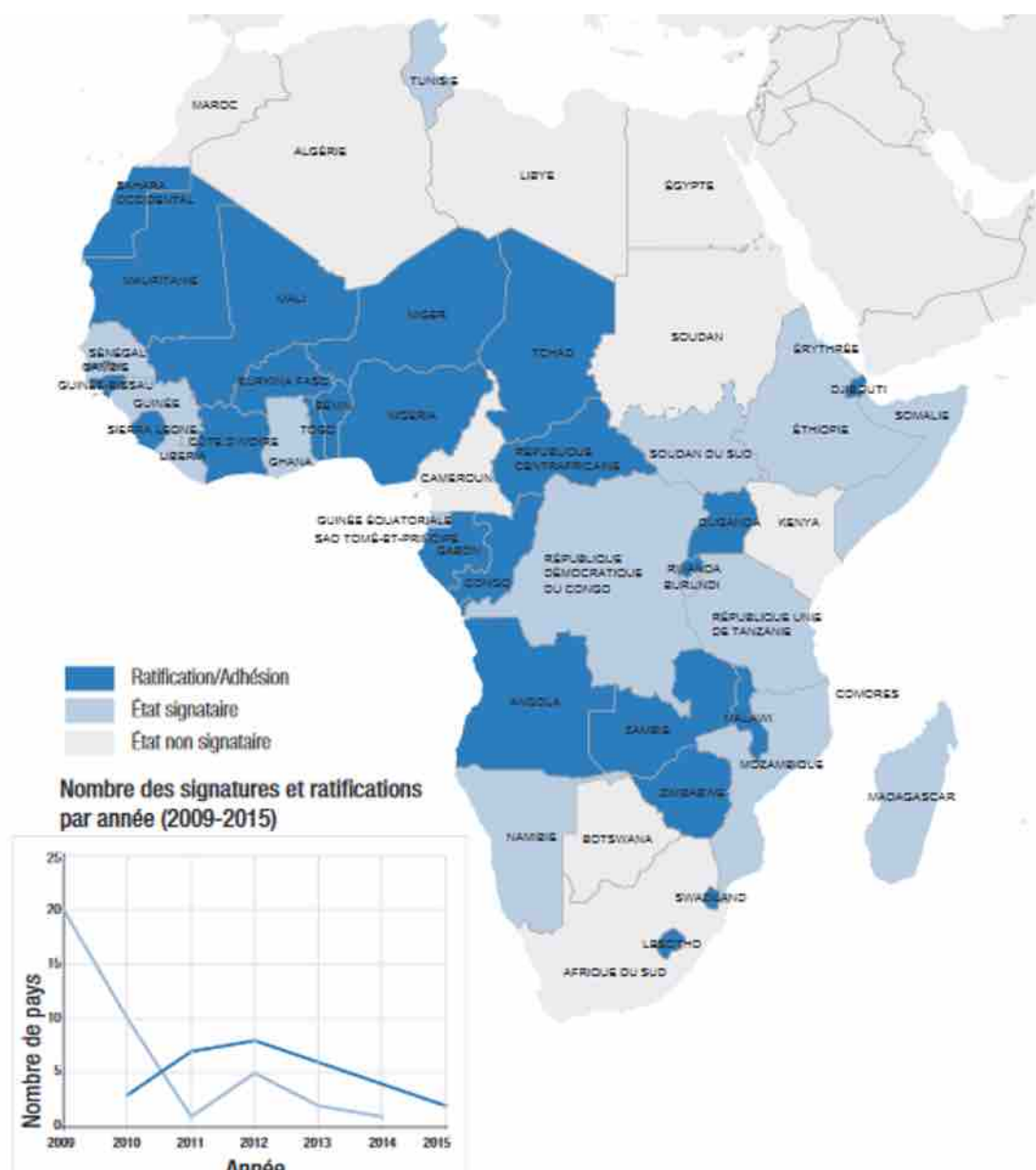


Figure 3 – Carte sur l'état de signatures et de ratifications/adhésions de la Convention de Kampala

Sur la carte, nous observons que la convention a été signée et/ou ratifiée uniquement par les pays de l'ouest, du sud et du centre. Les pays du nord tels que la Lybie, l'Algérie, le Maroc etc. ne figurent pas parmi les pays signataires.

Le Mali a marqué son engagement en faveur des droits des Personnes déplacées à l'intérieur, en ratifiant la Convention en 2009 et en déposant les instruments de ratification auprès de l'Union africaine en novembre 2012.

Notons que cette ratification demande pour le Mali, mais aussi pour tous les Etats partis l'élaboration et la mise en place de politiques nationales ou de lois visant à traduire la convention à leur niveau¹¹

L'élan et la ferveur avec lesquels la convention a été signée et ou ratifiée par bon nombre de pays africains depuis sa mise en vigueur montrent l'engagement et la bonne volonté de ces Etats à faire face au déplacement et à protéger les déplacés. Cependant, avec la multiplication et l'intensification des conflits internes dans beaucoup de ces pays, des dispositifs financiers, techniques et humains et des politiques assez solides manquent énormément.

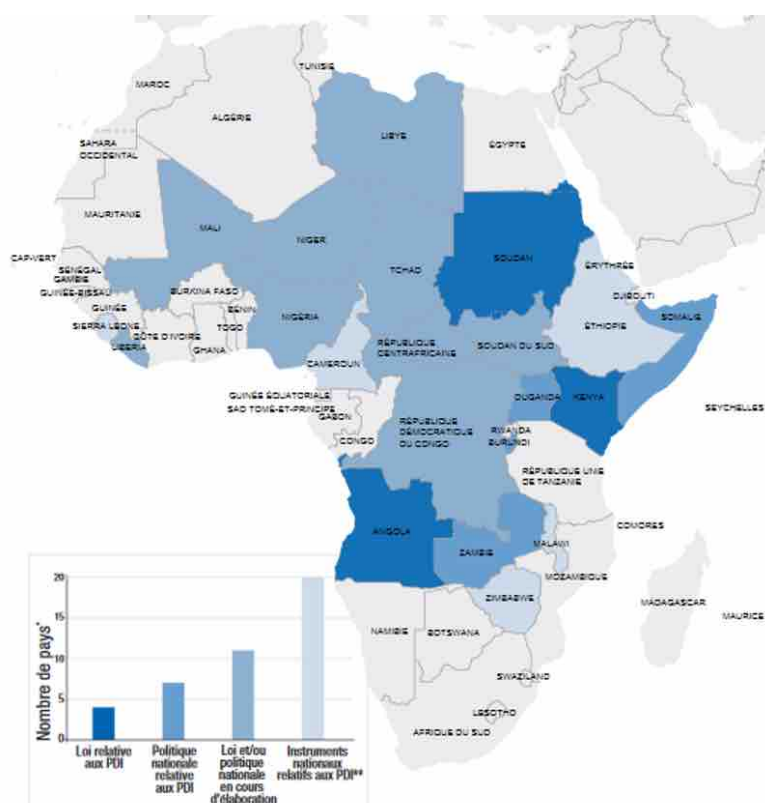


Figure n°4 – Déplacement interne : développements en matière de lois et de politiques nationales (Source : CICR)¹²

Sur la carte, moins de 5 pays ont pris des lois internes relatives au déplacement, parmi eux, l'Angola, le Kenya, le Congo. Plus de 5 pays ont des politiques nationales telles que la Zambie, l'Ouganda, le Liberia etc, et plus de 10 pays ont des lois ou des politiques en cours

¹² CICR ; 2015 « traduire la convention de Kampala dans la pratique », [En ligne, consulté le 20 juin 2021, https://www.globalprotectioncluster.org/old/assets/files/tools_and_guidance/Internal%20Displacement/translating-the-kampala-convention-into-practice.fr.pdf]

d'élaboration. Le Mali figure parmi cette dernière vague. En août 2019, un atelier de validation s'est tenu pour apporter les dernières modifications à l'avant-projet de loi, qui doit être soumis au parlement pour discussion et adoption.

Selon la responsable du cluster protection du HCR/Mali, la transposition de la convention en droit interne est un processus assez mesquin « depuis 2016, on travaille avec l'Etat malien pour qu'il y'ait une loi spécifique sur l'assistance et la protection des personnes déplacées. »¹³. Cependant le cas du Mali est particulier. « Je pense qu'au début, il n'y avait pas trop de volonté politique, mais après il y'a vraiment eu un engagement. Le gouvernement s'est rendu compte qu'il y'avait un gab au niveau juridique ». A cause des tensions politiques liées aux élections et au coup d'Etat, la loi n'est pas encore votée par l'assemblée bien qu'elle ait été validée par les ministres.

1.2.3. La convention de Kampala d'une part, la pratique d'autre part

La convention de Kampala, bien que considérée comme l'instrument essentiel dans la protection des déplacés, présente des limites. « Les mécanismes d'application de la Convention de Kampala peuvent apparaître assez flous au regard de l'étendue des questions abordées et notamment du nombre important d'acteurs pouvant intervenir auprès des personnes déplacées avec des modalités de contrôles » (L. Dorothee, 2012).

La signature et ou la ratification détermine, certes, une volonté de prise en charge, mais ne garantit pas son effectivité. Beaucoup de pays africains signataires de la convention ont fermé les yeux voire ont été en déphasage avec le texte. L'Ouganda a été le premier pays à avoir ratifié la convention, mais aussi à avoir pris des politiques en ce sens en 2006.

Cependant, Avec les victimes qu'a engendrées le conflit entre le gouvernement et les rebelles de l'armée de résistance du seigneur, l'Etat restait indifférent face au manque d'infrastructures et de services de base des zones de retour de ces victimes. Alors que la convention dans son article 11 attire aux Obligations des États parties relatives au retour, à l'intégration locale ou et à la réinstallation stipule que ces Etats doivent créer des conditions satisfaisantes pour un retour durable.

Aussi, dans les années 2010, en Côte d'ivoire, de nombreuses familles ont été forcées à quitter leurs maisons, car se trouvant dans des plaines inondables. Aucun endroit n'a été proposé à

¹³ Marie-Emilie Dozin, responsable cluster protection du HCR, entretien réalisé en français à Badalabougou, le 16 avril 2021

ces familles bien que le gouvernement ait précisé qu'elles seront dédommagées. L'article 12 de la convention oblige les Etats à fournir un cadre juridique de compensation dans ce cas précis.

Chapitre II – La protection des déplacés dans la législation malienne : absence ou décharge ?

L'exil des populations n'est pas chose nouvelle au Mali. Les plus récents déplacements qui ont engendré une vague importante demeurent :

- La crise de 2012, avec l'occupation de Kidal, Gao, Tombouctou et une partie de la région de Mopti par les groupes djihadistes et le MNLA et le coup d'Etat militaire perpétré en mars ;
- Le conflit intercommunautaire entre les dogons et les peuls dans le centre du pays, plus précisément dans la zone de Mopti et son intensification en 2019 qui a provoqué le déplacement de nombreuses personnes. Bamako, la capitale ainsi que d'autres villes deviennent des lieux d'hébergement de la plupart d'entre eux.

Avec la crise de 2012, les autorités maliennes ont montré leur volonté d'aider les déplacés en mettant en œuvre un plan d'actions en mars 2013 « Ce Plan d'actions prioritaires d'urgence avait vocation à fixer le cadre de l'action publique en vue de permettre une sortie de crise rapide. » (UNHCR/Mali, 2017 :7). Ce plan d'actions qui était à son deuxième renouvellement devait s'étendre sur une durée de 5 ans de 2013 à 2018¹⁴. Pour atteindre cet objectif, l'Etat avait délégué pour la coordination générale du premier plan, le ministère de l'action humanitaire de la solidarité et des personnes âgées (devenu le ministère de la solidarité et de l'action humanitaire), et pour le second, c'est plutôt au Ministère de la Planification, de l'Aménagement du Territoire et de la Population. Cependant, aucune orientation concrète n'est donnée quant à comment arriver au bout des mesures du plan d'actions.

Notons également qu'en 2015, avec l'accord de la signature pour la paix et la réconciliation au Mali, l'accent a été mis sur le retour et la réinsertion des déplacés. L'article 45 dudit accord précise : « Les Parties s'engagent à créer les conditions nécessaires pour faciliter le retour, le rapatriement, la réintégration et la réinsertion rapide de toutes les personnes déplacées et les réfugiés et mettre en place les mécanismes de prise en charge, conformément aux instruments africains et internationaux pertinents y compris la Convention de l'OUA de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes de réfugiés en Afrique et la Convention 2009 (convention de Kampala) sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique. » (Gouvernement de la république du Mali, 2015 :13)

¹⁴Voir le Programme d'actions du Gouvernement 2013-2018 [En ligne, consulté le 30/3/2021 ; URL-<https://www.refworld.org/pdfid/5b3f413b4.pdf>]

Quant au vague de déplacement du centre vers le sud engendré par le conflit intercommunautaire entre dogon et peul, l'Etat Malien peine à trouver des solutions pour les populations victimes se trouvant à Bamako, dans des camps de fortune.

Dans ce chapitre, nous verrons comment l'Etat intervient à travers les structures déconcentrées dans la gestion des déplacés.

II.1. Les services publics en charge de la question des déplacés : une action limitée

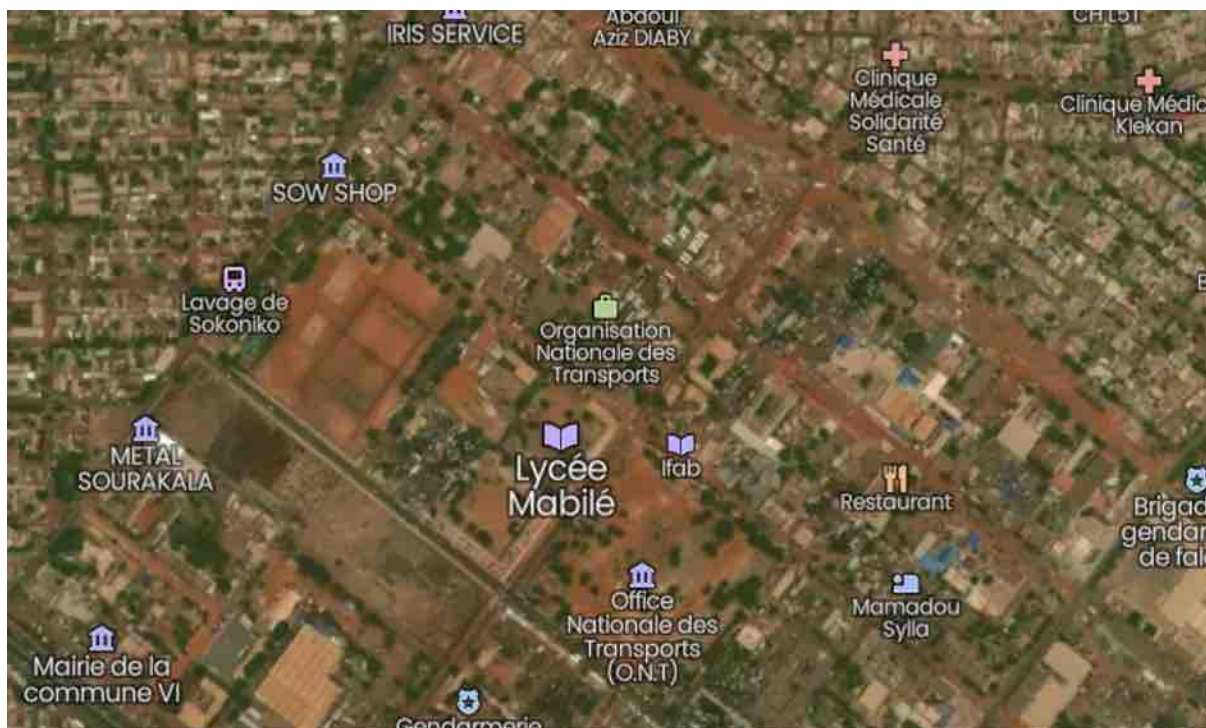
Comme nous l'avons souligné plus haut, le Mali, bien qu'ayant ratifié la convention, n'a pas encore de loi interne en vigueur pour prendre en compte spécifiquement le cas des déplacés. En l'absence donc de loi interne traduisant la convention de Kampala, mais aussi d'instance spécifique en charge des personnes déplacées, certaines structures de l'Etat se voient attribuer des tâches à savoir le ministère de la santé et du développement social : la direction nationale du développement social et de l'économie solidaire et les directions régionales.

II.1.1 Du ministère de la santé et du développement social au Centre Mabilé

L'abri est un facteur déterminant pour garantir la sécurité et la sûreté des populations réfugiées. Cependant, la plupart des déplacés internes vivent dans des lieux précaires, dans des endroits spontanés allant d'un espace vierge sur lesquels ils aménagent des tentes (camp de Sénou, de Niamana et de Faladié), aux infrastructures éducatives (le centre Mabilé).

Le centre Mabilé, auparavant un lycée, fait partie des anciennes structures scolaires abritant des populations déplacées. Notons qu'il est situé en commune VI du district de Bamako, plus précisément à Sogoniko. « Il abrite à nos jours 86 ménages venant en partie du camp de Faladié, de Sénou et de Niamana »¹⁵

¹⁵A. Traoré, technicienne supérieure de l'action sociale, assistante chargée de la distribution et de l'enregistrement des dons au Centre Mabilé. Entretien réalisé en bamanankanle 2 mars 2021, au centre Mabilé (Bamako)



Photon^o1 – Carte de localisation du Centre Mabilé¹⁶

Le centre Mabilé a servi en premier a abrité des victimes de l’inondation du 16 mai 2019. Ces inondations « ont affecté 368 ménages sinistrés, causé 16 décès et de nombreux dommages physiques et matériels causés aux logements affectés dont le nombre s’élève à 124. »¹⁷ (rapport du gouvernement du Mali, 2019 : 20). Les populations les plus touchées sont celles de Faladié, Niamakoro, Daoudabougou, Yirimadio, Kabala etc. Il faut aussi savoir que ces quartiers sont en majorité à la périphérie et disposent de peu d’infrastructures de base. Les populations déplacées à cause du conflit, qui vivent déjà dans des conditions précaires à savoir celles de Faladié et Niamana n’ont pas été épargnées par l’inondation.¹⁸

A la suite, le gouvernement décide de leur faire venir au centre Mabilé. A cette époque, la structure en charge de la gestion de ces déplacés était le ministère de la santé et des affaires sociales. Des agents fonctionnaires de l’Etat ont été délégués sur le site pour assurer la coordination et la gestion des déplacés. De ce jour à maintenant, le Centre Mabilé compte plus de 400 déplacés.

¹⁶<https://mapcarta.com/fr/W863240589/Carte>

¹⁷ Evaluation rapide des Dommages, des Pertes et des Besoins post-inondation à Bamako, 2019, rapport du gouvernement du Mali [En ligne, consulté le 31/3/2021 URL-https://www.gfdrr.org/sites/default/files/publication/4_BAMAKO_Rapid%20PDNA_LOW_RES_FINAL.pdf]

¹⁸A cette date, le camp de Sénou n’existait pas. Il y’a eu seulement une dizaine de jour entre l’inondation et la relocalisation de certains déplacés de Faladié vers le site de Sénou



Photo n°2—Cérémonie de lancement de l'opération d'appui aux déplacés du Centre Mabilé par le Haut Conseil Islamique du Mali (HCIM)

Notons que le centre Mabilé est le point focal où se coordonnent et se mettent en place toutes les actions d'aides aux déplacés. Les camps de Sénou, de Niamana et de Faladié y sont rattachés. Selon K.M, archiviste et assistante du coordinateur au Centre Mabilé, « les déplacés qui sont venus en nombre important lorsqu'on leur a fait appel, sont aussitôt retournés le lendemain sur les sites d'où ils étaient venus. D'autres même sont retournés le même jour et certains ne sont même pas venus ». A la question de savoir pourquoi ce refus de rester ? Elle répond que ces déplacés trouvent qu'ils sont dans une prison au centre Mabilé, du fait que c'est une cour fermée, surveillée et gérée directement par des personnels de l'Etat. Aussi, les responsables (qui sont aussi des déplacés) de ces sites, manipulent les autres déplacés à ne pas venir. Ils trouvent qu'il n'y a absolument pas grand-chose à faire au centre, alors que dans les sites d'où ils sont venus, ils avaient déjà commencé à s'intégrer économiquement et socialement. Ils menaient déjà des activités lucratives. « On ne peut forcer quiconque à venir, l'Etat a fait de son mieux pour eux »¹⁹

¹⁹K.M, agent de l'Etat affecté au centre Mabilé, Entretien réalisé en bamanankan le 28/3/2021 au Centre Mabilé (Bamako).

Cependant, l'entretien avec un responsable du camp de Niamana va à l'encontre de ces propos : « ils nous avaient dit d'aller voir une ancienne école [parlant du centre Mabilé], je suis allé voir le lieu et je suis venu dire aux autres qu'on ne peut pas [...] car ce sont des étages. Si on y allait, les vieilles personnes ainsi que les enfants allaient tous mourir. Les enfants allaient même se bousculer et se faire tomber de l'étage [...] »²⁰.

Malgré la réticence de certains déplacés à rejoindre le centre, ils reçoivent leur part de don sur leurs sites respectifs. Cependant, le site le plus favorisé reste celui du centre Mabilé.

II.1.2 « Les ONG caritatives sont-elles la béquille de L'Etat ? » : le Centre Mabilé comme façade

Au Mali, les ONG commencent à se créer avec les sécheresses des années 1970/80. (Roy, 2010 :2). Elles connaissent un essor considérable et dans tous les secteurs en 2003, où on comptait 1600 ONG et en 2006, 2135. Le nombre ne cesse de s'accroître et dans tous les secteurs.

Dans le domaine de l'humanitaire, ces ONG ont plus de visibilité et beaucoup plus de poids auprès des déplacés que l'Etat lui-même. Cela s'explique par le fait que leurs actions menées sont multiples, elles sont toujours sur le terrain et agissent directement sur les populations concernées, quitte à assumer les responsabilités d'un Etat incapable de s'occuper de ses citoyens.

II.1.3. Stratégies et opérationnalité des structures caritatives

Le caractère non lucratif et humanitaire des ONG nous laisse penser que leurs actions sont gratuites et désintéressées. Cependant, il faut noter que derrière ce voile, les ONG « appartiennent à la sphère économique et doivent constamment gérer les dimensions sociales et économiques afin d'assurer leur survie et leur longévité dans un environnement concurrentiel et changeant. » (Croupie, Sonia, 2012). Les ONG sont multiples et variées et vont des petites ONG avec des moyens limités à des ONG ayant plusieurs filiales dans des pays différents. Certains sont très actifs et très influents sur la scène et d'autres naissent uniquement avec une urgence bien déterminée. Ces ONG peuvent avoir des bailleurs de fonds différents et interviennent en fonction des missions qui leur sont assignées. Dans d'autres cas,

²⁰A.T, responsable déplacé du camp, entretien réalisé en bamanankan, le 10/03/2020

plusieurs ONG peuvent s'associer sur un même projet. Il existe donc à la fois une collaboration qui peut être informelle ou formelle.

Cependant, la concurrence se perçoit plus dans le rapport ONG nationale et ONG internationale. En effet, depuis quelques années, les ONG nationales ou encore locales se multiplient de plus en plus et travaillent indirectement avec des ONG internationales qui leur fournissent des financements. Ces ONG, du fait qu'elles soient imprégnées dans un contexte national et local, peuvent avoir plus de légitimité auprès de la population cible que les ONG internationales. Certaines ONG internationales passent donc instinctivement par ses ONG locales, qui deviennent de véritables intermédiaires entre la population cible et ces dernières.

Afin de se positionner dans un système humanitaire concurrentiel et maintenir leur visibilité et leur légitimité auprès de ceux qui les financent, mais aussi de la population bénéficiaire, les ONG internationales développent des stratégies dans lesquelles elles deviennent des acteurs incontournables.

Elles font preuve de plus de professionnalisme, se spécialisent davantage et traitent des questions beaucoup plus spécifiques et particulières. « Dans cette logique de spécialisation, les ONG internationales ont progressivement mis en œuvre des méthodes de marketing et de communication issues du secteur privé et commercial dans le but d'accroître leur visibilité et leur poids financier et politique. Les ONG développent ainsi de véritables images de marque » (Sparwald, 2018 : 40)

II.2. Les acteurs extérieurs du camp de Niamana : ONG, associations et « gens de Dieu »

Les camps se trouvant à Bamako et environnant sont tous appuyés par des structures et des personnes extérieures indépendamment de l'Etat. Les acteurs qui interviennent dans le camp de Niamana sont nombreux. Ainsi, nous retrouvons des structures formelles exclusivement penchées sur la question de l'aide aux déplacés comme des ONG humanitaires, mais aussi des associations. À côté de ces ONG et Associations, les personnes isolées du monde humanitaire, qui agissent seules sont tout aussi nombreuses à intervenir dans le camp. Ces organisations, associations et individus, même s'ils ont des modes d'interventions et des raisons différentes, jouent un rôle majeur dans le maintien du camp.

II.2.1 Les ONG : un relais des services de l'Etat

a) Le HCR

La stratégie de protection des réfugiés a été concrétisée par la création du HCR en 1950²¹ et avec l'adoption de la convention de Genève. A sa création, il avait deux fonctions principales : l'assistance et la protection des réfugiés tout en travaillant avec les Etats concernés, et la recherche de solutions durables pour les réfugiés en cas de rapatriement ou de réintégration. Cependant, son domaine d'intervention s'est élargi depuis et prend en compte les déplacés internes.

Au Mali, après la crise de 2012 qui a engendré des déplacements importants de populations, le HCR a voulu collaborer avec l'Etat dans la gestion de ces déplacés en aidant dans l'élaboration d'une loi interne sur les déplacés, mais aussi en proposant la mise en place des sites formels de gestion reconnus de déplacés. La création de sites formels de déplacés nécessite la désignation d'un espace d'implantation, l'alimentation en eau, la construction de latrines, des demandes plus importantes telles que la construction d'école, des salles de jeux etc. D'une part, cette demande exige la reconnaissance formelle des déplacés internes et d'autre part, elle montre la faiblesse et l'incapacité des autorités. De cette date à 2015, Plus de 49 millions de dollars seront consacrés à la protection et à l'assistance des déplacés²².

Le HCR intervient rarement de façon directe sur les déplacés. Il travaille en étroite collaboration avec l'Etat à travers la DNDS. Il fournit un appui technique et juridique.

Il ne faut pas oublier que cette collaboration peut également avoir ses limites dans le sens où des autorités en place peuvent minimiser le nombre de déplacés.

b) Islamic relief : est au Mali depuis 1997²³, il a offert des vivres (kit alimentaires composés de céréale, d'huile, de farine ...) et des non vivres (savons, de l'argent liquide etc.)

c) Conseil et appui pour l'éducation à la base (CAEB)

Le CAEB est créé depuis 1994 sous forme d'association. En 2008, il est reconnu comme une organisation non gouvernementale à but humanitaire²⁴. Le CAEB œuvre dans le domaine de

²¹ Voir HCR, 2012 : « Les réfugiés dans le monde en quête de solidarité » [En ligne, consulté le 27/10/2022, URL-<https://www.unhcr.org/fr/nos-activites.html>]

²² Appel global 2014-2015 du HCR, Mali [En ligne, consulté le 21/4/2021 URL-<https://www.unhcr.org/fr/52bbeacab.pdf>]

²³ [Mali | Islamic Relief Worldwide](https://www.islamic-relief.org/category/where-we-work/mali/) URL- www.islamic-relief.org/category/where-we-work/mali/

la santé, de l'agriculture et de l'éducation. L'un de ses objectifs est donc d'« Augmenter le taux d'instruction des communautés à travers l'éducation formelle et informelle »²⁵

Les enfants du camp de Niamana ne disposant pas de structure scolaire, le CAEB, en partenariat avec l'Oxfam, a offert à la population déplacée, des kits scolaires pour les enfants et des extraits d'actes de naissance et a construit un hangar pour l'apprentissage des enfants. Aussi, soutenus par Darida, les parents de ces enfants ont reçu des transferts monétaires ainsi que des ustensiles de cuisines (seau d'eau, marmite etc.)

L'apprentissage des enfants a commencé en janvier 2020. Les fournitures scolaires sont prises en charge par l'ONG. Un enseignant recruté et payé mensuellement par le CAEB est mis à leur disposition. Selon les propos de cet « élève maître », cette initiative est bénéfique autant pour lui que pour de nombreuses personnes qui pourront avoir leur gagne-pain comme les vendeuses de nourritures. « Nous espérons que le projet soit continu et que l'ONG construise plus d'école »²⁶

d) Solidarité internationale

L'ONG œuvre dans le domaine de l'hygiène, de l'eau et de l'assainissement et vient en aide particulièrement aux populations victimes de conflit, d'épidémies et de catastrophes naturelles. C'est une ONG internationale qui est présente au Mali depuis 2012 avec la crise au nord.

Quelques mois après l'installation des déplacés sur le site de Niamana, l'ONG a installé des barriques d'eau pour ravitailler en eau. Aussi, avec la propagation de la pandémie, des infrastructures d'eau (seau d'eau, bouilloire etc.), d'assainissement et d'hygiène (savon, gel hydroalcooliques) ont été installées pour se prévenir de la maladie. Peu de temps après, un robinet est installé définitivement sur le site.

e) Caritas

Caritas Mali est agréé au Mali depuis 1986²⁷. C'est une confédération chrétienne qui porte assistance aux personnes en détresse et touchées par une crise humanitaire en leur apportant

²⁴Qui sommes-nous, CAEB [en ligne, consulté le 02/4/2021 URL- <https://caebmali.org/qui-sommes-nous/>]

²⁵Idem

²⁶M.S, enseignant au camp de Nyamana, entretien réalisé en français le 10/3/2020 au camp de Nyamana (Bamako)

²⁷ Caritas Mali, [En ligne, consulté le 6/4/2021 URL- <https://www.caritas.org/ou-nous-trouver/afrique/mali/?lang=fr>]

des vivres. Caritas œuvre également dans le domaine de l'hygiène et dans la protection de l'environnement, ainsi que dans le domaine de la santé.

L'organisation a offert aux différentes populations déplacées, y compris celles de Niamana des vivres et effectué des transferts monétaires. Les membres qui composent l'organisation sont tous des bénévoles « Caritas travaille avec les pauvres, les personnes vulnérables et marginalisées, indépendamment de leur race ou de leur religion. Ce travail requiert des compétences professionnelles, mais aussi une « formation du cœur qui témoigne d'une foi exprimée au travers de la charité »²⁸

f) L'initiative Malienne d'Appui au Développement Local (IMADEL)

L'ONG contribue à l'amélioration des conditions de vie des couches défavorisées de la population, que ce soit en zone urbaine ou rurale. Elle œuvre, depuis la crise dans le centre du pays, à fournir aux enfants déscolarisés de la zone de Mopti une éducation. Pour mener à bien ses programmes de développement tant au niveau de l'éducation, de la santé, de l'accompagnement des associations etc., l'ONG a plusieurs partenaires et bailleurs de fonds qui leur viennent en aide tels que l'UNICEF, l'organisation internationale pour la migration (l'OIM), Initiative Eau de la Francophonie (OIF), croix rouge malienne et danoise, ministère des relations internationales du Québec (canada), le PAM, etc ²⁹

Dans le camp de Niamana, l'ONG a organisé des dépistages de VIH/SIDA ainsi que des séances de sensibilisation sur la santé de la reproduction.

Secours islamique France (SIF) : est une organisation internationale créée en 1991³⁰. Elle œuvre au niveau international et national en tant qu'organisation composée principalement de musulmans. Elle tire ses valeurs et principes de l'action humanitaire, mais aussi du saint coran. Les slogans prônés par l'organisation et qui légitiment son existence sont les célèbres propos du prophète (PSL) : « le meilleur des hommes est le plus utile aux autres » ou encore la sourate : « Celui qui sauve un être humain c'est comme s'il sauve toute l'humanité » Coran

²⁸ A sa création, Caritas Mali s'appelait Secours Catholique Malien (SECAMA) ou Commission Nationale de Pastorale Sociale (CNPS). Les délégations diocésaines se sont formées entre 1959 et 1964. C'est en 1973 qu'est intervenue la reconnaissance officielle par l'Etat de l'Association Secours Catholique Malien (SECAMA) suite aux actions de grande envergure de l'Eglise dans le recours aux populations en détresse causée par la sécheresse.

²⁹Voire les partenaires et bailleurs de fond de L'IMADEL sur leur site [En ligne, consulté le 7/4/2021, URL- <https://www.imadel.net/partenaires/>]

³⁰ Lire : secours islamique France « Projet associatif et plan stratégique 2017-2021 » [En ligne, consulté le 7/4/2021 ; URL- <https://www.secours-islamique.org/images/stories/Qui-sommes-nous/2017/livret-sif-projet-associatif-et-plan-strategique2017-2021.pdf>]

(Sourate 5, verset 32). L'organisation est intervenue auprès des différents camps en apportant des vivres composés principalement de viande, de sucre, de l'huile, des savons etc.

II.2.2 Associations et mosquées : la société civile solidaire

a) World Vision International

Une organisation non gouvernementale chrétienne d'aide humanitaire, elle intervient le plus dans des situations urgentes de secours, de développement et de plaidoyer et est axée sur les enfants dans la plupart des régions du Mali. Les aides prennent en compte toutes les personnes en besoin sans distinction de religion, de race, d'ethnie et de genre. L'ONG a fait des transferts monétaires aux déplacés de Niamana.

b) Ançar dine

Elle est l'une des associations religieuses les plus connues à travers le monde. Avec à sa tête Chérif Ousmane Madani Haïdara, son principal objectif est de prôner le Malékite, un islam modéré farouchement opposé au soufisme. L'association mène des activités diversifiées tant dans le domaine de la santé, de l'éducation, du social etc. Au camp de Niamana, elle est intervenue en faisant une assistance alimentaire, mais aussi en menant des prêches religieux avec les déplacés.

c) L'Association Mains Ouvertes aux Enfants Défavorisés (AMOED)

Elle est créée le 19 Août 2017³¹, Elle vise surtout l'amélioration des conditions de vie des enfants défavorisés, les mendiants, les enfants de la rue et les orphelins. A travers le Centre Mabilé, l'ONG a octroyé des kits scolaires aux enfants déplacés qui vont à l'école.

Ces dons proviennent en grande partie des cotisations des membres de l'association ainsi que d'autres fonds comme des subventions, des dons etc.

d) Alfarouck

Elle est une ONG musulmane qui aide les couches défavorisées de la population à travers des programmes variés allant de l'alimentation en eau potable à travers l'implantation des forages à des aides en vivres à des particuliers et aux associations islamiques. Alfarouk est venue également en aide aux déplacés de Niamana en octroyant des kits alimentaires.

e) Les mosquées

³¹ [En ligne, consulté le 6/4/20=2 URL- <https://www.amoed.org/about.html>]

Aux alentours du camp, nous retrouvons deux mosquées, de direction opposée et de tendances différentes. La première est une mosquée sunnite qui existe depuis 2004. Elle est dirigée par un jeune imam d'une quarantaine d'années.

Les rapports entre les déplacés et cette mosquée sont d'abord religieux. La plus grande partie des hommes du camp y vont pour prier comme nous le confirme l'imam. En dehors de la prière, la mosquée représente un espace où ces déplacés peuvent avoir un peu d'intimité car les toilettes y sont gratuites. Cette autorisation donnée par l'imam lui-même, permet à bon nombre de ces personnes déplacées de dépenser l'argent des toilettes à d'autres fins.³² Le geste est perçu par l'imam comme un devoir, une prescription de Dieu: « ce sont des gens qui sont dans le besoin, Dieu même nous dit d'aider les nécessiteux »³³,

La mosquée fait œuvre de charité à chaque fois en donnant de l'argent, des habits ou encore des vivres. En questionnant l'imam par rapport à la nature des financements, il affirme que les aides proviennent en général des fidèles musulmans fréquentant la mosquée. « Chacun vient avec ce qu'il peut, de l'argent, des habits, des ustensiles etc. Tout est distribué. »³⁴ La mosquée sert aussi d'intermédiaire entre des associations et les déplacées. Ainsi, à travers la mosquée, les déplacés ont reçu de la nourriture, des habits ainsi que de l'argent liquide de la Turquie qui est partenaire de ladite mosquée. La distribution est prise en charge par l'imam lui-même.

Par ailleurs, la seconde mosquée qui existe depuis une douzaine d'années et qui reçoit également les déplacés pour la prière est surtout impliquée dans les événements sociaux comme les baptêmes du camp : « depuis leur venue, nous avons célébré une dizaine de naissances. »³⁵. Ces célébrations ne sont pas totalement gratuites, mais il est laissé aux parents d'amener ce qu'ils peuvent, une façon pour celui-ci d'apporter son aide à ses personnes.

II.2.3. Le travail des « bonnes personnes » : entre générosité et bénédiction

En dehors de ces structures organisées (ONG, associations, agences) bénéficiant, pour la majeure partie du cas, des financements d'autres organismes, nationaux ou internationaux, certains particuliers que les déplacés qualifient eux-mêmes de « bonnes personnes de Dieu » (*Allah ka mogo nyumanw*) viennent en aide également. Ces aides, pour la majorité,

³²A cette date, les toilettes n'étaient pas encore construites dans le camp.

³³ Boubacar.Daou,Imam, entretien réalisé en *bamanankan*, le 3 avril 2020, Niamana

³⁴Idem

³⁵ Oumar Traoré, imam de la mosquée de Niamana, entretien réalisé en Bamanankan à Niamana le 3 avril 2020

composées de vieux habits et chaussures, de nourriture etc., sont distribués de façon informelle sans que le coordinateur du centre Mabilé soit au courant. D'ailleurs, ces personnes ignorent totalement qu'une structure de l'Etat existe et s'occupe de la gestion des dons. Une des donatrices avoue que ce genre de don est même bien dans l'anonymat. « Je ne le fais pas à cause des personnes, je le fais à cause de Dieu. » (*Allahkama*)³⁶. Le mois privilégié pour ces dons reste le ramadan, considéré comme le mois saint en islam. Ce mois est donc l'occasion pour ces personnes de faire des zakats³⁷ et de recevoir en retour une compensation morale et spirituelle différentes de celles des autres mois.

Quant à la distribution de ces dons par les particuliers, c'est un climat de désordre et de trouble qui règne à chaque fois, car n'ayant aucune notion sur le sens de la distribution et sur le nombre exact de déplacés. A l'issue de ce partage impartial, c'est la frustration qui s'en suit toujours pour ceux qui en sortent bredouille, selon une des déplacés.

³⁶Anonyme, entretien réalisé en bamanankan, dans le camp de Niamana le 3 avril 2020

³⁷La zakat peut être traduite par aumône légale, il est considéré comme le 3eme pilier de l'islam après l'attestation de foi et la prière.

Chapitre III – Se déplacer pour chercher refuge : le marché de la charité

Les populations victimes de conflits, obligées de fuir pour trouver refuge ailleurs, sont à tout point des personnes en détresse. Ces conflits engendrent d'énormes pertes autant humaines, matérielles que financières. Déracinées et étrangères sur leur propre territoire, ces populations sont à la quête de survie, mais aussi de dignité et d'honneur. Autour d'elles se mettent en place de véritables organisations humanitaires et de charité qui les accompagnent en apportant leur aide dans tous les domaines : éducation, santé, assainissement, hygiène, alimentation etc. quitte à remplacer l'Etat dans sa fonction d'Etat protecteur. Ces organisations non gouvernementales, bien que fondées sur le principe d'aide, de dons ou encore de bienfaisance, marchent sur des principes. Afin d'assister efficacement les déplacés et de générer des bénéfices, elles reçoivent des financements autant privés que publics.

Dans ce chapitre, nous mettrons en évidence les mécanismes adoptés par les ONG pour légitimer leur action auprès des populations déplacées, mais aussi auprès des bailleurs de fonds qui les financent en grande partie. Ensuite, nous analyserons les rapports entre ces ONG et leurs bailleurs de fonds.

III.1. Les principes de l'action humanitaire sont-ils une référence pour les ONG ?

Les principes de l'action humanitaire ont été adoptés par l'ONU³⁸ lors d'une de ses assemblées. Ces principes ont été sélectionnés suite à une situation de mauvaise coordination d'aides sur le terrain. La résolution mentionne que : « L'aide humanitaire doit être fournie conformément aux principes d'humanité, de neutralité et d'impartialité. ». Le principe d'indépendance fut ajouté à la suite, par la résolution 58/114 de 2004 de l'ONU. Dès lors, ils sont mis en avant par des organismes et des agences humanitaires. Ils définissent non seulement la visée et la raison d'être de l'action humanitaire mais précisent également un ensemble de comportements et de qualités dont doivent se munir les acteurs humanitaires dans leur travail d'assistance. Selon la coordinatrice du cluster protection du HCR au Mali, « ce sont des principes qui ne sont pas faciles à mettre en œuvre. »³⁹. Ils sont beaucoup plus mis en avant par des organismes et agences internationaux que par les ONG nationales et

³⁸Les principes de l'action humanitaire (la neutralité, l'impartialité, l'humanité) ont été adoptés par la résolution 46/182 du 19 décembre 1991 de l'assemblée générale des Nations unies.

³⁹Marie-Emilie Dozin, coordinatrice du cluster protection du HCR au Mali, entretien réalisé en français le 17/4/2021 à l'hôtel Badala (Bamako)

locales, car ce n'est pas facile pour ces dernières de sortir de ce contexte dans lequel elles vivent déjà et de voir la situation avec du recul.

III.1.1. Les principes directeurs de l'action humanitaire : un outil qui divise

Les ONG se multiplient de plus en plus et poursuivent de plus en plus les mêmes objectifs. La concurrence est assez rude, car les organismes donateurs sont beaucoup plus méticuleux. Dans cette sélection des ONG par les bailleurs, les principes directeurs de l'action humanitaire révèlent leur importance car, beaucoup d'agences et d'ONG financent en regardant ces critères : « Une de nos obligations est que, quand on fait un partenariat avec une ONG nationale, on va s'assurer qu'elle respecte les mêmes principes que nous. Cela fait partie de nos critères de sélection. L'organisation doit être capable de démontrer quelle est sa vision, et quels sont les principes qu'elle applique. [...] par exemple le HCR ne financerait jamais une organisation à base religieuse [...] »⁴⁰.

Cela nous amène à croire que, bien que faisant partie d'un même monde qui est celui de l'humanitaire, les ONG peuvent se différencier quant à l'interprétation et à l'utilisation qu'elles font des principes. Le degré d'importance accordée varie d'une ONG à une autre et d'un principe à un autre. Ce qui pose la question générale de légitimité de certaines organisations dites humanitaires.

III.1.2. L'espace confessionnel : de l'humanitarisme à l'affermissement de foi

Il faut entendre par « espace confessionnel », une arène dédiée aux sphères religieuses. Cet espace regroupe les mosquées, les églises, les acteurs religieux (imams, guides prêcheurs...), les organisations et associations humanitaires à base religieuse etc. Ils sont nombreux au Mali à venir en aide aux déplacés. Dans le cadre de l'action d'aide, ces organismes agissent de deux façons :

- Ceux qui opèrent directement en menant des actions concrètes d'adhésion ou de raffermissement de foi. Parmi ces actions de raffermissement, il y'a le prêche dans des camps, la construction des lieux de cultes tels que les mosquées et les églises. Comme exemple

⁴⁰Marie-Emilie Dozin, coordinatrice du cluster protection du HCR au Mali, entretien réalisé en français le 17/4/2021 à l'hôtel Badala (Bamako)

précis, nous citerons la mosquée de Mahmoud Dicko, construite au camp de Sénou ou encore le prêche effectué par Ançar Dine sur le site de Niamana.

- Ceux qui agissent de façon indirecte à travers les aides humanitaires. Ces aides vont des vivres, au transfert monétaire.

A première vue le geste semble anodin. Cependant, il est un moyen efficace de renforcement de foi des déplacés, mais aussi d'adhésion à une tendance. C'est tout un ensemble de valeurs et de conduites, liées en particulier à une tendance religieuse qui se déclinent dans la distribution des dons.

III.1.3. Le Centre Mabilé en question : à qui servent les aides aux déplacés ?

Comme souligné un peu plus haut, les différents camps cités sont gérés par l'Etat à travers les agents qui sont au centre Mabilé. Le centre est composé d'abris pour les déplacés, de magasins de stock et de bureaux pour les agents. A première vue, le rapport entre ces agents et les déplacés semble se tenir à la distribution des aides. En effet, les ONG, associations et les particuliers qui offrent des dons le font via ses agents. Certains ONG, comme nous le confirme un des agents de l'Etat, demandent les besoins auxquels les déplacés sont confrontés avant de venir avec les aides, et d'autres viennent directement avec ce qu'ils ont. Un grand cahier est mis à leur disposition pour répertorier les noms des donateurs. Ce qui n'est toujours pas suivi à la lettre, nous confirme un jeune déplacé du centre : « Un jour, quelqu'un avait amené du riz déjà préparé, tous ceux qui l'ont mangé se plaignaient des maux de ventre, les enfants surtout. Personne ne se souvenait du donateur. ». Au-delà de cela, rares sont les personnes au courant de la présence des agents de l'Etat dans le centre en dehors du voisinage. Elles distribuent donc leurs dons elles-mêmes. « Certains pensent que nous gardons nous-mêmes les dons, ils se méfient de nous et préfèrent distribuer eux-mêmes ce qu'ils amènent. »⁴¹

Cette méfiance vis-à-vis des agents de l'Etat ne se perçoit pas seulement du côté de certains donateurs, mais aussi du côté des déplacés. En effet, des tensions sont visibles entre ces déplacés et ces agents sur la façon de distribuer les dons. Pour les déplacés, ces dons sont exclusivement pour eux, les agents sont là pour leur distribution alors que pour ces derniers qui disent ne pas recevoir d'indemnité, ils doivent, eux également, en bénéficier. « Certaines

⁴¹A.T, technicienne supérieure de l'action sociale, assistante chargée de la distribution et de l'enregistrement des dons au centre Mabilé, entretien réalisé en *bamanankan* le 2 mars 2021 au centre Mabilé (Bamako)

ONG ont compris notre travail et à chaque fois qu'elles font des dons, que ce soit des vivres ou de l'argent, elles nous demandent d'en prendre également. Mais, si tu ne pars pas avec ça le même jour, ils [les déplacés] diront que tu es en train de voler dans leur stock. [...] Même s'ils te voient avec quelque chose que tu as toi-même achetée, en sortant avec, ils diront que tu as pris quelque chose. »⁴²

Selon la directrice régionale du développement social, un comité de gestion composé uniquement des déplacés aurait été mis en place et serait informé et associé à toutes les décisions (Théra, 2021 :2) concernant les dons. Malgré cela, pour s'assurer de la bonne gestion et de la redistribution normale des aides, les déplacés développent des stratégies de connexion avec les leaders des autres camps et contrôlent si les dons sortis sont arrivés à bonne destination.

III.2. L'exigence des bailleurs et leur impact sur l'action des ONG

L'assistance aux déplacés est devenue un véritable business pour des ONG qui multiplient les sources de financement. Cependant, ces financements ne sont plus octroyés aussi facilement : « Les humanitaires sont tenus de faire preuve de créativité, de flexibilité, de pertinence dans leurs interventions et être aujourd'hui conscients des conséquences de leurs projets [...] » (Marie-Laure le coconnier, Pommier, 2012).

Ces dernières années, les bailleurs deviennent de plus en plus exigeants et proposent de nouvelles modalités de financement des ONG, l'objectif étant de diminuer les risques liés à l'échec du projet et des fois avec un coût moins élevé.

Plusieurs stratégies sont adoptées par les bailleurs, en plus de partager les mêmes principes humanitaires que le bailleur comme le cas du HCR souligné en haut, les ONG sont confrontées à d'autres modalités de financement. Dans certains cas, le bailleur exige de l'ONG en question le financement d'une partie du projet, une fois le travail effectué et en fonction du résultat obtenu, le bailleur rembourse. L'objectif recherché est de permettre à l'ONG de s'impliquer davantage dans le projet au risque de ne pas être remboursée par le bailleur en question. Les ONG encore en gestation et dont les ressources sont limitées se voient écartées. D'autres, même avec des moyens financiers, préfèrent ne pas prendre de risque surtout lorsque le projet est lié à des thématiques nouveaux qu'elles ne maîtrisent pas.

⁴²K.M, archiviste et assistante au coordinateur général du centre, entretien réalisé en *bamanankan* le 31/3/2021 au centre Mabilé (Bamako)

Par ailleurs, notons que les exigences des bailleurs n'ont pas que des effets négatifs sur le fonctionnement des ONG. Ses restrictions ont servi à favoriser des innovations quant à la gestion des ressources des ONG bénéficiaires.

III.2.1. L'action des ONG : une trop forte dépendance aux bailleurs

Les ONG humanitaires, qu'elles soient internationales ou nationales, sont reconnues comme des organes qui soutiennent les populations défavorisées, y compris donc les victimes de conflits. Leur préoccupation serait de répondre aux besoins identifiés dans des situations de crise. Cependant, l'objectif principal de ces acteurs humanitaires n'est pas seulement de combler les besoins des déplacés. « Les ONG ne sont pas seulement des instruments pour aider les plus pauvres, mais aussi des structures qui ont également des objectifs « d'autoreproduction », pour assurer leur survie et le maintien des emplois. » (Perroulaz, 2004). Pour leur pérennisation, outre les cotisations et autres commissions, les bailleurs de fonds aident ces ONG ; ils jouent un rôle essentiel et constituent l'élément moteur dans l'organisation et dans le maintien de l'espace humanitaire. Cependant, ces bailleurs ont aussi des priorités et imposent le plus souvent leurs visions. Il y'a donc une forte domination des donateurs sur les ONG bénéficiaires qui sont « obligées de jouer le rôle de sous-traitants dans un environnement concurrentiel » (Elbers Willem, Art Bas, 2011). Pour arriver à leurs fins, les bailleurs influencent à tout point de vue les projets des ONG, de leur préparation jusqu'à leur mise en œuvre. « Les relations entre les organismes donateurs et les ONGS sont caractérisées par une dépendance aux ressources, ce qui se traduit souvent par des asymétries de pouvoir » (Elbers, Willem, Art Bas, 2011). Bon nombre de ces organisations et agences bénéficiaires sont parfaitement conscients de cela mais aussi des conséquences qui peuvent en découler telles que « l'invalidation des approches participatives, une sensibilité culturelle moindre, un affaiblissement des liens avec la communauté locale et un affaiblissement des valeurs fondamentales » (Elbers, 2011). Dans de nombreux cas, ce sont les ONGS qui cèdent facilement aux attentes des donateurs quitte à laisser de côté leur choix personnel ; ils deviennent de ce fait « parfois prisonnières [...] de leurs engagements par rapport à leurs bailleurs » (Pérouse de Montclos, 2006).

Nous retrouvons deux dimensions fondamentales qui qualifient le rapport des ONG aux bailleurs : une dimension interne fondée sur la responsabilité et une dimension externe basée sur la redevabilité. La responsabilité de l'ONG se perçoit dans son efficacité voire son efficience dans le travail, mais aussi dans la qualité du résultat obtenu. Cette responsabilité

implique une rigueur et une transparence des ONG dans l'utilisation des ressources aux différentes activités. Pour celle de la redevabilité, elle suppose que les ONG sont dans une obligation légale de rendre des comptes aux donateurs qui ont toujours des attentes formulées.

Au-delà de cet aspect, les ONG ont tendance à multiplier les sources de financement. Ce qui n'est pas sans contrainte, car cela suppose qu'il faudrait se plier aux exigences de plusieurs bailleurs sachant que celles-ci peuvent être différentes ; « Elles jonglent avec l'indépendance de décision et d'action qu'elles revendiquent comme partie prenante de leur identité et les exigences opérationnelles (notamment de standardisation des pratiques) fixées par les bailleurs » (Couprie, 2012).

III.2.2. Les ONG souffrent-elles d'un manque de légitimité ?

La légitimité est « la perception ou présomption généralisée que les actions d'une entité sont désirables, correctes et appropriées à l'intérieur d'un système de valeurs, de croyances et de définitions socialement construites ». La légitimité des ONG humanitaires se mesure le plus souvent à la qualité des actions réalisées, leurs compétences et leur expertise et à l'image qu'elles véhiculent. Cette image est faite d'un ensemble de comportements, visibles en pratique ; elle constitue une étiquette de l'ONG.

Les ONG, comme nous l'avons souligné en haut, dépendent des bailleurs de fonds. Leur indépendance et leur neutralité dans des situations de conflit sont mises à rude épreuve. De même, les ONG, dans une vision globale, sont des organismes impartiaux. L'exigence des bailleurs peut amener certaines à faire table rase de leurs valeurs. L'autonomie des ONG est fortement liée au financement. Leurs missions et leurs visions deviennent de plus en plus floues et peuvent varier en fonction du bailleur. Ce qui joue sur leur légitimité en tant qu'ONG, du moment où elles ne sont pas, pour la majorité des cas, autonomes financièrement. Bien que certaines ONG l'aient compris et essayé tant bien que mal de dépendre moins de financement privé, les bailleurs restent des acteurs incontournables dans l'espace humanitaire.

III.2.3. Le regard des déplacés sur les ONG : entre reconnaissance et critique de l'Etat

Ce qui ressort des discours de la population déplacée de Niamana est surtout leurs conditions de vie difficile, un lieu comme la périphérie, au milieu des animaux. De leur venue à

maintenant, la plupart des déplacés enquêtés nous avouent que l'Etat est quasi absent quant à leur prise en charge. « On nous a amené des vivres, des tentes et d'autres matériels [...] mais maintenant, on ne reçoit plus d'aide de leur part. On nous apportait de l'eau mais à moins de 5 mois, ça a été arrêté ; nous étions obligés de nous débrouiller pour chercher de l'eau »⁴³ .

Toutefois, il faut noter que l'Etat a commencé à intensifier ses actions auprès des déplacés, surtout lors des événements sociaux et religieux tels que le mois de ramadan où d'importants lots de vivres ont été octroyés aux différents camps de Bamako.

Cependant, peu d'initiative est prise quant à l'entretien des matériels et des infrastructures dont ces déplacés disposent. Les toilettes qui sont construites récemment par une ONG locale sont en mauvais état d'utilisation seulement à quelques mois de leur construction. Aucun service n'est mis en place pour assurer son entretien, contrairement à celles du camp de Sénou. De même, les robinets qui ont été installés juste à l'entrée du camp sont à la merci des enfants et des passants qui viennent s'approvisionner également en eau. Le constat général est qu'il y'a peu de suivi et de maintien des matériels et infrastructures dont ils disposent.

Par ailleurs, pour les nombreuses ONG et associations qui y interviennent, les déplacés se souviennent plus de leurs actions que de leur nom. Mais malgré toutes ses aides, les populations déplacées de Niamana ont du mal à se loger, car les tentes ne sont pas aussi en bon état et sont insuffisantes.

⁴³K. Traoré, entretien réalisé en peulh et traduit en français dans le camp de Nyamana le 2 avril 2020

PARTIE II : DU VILLAGE À LA VILLE : UN ITINÉRAIRE ERRATIQUE

De plus en plus, des déplacés trouvent refuge dans les périphéries des grandes villes. La ville de Bamako n'est pas une exception. Elle abrite des centaines de déplacés venus du centre qui se retrouvent dans des camps. Malgré une rupture brusque et violente qui a affecté la vie de ces personnes, les populations déplacées s'organisent comme elles peuvent en mettant en place des stratégies d'adaptation et d'insertion.

Chapitre IV –Niamana, une histoire des déplacés du village de Sadia-Peul

Ce chapitre retrace l'histoire et l'itinéraire de la population de Sadia-peul. Il évoque le quotidien de cette population avant l'arrivée du conflit et le rapport qu'elle entretenait avec le village voisin Sadia-Dogon. Il explique le déroulement du conflit et fait une analyse de ses causes et de ses conséquences.

IV.1. Sadia-Peul et Sadia-Dogon : récits de vie de deux villages voisins

Sadia-peul et Sadia-dogon font tous deux partis de la commune de Kanibozon, dans le cercle de Bankass. Situé au bord de la falaise et constitué de 14.328 habitants en 2012, il serait le premier village installé au début du 14^{ème} siècle et serait essentiellement composée de dogons. Les villages peuls qui y existent sont minoritaires et sont estimés à deux sur 17 villages au total et des hameaux.⁴⁴

Sadia-dogon et Sadia-peul sont situés à environs un kilomètre l'un de l'autre. Sur la carte, ce qui distingue les deux villages c'est surtout leur disposition. Sadia-Dogon se présente comme étant un village fermé sur lui-même, ne formant qu'un bloc organisé. Alors qu'à Sadia-peul, les maisons sont dispersées. Les deux villages se connaissent et entretiennent des relations sociales.

IV.1.1 La vie d'avant à Sadia-Peul

La population déplacée de Niamana a quitté la zone de Mopti, cercle de Bankass dans un village appelé Sadia-peul⁴⁵. La population s'identifie comme des Peuls avec des noms de famille tels que Bocoum, Traoré, Diarra, etc. « Nous quand même, nous sommes tous considérés comme des Peuls, nous formons une seule communauté et nous sommes tous venus ensemble ; nous ne connaissons autre langue que le peul. »⁴⁶. Les activités principales du village restent la culture, l'élevage et le commerce. « Notre terre est fertile et sablonneuse, il suffit de jeter une graine et ça s'accroît. Nous n'avions jamais acheté de céréales puisqu'on ne finissait même pas de les consommer [...]. »⁴⁷. Aussi, ayant à leur possession un important

⁴⁴ Monographie de kanibozon, mairie de kanibozon

⁴⁵Certains l'appellent aussi « *Sadia ouro* », d'autres, « *Sadia-foulbé* »

⁴⁶ A.B, entretien réalisé en *bamanankan*, le 13 mars 2020 dans le camp de Niamana.

⁴⁷ A.T, entretien réalisé en *bamanankan*, le 23 juin 2021 dans le camp de Niamana

bétail, ils ne manquaient pas d'engrais. Disposant d'importantes terres arables, le village négociait souvent avec le village voisin Sadia-dogon : « nous avons toujours prêtés nos champs aux dogons, en contrepartie ils offraient une part de la récolte au propriétaire. Des fois lorsque c'est nous-mêmes qui cultivons, ils (dogons) venaient nous aider et à la fin, ils avaient leur part. »⁴⁸. Le village de Sadia-dogon s'approvisionnait également en engrais dans le village de Sadia-peul : « ils payaient l'engrais et souvent on le donnait gratuitement. »⁴⁹. Il faut donc noter que le rapport entre les deux villages est une relation d'aide mutuelle. Sadia-peul ne disposait pas d'école française, les enfants étaient donc envoyés à Sadia-dogon où il y'avait la primaire⁵⁰ ; « les enfants allaient le matin et passaient la journée à l'école pour revenir le soir, il n'y avait aucun problème entre nous ; chacun connaissait les habitudes (*kèwalew*) et les comportements (*jokow*) de l'autre »⁵¹. Du fait que la population de Sadia-peul ne disposait pas d'école française, le village avait en son sein de nombreux maîtres coraniques et presque tous les enfants recevaient des formations coraniques.

Par ailleurs, il faut noter que les femmes de Sadia-peul étaient aussi actives que les hommes et étaient en majorité dans la vente de produits alimentaires, d'autres faisaient du tissage pour subvenir à leurs besoins quotidiens. « Les activités ne manquaient pas chez nous. Tout le monde pouvait faire quelque chose et ça réussissait. »⁵² Cette flexibilité à saisir des opportunités adaptées à leur environnement et à mener des activités aussi diverses étaient due en partie aux nombreux projets de formation dont elles bénéficiaient des ONG.

Les jeunes garçons qui constituent les bras valides, aidaient les parents à la culture et à l'élevage. Pendant la saison chaude, ils se retrouvaient à Bamako où ils accumulaient de petits boulots. Rares sont les filles qui venaient en ville pour le travail, celles qui venaient étaient des aides ménagères, et la plus grande partie qui restait était surtout dans la vente des produits laitiers.

Sadia-peul ne disposait pas d'infrastructure de santé, cependant, un médecin avait été mis à leur disposition pour les petits soins. Pour les accouchements et les maladies très sévères, ils devaient se rendre dans la commune de Kanibonzon à quelques kilomètres du village. Selon

⁴⁸ A.T, entretien réalisé en bamanankan, le 13 mars 2020 dans le camp de Niamana

⁴⁹ A.T, entretien réalisé en bamanankan, le 23 juin 2021 dans le camp de Niamana

⁵⁰ Juste avant le conflit ; une école était déjà en construction à Sadia peul cependant l'ouverture n'avait pas été encore fait.

⁵¹ A.G, entretien réalisé en Bamanankan le 20 avril 2020 dans le camp de Niamana

⁵² Idem

les témoignages recueillis, les deux villages entretenaient une relation interdépendante jusqu'au jour du « grand malheur ».

IV.1.2. Le « Jour du grand malheur »

Selon des témoignages concordants de plusieurs enquêtés, l'attaque du village de Sadia-peul a eu lieu entre deux moments de prière : celle de la mi-journée correspondant à la prière de Adh-dhorhr, aux environs de 14h, et celle du Salat Asr, correspondant à la prière de 16h chez les musulmans. Les assaillants sont identifiés comme étant du village voisin : Sadia-dogon. « Au moment de l'agression, nous avons reconnu des connaissances dogons. En plus, nos villages n'étaient pas loin et on n'a pas été tous attaqué. Ils ont juste visé nous les peuls en brûlant nos maisons et en apportant nos biens (...) »⁵³. L'attaque est décrite comme une attaque organisée voire préméditée, les assaillants étaient scindés en de petits groupes ; certains à bord de motos tricycles avec des fusils modernes de guerre et d'autres à pied avec du feu. Ils portaient des tenus semblables à ceux des chasseurs « dozos »⁵⁴ et avaient le visage à découvert. Une fois dans le village, les assaillants firent des tirs d'assaut. Attaquée à l'improviste et effrayée, la population s'enfuit, laissant derrière elle biens et terres. « Ceux qui n'ont pas pu s'enfuir, ont été tués. Ils n'ont épargné personne, pas même les enfants ni les vieilles personnes. »⁵⁵. Le village est mis en cendre, la population de Sadia-peulh s'enfuit pour se cacher dans la brousse. Le petit soir, aux environs de 18h, les tirs avaient cessé et le calme était revenu. Certains décident de retourner et feront face à l'état lamentable des lieux ; ils rejoignirent donc les leurs à Dari, dans un village peul ou ils passèrent deux nuits successives. Notons que Sadia-peul a servi avant leur attaque à abriter d'autres peuls déplacés par le conflit.

IV.1.3. Le jour d'après : un village anéanti

Les conflits dans la zone de Mopti ont engendré des milliers de meurtres et causé des dommages considérables tant sur le plan personnel que social. Une des conséquences les plus visibles et médiatisées reste le déplacement de population autant dans des pays voisins qu'à l'intérieur du pays. Ce déplacement involontaire et brusque impose d'importants coûts

⁵³ A.B, entretien réalisé en Bamanankan le 20 avril 2020 dans le camp de Niamana

⁵⁴ Les Dozos sont une confrérie de chasseurs dit traditionnels. Ils sont connus comme des personnes dotées de connaissances sur la faune et la flore et maîtrisant parfaitement la chasse.

⁵⁵ M.D, entretien réalisé en peul le 20 avril 2020 dans le camp de Niamana

humains et sécuritaires et affecte considérablement la vie de ses personnes. Il est avéré que ces déplacés : « sont susceptibles à des niveaux de morbidité, de mortalité et de malnutrition plus élevés que les populations stables. » (Wendy, Williams, 2019 : 9) Au-delà de cela, le déplacement peut bouleverser l'ordre social de toute une communauté d'accueil et causé d'autres tensions.

La population déplacée de Sadia ne fait pas exception à cela. En plus des témoignages de pertes en vie humaine, des pertes de biens et la dispersion d'une communauté, le conflit a provoqué un sentiment de déracinement avec le milieu d'origine : « ils ont brûlé notre terre pour que nous ne puissions plus retourner, il n'y a plus rien chez nous ; nos maisons ont été brûlées, nos arbres, notre bétail... Même l'école qui était en construction a été brûlée. Il ne nous reste plus rien. »⁵⁶

Il faut noter que « la politique de la terre brûlée » utilisée par l'adversaire n'est pas une nouvelle stratégie de guerre qui est née des conflits du centre du Mali. Elle aurait existé depuis la guerre de Rome avec les tributs gaulois et a été également utilisée dans la première et deuxième guerre mondiale et dans des conflits en Afrique⁵⁷. Elle est définie comme étant : « une tactique consistant à pratiquer les destructions les plus importantes possibles, et en cas de conflit militaire, à détruire ou à endommager gravement ressources, moyens de production, infrastructures, bâtiments ou nature environnante, de manière à les rendre inutilisables par l'adversaire. »⁵⁸. Dans le cas de Sadia-peul, l'objectif recherché par l'adversaire était non seulement de semer la terreur en créant chez la communauté déplacée le dégoût de retourner, mais aussi de faire ce que Dougoukolo Alpha Bah Konaré qualifie de « nettoyage ethnique » sur toute l'étendue du territoire. « Ils ne veulent voir aucun peul, même maintenant en partant là-bas, s'ils sentent que tu es peul à travers ton accoutrement ou bien la langue parlée... ils te tuent. »⁵⁹. Aussi, le déplacement a causé plusieurs ruptures tant sur le plan économique, social et éducatif. En effet, la population étant déjà adaptée à un mode de vie, de valeurs et de pratiques, coupent avec ceux-ci pour faire face à des situations différentes. Les plus touchés restent les femmes et les enfants à travers « les abus sexuels et bien d'autres formes de

⁵⁶ A.T, entretien réalisé en bamanankan le 13 juillet 2021 dans le camp de Niamana

⁵⁷ Voir Wikipédia https://fr.wikipedia.org/wiki/Politique_de_la_terre_br%C3%BBI%C3%A9

⁵⁸ Politique de la terre brûlée, Wikipédia [consulté le 07/08/2021 URL_ https://fr.wikipedia.org/wiki/Politique_de_la_terre_br%C3%BBI%C3%A9]

⁵⁹ A.T, entretien réalisé en Bamanankan, le 13/07/2021 dans le camp de Niamana

violences, mais aussi ils sont marginalisés dans les décisions de faire la guerre, dans les processus de paix ainsi que dans la reconstruction qui suit le conflit. »⁶⁰



Photon°3– Le village de Sadia-Peul rasé, excepté la mosquée (Source : Getty images, Marco Longari le 5 juillet 2019)

IV.2. Sadia-Peul : un nom de plus sur la liste des villages martyrs

Notons que l'attaque de Sadia peul s'est faite le 13 décembre 2018. Le même jour, deux autres villages peuls ont été sujets d'attaque, à savoir le village de Baré-Darsalam dans la même commune de KaniBonzon et le village de Mora dans la commune de Diallassagou. Lors de l'attaque de Baré-Darsalam, les Famas sont intervenus et le groupe a replié pour ensuite se rediriger vers Sadia-peul.⁶¹

⁶⁰ Le rôle de la femme dans les conflits en Afrique et la réponse de l'OIM, 2001, exposé de Mme Ndioro Ndiaye du forum Caritas Afrique sur le genre et le partenariat pour le développement, OIM. [En ligne, consulté le 07/08/2021 ; URL_

⁶¹ *Rapport sur les abus des droits de l'homme commis dans la zone de koulongo-peul, commune de koulongo-Habè, cercle de Bankass, région de Mopti, 1^{er} janvier 2019*, MUNUSMAN, Nation Unies. [En ligne, consulté le 01/08/2021, URL <https://www.ohchr.org/Documents/Countries/ML/RapportKoulongo.pdf>

Ces attaques ont succédé à plusieurs autres agressions qui se sont effectuées depuis la fin du mois d'octobre 2018. Tantôt les agresseurs sont identifiés comme des peuls, tantôt comme des dogons organisés en des groupes d'autodéfense.⁶² Selon un rapport de la MINUSMA sur les Abus commis à Koulongo peul, la zone de Bankass n'a été sujet d'attaque qu'en novembre. Avant cette date, c'était surtout la zone de Koro qui était identifiée comme l'épicentre de la violence. Cependant, l'attaque la plus meurtrière reste celle perpétrée à Ogossagou en mars 2019 où on dénombre plus d'une centaine de civils morts notamment des Peuls⁶³. En 2020, les affrontements s'amplifient de plus en plus : dix attaques recensées chaque semaine, 877 personnes tuées, soit deux fois plus de morts qu'au semestre précédent.⁶⁴

Par ailleurs, Il faut noter que depuis 2013, même avec le renversement du régime djihadiste au Nord du Mali, la violence s'était progressivement avancée vers Mopti et se passe essentiellement entre deux communautés en particulier : celle des peuls et celle des dogons⁶⁵.

IV.2.1. L'interprétation multiple d'un conflit : djihad, intercommunautaire, foncier...

Le Nord du Mali était connu de tous comme étant une zone où sévissent les troupes djihadistes. Cependant, depuis 2015, le centre du Mali, précisément la région de Mopti est sujet aux attaques djihadistes et à l'apparition d'un groupe salafiste djihadiste : « katiba Macina » nommé autrement par les médias : « front de libération du Macina ». Avec à sa tête Amadou Diallo ou encore Amadou Koufa⁶⁶, le groupe reste actif dans la zone de Mopti et de Ségou. Leur lutte est ciblée et vise « (...) L'État « mécréant », ses institutions, son personnel politique et administratif qui organise son fonctionnement (...) ; d'autre part, de virulentes attaques contre l'islam confrérique et ses représentants religieux (les marabouts) et leurs pratiques de maraboutage. » (Bourgeot, 2020 :104). Une année plus tard, des milices sont formées, à savoir DanaAmbassagou⁶⁷ regroupant principalement les dogons et l'Alliance pour

⁶² Il s'agit principalement du groupe d'auto-défense Dana Abassagou qui serait composé de dogons, de Bambara et de Bozos et dont l'objectif est de se protéger et de protéger la population des groupes djihadistes peulhs.

⁶³ Massacre d'Ogossagou, Wikipédia [consulté le 07/08/2021, URL – https://fr.wikipedia.org/wiki/Massacre_d%27Ogossagou]

⁶⁴ Matteo Maillard : « Au centre du Mali, des villages rasés par les violences et la famine », Le monde [consulté le 08/08/2021, URL – https://www.lemonde.fr/afrique/visuel/2021/01/24/dans-le-centre-du-mali-des-villages-rases-par-les-violences-et-la-famine_6067424_3212.html]

⁶⁵ Camille Dubruelh : « 2012, Mali : 25 Burkinabè tués dans un village lors d'affrontements intercommunautaires », Jeune Afrique [consulté le 03/5/2021, URL – <https://www.jeuneafrique.com/175957/politique/mali-25-burkinab-tu-s-dans-un-village-lors-d-affrontements-intercommunautaires>]

⁶⁶ Koufa serait le nom du village du prédicateur qu'il a emprunté pour faire la guerre

⁶⁷ Un groupe d'autodéfense créé en 2016 composé de chasseurs « dozos »

le salut au Sahel formé de peul.⁶⁸ Les violences prennent un caractère de plus en plus communautaire et opposent les dogons, les bambaras perçus traditionnellement comme des agriculteurs, aux peuls éleveurs. Il faut noter que les querelles entre les deux communautés ne datent pas d'aujourd'hui et prennent leur source avec la création de la Dina de Macina, un royaume peul « théocratique et ethnocentrique » en 1818. A l'époque « Les populations non-peuls, considérées comme païennes (...) sont asservies, et réduites à des conditions de citoyens de seconde zone. » (Bah Konaré, 2019). Les peuls régnèrent en maître jusqu'à l'avènement de la colonisation où on assiste à un rééquilibrage des statuts sociaux et à la proscription de l'esclavage. En 1960, avec le socialisme, la féodalité peule disparaît pour de bon. La sécheresse des années 1970 et 1980 accentue la chute sociale des pasteurs peuls qui sont obligés de compter sur les autres communautés, notamment des dogons pour pouvoir vivre. De même dans les plans gouvernementaux, des faveurs sont données aux cultivateurs pour accéder à des terres qui étaient autrefois situées dans le sillage des troupeaux des peuls. Les tensions naissent à nouveau. Les peuls sont décrits par les dogons comme des « envahisseurs » et les dogons sont considérés par une partie des peuls comme n'étant pas des musulmans. Amadou Koufa aurait tiré sur cette corde pour recruter des civils composés uniquement de Peuls, afin d'asseoir son pouvoir. De l'autre côté de Dana Ambassagou, se fut le même cas, le groupe prétend se défendre contre des peuls djihadistes. Certains évoquent « une forme de révolte sociale, alimentée par un contexte économique fragile, sur laquelle serait venu se greffer le djihadisme global »⁶⁹. En moins d'une année, tous les villages peuls sont abandonnés de part et d'autre de la frontière entre le Mali et le Burkina Faso. La plupart des peuls se déplacent à Ogossagou avant d'être à nouveau attaqués.

IV.2.2 Des mesures gouvernementales inadéquates qui attisent la violence du conflit

Depuis 2015, avec la formation de la Kaatiba d'Amadou Koufa, l'Etat du Mali, à travers les *Famas*, met en place des opérations antiterroristes dans toute la zone de Mopti. Ces opérations consistaient à arrêter des suspects civils appartenant au groupe kaatiba. Cependant, plusieurs tortures et exécutions ont été commises par les Famas, selon un rapport de L'AMDH et de la FIDH. « Les opérations anti-terroristes menées par les FAMA, y compris par des forces

⁶⁸ Groupe politique et militaire peul formé en 2018

⁶⁹ Dans le centre du Mali, les populations prises au piège du terrorisme et du contre-terrorisme, 2018, FIDH/AMDH, rapport numéro 727 [En ligne, consulté le 08/08/2021, URL https://www.fidh.org/IMG/pdf/fidh_centre_du_mali_les_populations_prises_au_pie_ge_du_terrorisme_et_contre_terrorisme.pdf]

spéciales, auraient causé, depuis le début de l'année 2018, plus d'une centaine de victimes d'exécutions sommaires au cours d'au moins une dizaine de massacres, des dizaines de cas de tortures. »⁷⁰. Les victimes de ses exactions sont en majorité des peuls. « Ils ont dit de tuer tous les peuls, que IBK est le président et qu'il ne dira rien. Ils ont donné un ultimatum de 6 mois pour tuer tous les peulhs... »⁷¹. L'intervention des forces armées a contribué à intensifier l'ethnisation du conflit, et à stigmatiser les peuls comme étant des terroristes. Ces derniers perdent peu à peu confiance en l'Etat. Voyant la tournure que prennent les opérations et l'incapacité des Famas à y faire face, le gouvernement prend des mesures et ouvre une enquête après le massacre de 12 civils en mai 2018 à Boulikessi (Mopti).

Également, des pourparlers avec Dana ambassagou ont eu lieu, aboutissant à la signature d'un cessez le feu. Cependant, les tensions continuent toujours d'exister et se perçoivent comme une faillite de l'Etat qui perd le monopole de la violence physique légitime auprès des populations. Ceux-ci, pour se protéger, préfèrent se fier aux groupes d'auto-défense qui leur apportent à la fois la sécurité et la stabilité que l'Etat semble incapable de fournir. « Depuis l'indépendance, dans le cercle de Koro, de Bankass et un peu de Douentza, il n'y avait pas de militaires ; jusqu'à la frontière burkinabè ...ce sont des endroits où il y'avait des vides sécuritaires. »⁷²En 2019, le lendemain du massacre d'Ogossagou, l'Etat semble déterminer à reprendre sa place. Des remaniements dans la haute hiérarchie militaire ont eu lieu et la dissolution de l'association Dana Ambassagou est décrétée. Cependant, les civils continuent toujours à faire confiance à des groupes qui continuent d'opérer à Mopti.

IV.2.3. Se réfugier à Bamako : le non-choix de la capitale

La population de Sadia, une fois le village quitté, a rejoint un autre village peul appelé Dari. Deux jours après, des jeunes du village de Sadia-peul, qui avaient rejoint la capitale, entendirent l'écho et envoyèrent des cars pour ramener leurs familles auprès d'eux. Il faut noter cependant que tout le village n'a pas rejoint la capitale ; certains en groupe ont rejoint le camp de Sévaré, d'autres qui avaient des connaissances à Sikasso et à Ségou ont préféré rejoindre les leurs. La communauté se dispersa un peu partout dans les différentes régions.

⁷⁰ Ibidem :10

⁷¹ A.T, entretien réalisé en bamanankan, le 13/07/2021, dans le camp de Niamana

⁷² Le Point Afrique : Mali - Youssouf Toloba : « Notre mouvement cible les malfaiteurs, pas une ethnie », entretien réalisé par Olivier Dubois, 2018 [En ligne, consulté le 31/09/2021, URL_ https://www.lepoint.fr/afrique/mali-youssouf-toloba-notre-mouvement-cible-les-malfaiteurs-pas-une-ethnie-12-12-2018-2278819_3826.php]

Une fois à Bamako, les déplacés ont rejoint le grand marché de Bétail de Niamana. Un endroit négocié par les jeunes qui connaissaient le propriétaire. Selon les propos de ce dernier, ces déplacés sont comme sa propre famille. « Nous sommes tous des peuls, nous sommes donc pareils ; on ne le souhaite pas, mais ce qui leur est arrivé pouvait aussi m’arriver »⁷³. Cet argument est le même donné par le général Ila Cissé, propriétaire du terrain de Senou où vivent les déplacés auparavant se trouvant sur le site de Faladié.

L’espace octroyé pour abriter les déplacés de Sadia-peul est petit, certains, après quelques jours passés à Niamana, rejoignent le camp de Faladié. D’autres, avec un peu de moyen, sont arrivés à prendre une maison en location à proximité du camp⁷⁴.



Photo n°4 – Vue du camp de Niamana, Bamako 2018 – ©Nicolas Remmené

S’installer dans la capitale n’a donc pas été un choix personnel des déplacés, cependant, ils se disent se sentir rassurés dans la grande ville qu’ailleurs. « Dans la grande ville, personne ne connaît personne. Il y’a plusieurs communautés qui cohabitent ensemble, et c’est à Bamako que tout se règle. Imagine, il y’a des dogons qui viennent prendre de l’eau avec nous. On s’entend bien ici. Je ne comprends pas pourquoi chez nous, c’est le contraire. »⁷⁵

⁷³ Boubou Cissé, entretien réalisé le 13/07/2021 dans le camp de Niamana

⁷⁴ Seulement deux familles ont pris des maisons en location à proximité du camp.

⁷⁵ Ali Traoré, entretien réalisé en Bamanankan, le 13/07/2021 dans le camp de Niamana.

Chapitre V – Se réfugier à Bamako, c’est vivre dans un camp

Ce chapitre analyse le camp en tant qu’un espace d’insécurité et de vulnérabilité. Il fait aussi un aperçu général des différents camps de Bamako tout en mettant en exergue la responsabilité de l’Etat dans l’administration des déplacés.

V.1. A chacun son camp : Faladié, Sénou, Niamana

Le conflit au centre du Mali a provoqué de nombreux déplacements internes, tant dans des villages environnants comme dans d’autres régions. Cependant, Bamako demeure le lieu abritant le plus de camps de déplacés. Selon un rapport de L’OCHA sur la situation de crise au Mali de 2017 à 2020, le Mali a connu une augmentation de déplacement de 40°/°et est passé de 187139 en octobre 2019 à 311193 déplacés en octobre 2020.⁷⁶ Ce qui expliquerait l’implantation de ces nouveaux camps. Parmi eux, le camp de Sénou, le camp de Faladié, le camp de Niamana et le centre Mabilé qui est le point focal régissant les trois camps précités. RFI, s’appuyant sur un rapport de 2018 réalisé par Human right Watch, montre que ces déplacés sont souvent des Peuls ciblés par les groupes d’autodéfense dogon, au motif qu’ils soutiendraient des islamistes armés en lien avec Al-Qaïda.

V.1.1. Faladié : le camp prototypique

Faladié fait partie de la commune VI du district de Bamako et abrite un camp de déplacé installé en 2018. Ce camp compte environ 1600 personnes⁷⁷ vivant sur une zone non constructible, traditionnellement occupée par les éleveurs.

Vivant dans une condition précaire et n’ayant accès ni à l’eau, ni à l’électricité à leur arrivée, les déplacés, en majorité des hommes, cumulent de petites activités dans le marché à bétail. Les femmes qui restent à la maison et s’occupent de l’entretien du ménage restent les plus vulnérables : « Les difficultés économiques conduisent certaines à s’adonner à la prostitution. »⁷⁸

⁷⁶ *Rapport de situation*, OCHA, MALI dernière mise à jour : 03 février 2021 [En ligne, consulté le 10 octobre 2020, URL : <https://reports.unocha.org/fr/country/mali/>]

⁷⁷ Mali : reportage auprès des déplacés internes, Solidarité 40 ans international, 2020 [En ligne, consulté le 11 octobre 2020, URL <https://www.solidarites.org/fr/pays/mali/mali-reportage-a-bamako-aupres-des-deplaces-internes/>]

Ce camp semble le plus vieux en termes de la durée d'implantation que la majorité des autres camps qui se situent à Bamako.

L'incendie du mardi 28 avril 2020 a causé la réaffectation de 178 ménages, soit 837 déplacés internes du camp de Faladié vers le centre Mabilé.



Photo n°5 – Vue du camp de Faladié, Bamako, avril 2020– © Michèle Cattani

V.1.2. Sénou et le retour d'expérience du camp de Faladié

Le camp de Sénou semble le plus vaste en termes d'espace. Il s'étend sur plus de 5 hectares. C'est le camp le plus organisé quant à la disposition des tentes, aussi à la gestion des infrastructures et des matériels en leur possession. La population déplacée s'y est installée en 2019 et vivait avant sur le site de Faladié. « C'est après une visite de Soumaïla Cissé sur le site de Faladié, qu'il a pris l'initiative d'emprunter son terrain à ses parents. À l'époque, nous avons déplacé 50 familles de Faladié vers Sénou. »⁷⁹. Soumaila Cissé, connu sous le pseudonyme de Ila, est un général de l'armée malienne et ex- gouverneur du district de Bamako.

⁷⁹Oumar. Diallo, déplacé, chargé de l'organisation du camp de Sénou ; propos recueillis en français le 15/01/2021 dans le camp de Senou (Bamako)

Les déplacés sont approvisionnés en eau à travers un château installé. Ils disposent de plusieurs toilettes construites par les médecins sans frontières, une organisation non gouvernementale médicale humanitaire, d'une école et de deux mosquées : l'une construite par Mahmoud Dicko et l'autre, une tente offerte par l'UNICEF. L'assainissement des lieux ainsi que le maintien des toilettes sont effectués par les femmes du camp à tour de rôle.



Photo n° 6 – Une femme en train de laver les toilettes communes. Camp de Sénou, 15 janvier 2021.

Ce nouveau camp abrite à nos jours 225 ménages, soit 1500 individus⁸⁰. La plupart de ces ménages sont dirigés par des femmes. « Beaucoup d'entre elles ont perdu leurs maris dans l'attaque et d'autres n'ont même plus de contact avec les leurs ; elles ne savent pas s'ils sont toujours en vie ou pas. »⁸¹. Ces femmes, cheffes de ménages, jouent un double rôle : elles s'occupent à la fois de l'éducation des enfants, mais aussi du maintien de la famille en menant des activités lucratives (lessive, vaisselle etc.) en ville, pour subvenir à leurs petits besoins. Il faut noter que ces déplacés viennent tous de la localité de Bankass, mais dans des villages différents contrairement aux déplacés de Niamana qui viennent tous d'un même village.

⁸⁰Oumar. Diallo, chargé à l'organisation du camp de Sénou ; propos recueillis en français le 15/01/2021 dans le camp de Senou (Bamako)



Photo n°7 – Une femme, cheffe de ménage, faisant la vaisselle derrière son habitat. Camps de Sénou, 15 janvier 2021

Le camp est assisté par des ONG, des associations de ressortissants et de quartier etc. par ceux que l'on appelle « les bonnes personnes [qui agissent] par Dieu » (*Ala ka mogonyumanw*)⁸², aussi par des organisations religieuses. En effet, Au camp de Sénou, certains religieux sont intervenus en aménageant un espace de prière. L'organisation Selon Oumar, chargé à l'organisation du camp de Sénou, le gouvernement n'intervient pas comme il faut dans leur prise en charge. Durant ces derniers mois, ces déplacés ne reçoivent plus d'aide des ONG ; pour faire face à la situation, les vivres en stock sont distribués à tour de rôle, selon un calendrier établi par le comité de gestion composé de déplacés.

⁸²Mahmoud Dicko a aménagé un lieu dans le camp servant de lieu de prière. Melme, une organisation chrétienne a fait des dons de vivres

V.1.3. Niamana, le camp invisible

Niamana est une localité située à la périphérie de la ville de Bamako. Elle jouxte au nord Dougoulakoro et Koinssini, au sud par Tabakoro, à l'est par Dialakorobougou et à l'ouest par Yirimadio. Niamana est un terme bamanankan qui signifie littéralement « le dépotoir » (Litt. Le lieu de l'ordure »). Le nom pourrait amener à penser que la localité se serait installée sur une ancienne décharge d'ordures. Cependant, selon les fondateurs de Niamana qu'on appelle *dugutigilakaw* (litt. « Les responsables des affaires du village »), il s'agirait d'une ancienne appellation d'une localité de Bélédougou-l'une des provinces de l'Etat précolonial de Ségou au XVIIIe et XIXe siècles- dont le fondateur s'appelait Niama. Dans la tradition Bambara, le nom Nyama est donné aux enfants qui risquaient d'être tués en bas âge de façon occulte. « Pour pouvoir garder l'enfant, la mère devait passer par des rituels consistant à jeter l'enfant dans un tas d'ordures pour ensuite le ramasser. Ce qui permettait à ce dernier de survivre. A la suite on attribuait à cet enfant le nom de Nyaman (litt. « l'ordure ») ou Nyamanton (litt. « le tas d'ordure »)⁸³.

Ce rituel permettait ainsi de cacher symboliquement l'enfant en le dévalorisant aux yeux du sorcier pour qu'il s'en détourne. Ainsi Niamana ne signifierait donc plus « dépotoir », mais tout simplement « chez Nyama », le terme *na* étant un locatif en bamanankan, même si nous le verrons, le terrain où se trouve le camp de Niamana ressemble à un dépotoir.

Le Bélédougou fait partie aujourd'hui de la région de Koulikoro. Selon les propos recueillis auprès de la famille fondatrice de Niamana à Bamako, leurs ancêtres auraient quitté le village originel de Niamana, au Bélédougou, à cause des tensions religieuses entre les musulmans et les non musulmans. Conscients qu'ils sont minoritaires face à une population principalement non musulmane et qui interdisait farouchement les pratiques islamiques, ils décidèrent de quitter la zone pour fonder Niamana. Bakary Diarra, un des fils du chef de Niamana à Bamako, raconte de façon, ironique : « Lorsque nos pères priaient, ils [les non musulmans] demandaient pourquoi ces derniers humaient le sol (*kadugukolokasama*) »⁸⁴. Raillant ainsi la posture de la prière musulmane.

Abdoulaye Diarra, connu sous le pseudonyme de Tiéman, fut le fondateur, celui qui a « défriché » (*ka tu tigè*), et le premier chef de village. Selon le maire de Tabakoro ATT-Bougou que nous avons interrogé à ce sujet, il y'aurait eu quatre chefs de village qui se sont

⁸³ Bakary Diarra, fils du chef de quartier de Niamana, entretien réalisé en *bamanankan* le 16 juin 2021 à Niamana

⁸⁴ Bakary Diarra, *op.cit.*

succédé. Il s'agit en l'occurrence de : Zoumana Diarra ; Adama Diarra ; Modibo Diarra et l'actuel chef, Moussa Diarra⁸⁵.

L'implantation de la localité est donc récente, puisqu'elle ne remonterait pas au-delà des années 1950-1960, tout au moins si l'on en croit à la généalogie des chefs de village qui nous a été rapportée. Si la genèse de la localité est déjà marquée par un déplacement, Niamana est aujourd'hui connu pour avoir accueilli au moins deux vagues de déplacés. La plus récente en 2018 avec le conflit dans la zone de Mopti, et une première en 2013 avec la crise au nord. Pour un petit aperçu de ce déplacement résultant de la crise de 2012, Bamako a servi à abriter plusieurs déplacés venus principalement de la région de Gao et repartis dans plusieurs communes dans des camps de fortune, dans des maisons inhabitées, dans des écoles ou encore dans des familles d'accueil. Niamana a servi à abriter plus de 130 déplacés sujets aux menaces de mort de troupes djihadistes. Avec l'aide des protestants et catholiques de Bamako, ils seront abrités dans l'église de Niamana⁸⁶. En 2018 ; un autre déplacement de populations en provenance de la zone de Mopti a eu lieu, et cette fois-ci, ces populations se retrouvent dans le marché de Bétail. Le premier qui servit d'abris pour les déplacés du nord⁸⁷ et le nouveau camp se trouve dans la périphérie de la ville de Bamako. Il abrite environ 148 déplacés, reconstitués en 26 ménages. Ils ont quitté la région de Mopti en 2019. Avant leur installation sur le site, le lieu était un tas d'ordures : « Tu vois le tas d'ordures là-bas, ici (le camp) c'était pareil. Toute cette zone était un tas d'ordures ; dès que nous sommes arrivés, nous avons aménagé le lieu en brûlant les ordures. »⁸⁸. C'est donc de manière spontanée que le camp a été créé. A quelques mètres du site, une petite case en paille nouvellement construite sert de classe pour tous les enfants du camp.

Des tentes de couleur bleue et des cases en paille fabriquées par les déplacés eux-mêmes sont visibles de loin et semblent être le premier repère. Un grand hangar, construit juste à l'entrée, sert de lieu de causerie et de repos pour les femmes. La nuit, cet endroit se transforme en un véritable dortoir. En effet, les tentes octroyées, ainsi que les cases construites par les déplacés eux-mêmes ne suffisent pas à les contenir. Il faut reconnaître que l'espace qui constitue le camp est tout aussi petit.

⁸⁵ Bakary Traoré. Maire de Tabakoro ATT-Bougou ; entretien réalisé en bamanankan. Le 16 juin 2021 à la mairie de Tabakoro Att-Bougou

⁸⁶ Lire : Les chrétiens du Nord protégés des islamistes par des musulmans, 2012, le monde [En ligne, consulté le 31/7/2021, URL <https://www.la-croix.com/Actualite/Monde/Les-chretiens-du-Nord-proteges-des-islamistes-par-des-musulmans- NG -2012-04-17-795667>]

⁸⁷ Ces déplacés sont retournés après quelques mois passés à Bamako.

⁸⁸ A. B, entretien réalisé en bamanankan le 20 mars 2020 dans le camp de déplacés de Niamana (Bamako)

A côté du hangar, se dressent d'énormes barriques d'eau, sur lesquelles on peut lire les noms des structures donateurs. 4 toilettes encore en construction leur font face. A la question de savoir comment ils font pour leurs besoins de toilettes, ils avouent payer les toilettes communes du marché au bétail. Par contre, certains préfèrent aller dans les toilettes de la mosquée qui sont gratuites.

Durant le mois de décembre 2020, un robinet a été installé pour l'alimentation en eau et quatre autres toilettes ont été construites.

V.2. Du camp à la ville : de la périphérie au centre

La majeure partie des camps se trouvant à Bamako sont aux périphéries, isolés des interactions du centre. Cela s'expliquerait par le fait que, ses périphéries sont aussi des portes d'entrée dans la grande ville, et sont les premiers lieux où les déplacés arrivent. Cependant, il faut reconnaître que « la façon dont l'emplacement d'un camp est négocié et dont le camp lui-même est installé peut avoir une incidence décisive sur la capacité à le gérer »⁸⁹. L'installation des déplacés dans les quartiers périphériques de Bamako joue considérablement sur le développement autant personnel, économique que social de ces déplacés, mais aussi sur leur intégration rapide dans la ville d'accueil.

V.2.1. De quoi le mot "camp" est-il fait ? retour sur un mot

Le camp, dans sa définition la plus large, est « un espace délimité, aménagé selon des normes et objectifs prédéfinis afin d'héberger une population particulière » (Alagbe, 2016 : 3). Le terme peut renvoyer à plusieurs espaces distincts. Cependant, leur nature dépend des types de populations abritées et de la finalité recherchée. En effet, l'histoire nous montre la formation de plusieurs typologies de camps à commencer par le génocide qui a révélé des camps d'extermination, en passant par les camps de rétention au camp d'internement de population provoqué par une crise humanitaire.

Cependant, de l'enquête menée sur les typologies des camps, il ressort que dans l'imaginaire populaire, le camp ne renvoie pas à la triste histoire de la concentration nazi et des centres de

⁸⁹Manuel de Gestion des Camps, 2004 [En ligne, consulté le 13/08/2021, URL_ https://www.who.int/mental_health/emergencies/camp_management_toolkit_french.pdf]

rétenction. Deux types de camps sont le plus souvent évoqués à savoir le « camp militaire » (*sorasikan*) et « le camp de réfugiés » (*refigew ka kan*).

Le camp militaire est « un terrain généralement clos et fortifié sur lequel des troupes s'installent en ordre avec des tentes ou des baraques pour se loger, s'entraîner ou se défendre »⁹⁰ Les camps de réfugiés désignent des espaces clos ou non servant à abriter des personnes ayant quitté leur lieu d'origine de façon involontaire. Autrement, ce sont des lieux d'« hébergement des populations en détresse, affectée par une crise humanitaire » (Alagbe, 2016)

Le haut-commissariat des nations unies pour les réfugiés classe cet hébergement en des catégories. Ainsi on retrouve :

- Des camps planifiés : ce sont des camps qui sont construits selon des standards internationalement reconnus ;
- Des camps auto installés : ils échappent au contrôle et aux normes internationales, ce sont des camps qui naissent de la précipitation ;
- Les camps de transit ;
- Les centres collectifs qui servent d'abris (école, église, mosquée etc.) ;
- Résidence individuelle ou privée ou hébergement dans des familles.

Clochard, Gastaut et Schoor (2004) représentent ces camps comme « une expression spatiale de rejet. » une manière d'« isoler pour contenir et surveiller, séparer les populations concernées du reste de la société. »

Le HCR classe les camps, et font une distinction entre les camps de réfugiés et les camps de déplacés internes fondés principalement sur les définitions juridiques étiquetées aux populations qu'ils contiennent. Cependant, la réalité en est tout autre et la différence semble moindre. Au Mali, les camps de déplacés internes sont appelés des camps de réfugiés pour des raisons évoquées plus haut.⁹¹

Si le terme camp humanitaire et camp militaire font échos ces dernières années au Mali, c'est parce qu'ils ont été plus médiatisés : camp militaire attaqué, camp militaire déserté ou encore installation de nouveaux camps de réfugié pour déplacés dû à des attaques. Les camps de

⁹⁰Centre national des ressources textuelles et lexicales CNRTL

⁹¹ Voir le premier chapitre de la première partie du mémoire relatif à la terminologie du réfugiés et du déplacé selon les textes juridiques

déplacés deviennent dès lors, des composantes essentielles de la ville de Bamako, du point de vue de leur nombre, mais aussi, de l'impact environnemental, socio-économique, etc. qu'ils engendrent sur cette dernière.

V.2.2. Analyse des logiques du camp en périphérie

En géographie, la périphérie peut correspondre à la localisation d'un espace, mais le plus souvent la notion est utilisée pour distinguer deux lieux présentant des inégalités, mais aussi des interdépendances : centre-périphérie.

La notion de périphérie vient du grec *periphēria* qui signifie : circonférence. Il est synonyme de Banlieue et « désigne une limite éloignée d'un objet ou d'une chose. » Dans la Grèce antique, cette délimitation spatiale permettait de distinguer d'une part les Grecs, et d'autre part, d'écarter des personnes considérées comme étrangères, parlant une autre langue. La cité, correspondant au centre, était le lieu par excellence d'interaction et de concentration des biens et services à l'opposé de la périphérie qui se construisait : « à travers la figure même du Barbare, qu'il soit le « sauvage » ou le « bon Barbare » [...] » (Madalina, 2012).

Cette représentation de la périphérie en tant que lieu d'isolement, mais aussi de rejet se perçoit dans d'autres sociétés et aujourd'hui encore, crée le plus souvent des tensions. Les camps dans leur majorité font partie de cette sphère. Marc-Antoine évoque l'idée d'« espaces politiques peuplés de « citoyens de seconde zone » (Pérouse de Montclos, 2008 : 3). Les populations qui y vivent ressentent ce sentiment d'être éloignées des centres de pouvoir de la ville.

Les déplacés de Niamana, au début, n'étaient pas conscients des impacts d'éloignement avec la ville, mais au fur à mesure qu'ils découvrent la ville, ils se sont vite rendu compte que plus ils sont proches du centre, plus ils ont des opportunités de travail, mais aussi plus de visibilité pour être aidés. Des lors, à chaque fois que des propositions d'autres lieux sont faites, les déplacés prennent le temps d'analyser en termes de sécurité et de distance avec la ville. « Il y'a plusieurs espaces qui nous ont été proposés, même l'humoriste... Guimba nous a proposé son terrain de plus de 25 hectares ; l'endroit était très loin de la ville. On ne pouvait rien faire là-bas ; il n'y avait qu'un puits. Et personne ne pouvait nous aider étant là-bas. »⁹²

⁹² A.T, entretien réalisé en Bamanankan le 25 mai 2020 dans le camp de Niamana

V.2.3. Le Centre Mabilé : un espace politique pour que le camp se fasse entendre

Le Centre Mabilé comptait avant la réaffectation des déplacés de Faladié, 63 ménages soit 298 personnes. De nos jours, il abriterait environ 400 personnes⁹³. Notons que le Centre Mabilé est situé en commune V à Sogoniko. C'est un ancien lycée composé d'un bâtiment de trois étages de 28 pièces et une vingtaine de tentes installées dans la cour. Le centre avait servi à abriter les populations victimes de l'inondation du 16 mai 2019. L'espace étant vaste, l'Etat a donc proposé aux déplacés des deux sites (Niamana, Faladié)⁹⁴ de venir s'y installer. A l'époque, l'inondation avait également détruit les tentes et emporté des vivres de la population déplacée du camp de Faladié. Quelques-uns ont donc rejoint le Centre Mabilé notamment ceux de Faladié. Selon un agent du site, « le Centre Mabilé est pour les déplacés mais malgré cela, certains ne sont même pas venus ; d'autres ont passé la nuit et le lendemain ils ont rejoint encore leurs camps respectifs. On ne peut forcer quiconque à rester. »⁹⁵ Les raisons avancées par ces agents sont que les déplacés trouvent qu'ils sont dans une forme de prison au centre et n'ont pas la liberté de circuler librement. D'autres pensent que ces derniers ont déjà tissé des liens avec le premier endroit où ils se trouvaient et avaient déjà commencé à s'intégrer dans le milieu.

Pour les déplacés de Niamana, leur refus de s'installer au Centre Mabilé est beaucoup plus d'ordre sécuritaire. « Ils nous ont dit d'aller voir, lorsque j'y ai été, je suis venu dire aux autres qu'on ne peut vraiment pas y aller (...) si on partait les vieux et les enfants allaient tous mourir. Car nous ne sommes jamais montés sur un étage. Les enfants allaient même se bousculer et se faire tomber. On ne pouvait pas. »⁹⁶

Notons que le Centre Mabilé, en plus d'abriter des déplacés, est le point focal de coordination des autres camps. Des agents fonctionnaires de l'action sociale de l'Etat y sont en plein temps pour coordonner les actions autour de ces déplacés. Ils s'occupent de la gestion et de la distribution des dons octroyés par l'Etat, par des ONG, et par des particuliers et sont tenus d'envoyer un rapport périodique à la direction régionale du développement social. Une cellule informatique de collecte de données est mise en place pour gérer ces informations qui sont ensuite renvoyées au niveau national. En plus de ces agents, un service de police est mis à la

⁹³ AM.T, technicienne supérieure de l'action sociale, entretien réalisé en bamanankan le 21 janvier 2021 dans le centre Mabilé de Sogoniko

⁹⁴ A cette époque, le camp de Senou n'était pas encore installé.

⁹⁵ K. M, assistante du coordinateur au Centre Mabilé, entretien réalisé en bamanankan, le 26 février 2021, dans les locaux du centre Mabilé.

⁹⁶ A.T, entretien réalisé en Bamanankan le 25 mai 2020 dans le camp de Niamana

disposition du Centre Mabilé pour des mesures de sécurité. Cependant ce service n'existe que sur ce seul site de déplacés.

Pour faciliter la distribution des dons sur les autres sites, des agents sont délégués pour les trois autres sites et servent d'intermédiaires entre le Centre Mabilé et ces sites. Ils sont en quelque sorte des contrôleurs et s'assurent de l'arrivage des dons sur ces sites. Par ailleurs, des comités de gestion composés principalement de déplacés existent dans les 3 camps. Un responsable leader est délégué ; il s'occupe de tous les déplacements dans la ville pour les différentes activités auxquelles les déplacés doivent participer. Il est délégué également pour prendre les aides au Centre Mabilé au nom des autres déplacés.⁹⁷

Cependant il faut noter qu'autour de cette distribution, naissent souvent des tensions entre les agents de l'Etat et les déplacés. Pour ces derniers, les aides doivent exclusivement revenir aux déplacés. Cette idée n'est pas partagée par ces agents : « nous ne percevons rien, nous n'avons même pas de prime, il est normal que lors du partage des dons, nous ayons notre part. D'ailleurs beaucoup de donateurs l'ont compris et à chaque fois, ils ajoutent notre part. »⁹⁸

Quelques déplacés vont jusqu'à interpeller des autorités étatiques sur le détournement des dons que feraient des agents en place. (THERA, Kassoum, 2021)

Pour pallier cela et s'assurer que les aides qui sortent du Centre Mabilé ne sont pas utilisés pour d'autres fins, les leaders de ces déplacés tissent des relations leur permettant d'être informés sur ce qui se passe sur les autres sites. Le Centre Mabilé, dès lors, devient un espace d'interpellation de l'opinion publique sur les conditions de vie des déplacés à Bamako, mais aussi sur leur administration par l'Etat.

⁹⁷ Généralement, toutes les distributions de dons se font au Centre Mabilé ensuite ils sont repartis entre les différents responsables des autres sites.

⁹⁸ Aminata Traoré, technicienne supérieure de l'action sociale, entretien réalisé en bamanankan, Centre Mabilé, 21 janvier 2021.

Chapitre VI– « L’encampement » : le non-lieu et le non-soi

Le terme « encampement », franciser par Michel Agier, est à la fois le fait de mettre des individus dans un même espace exclusivement dédié pour eux, mais aussi, il est la politique qui consiste à mettre les gens dans un camp⁹⁹. Selon certains humanitaires, l’encampement d’une population donnée a des avantages, dans la mesure où il permet d’une part, d’opérer rapidement et efficacement lorsqu’il y’a une urgence, d’autre part, de toucher un nombre important de personnes dans un temps court. Mais d’un autre revers, les déplacés sont restreints dans leurs activités quotidiennes et se sentent « indésirables » dans les camps. Malgré ce sentiment partagé, à la fois par des réfugiés mais aussi par des déplacés internes, la capacité du camp à procurer de la protection et à servir de lieu de refuge véritable est peu questionnée.

Dans ce chapitre, nous analyserons les stratégies de survie dans le camp en étayant la vie domestique des déplacés de Niamana, ensuite nous verrons comment à travers ces camps, les déplacés recomposent le village. Le chapitre mettra en lumière également le rôle de la femme dans le maintien de cet espace.

VI.1. Vivre au camp : l’insécurité, les miasmes et la sédentarité forcée

Bien que dispersés un peu partout dans le camp, ces déplacés, en plus d’être du même village, partagent des expériences douloureuses communes de leur déguerpissement. Cet aspect a servi d’une manière ou d’une autre à renforcer et à consolider d’avantage les liens familiaux qui les unissent.

On retrouve donc une organisation domestique très forte centrée sur les femmes. En effet, dès leur installation, des jeunes mères, dont 16 femmes au total se répartissent en de petits groupes et s’occupent de la préparation quotidienne des repas, de la vaisselle, ainsi que du nettoyage. Ces femmes, comme elles le prétendent, n’ont pas été proposées pour les tâches ménagères : « Après notre départ, chacun devait y mettre du sien pour le bien-être commun, c’est pour cela que nous avons eu l’idée de former ces groupes qui s’occupent de la

⁹⁹ Communication de Michel Agier sur YouTube, 2020 : « qu’est-ce que l’encampement du monde ? », [consulté le 17/08/2021 ; URL_ <https://www.youtube.com/watch?v=622-YWzfOqc>]

préparation »¹⁰⁰. A la question de savoir pourquoi certaines d'entre elles ne préparent pas, elles répondent que celles-ci sont leurs belles-mères. Elles s'occupent des enfants au moment où les belles-filles préparent; à croire que cette organisation est une continuité et un maintien du rapport qu'ils entretenaient auparavant avec leurs beaux parents.



Photo n°8 – Les jeunes femmes du camp s'attèlent pour la rupture du jeûne - Camp de Niamana, 12 mai 2021

¹⁰⁰ Focus group avec les femmes du camp de Niamana, réalisé en peul et traduit en français, le 22 mars 2020 dans le camp de déplacés de Niamana.

Les vivres reçus depuis leur arrivée sont mis dans un magasin, un responsable est désigné pour faire sortir la quantité de vivres nécessaires par jour. L'argent pour les condiments (5000 / jour) est aussi remis par le même délégué. Cet argent provient des aides reçues; il sert non seulement à acheter des condiments mais aussi de l'eau : « on recevait de l'eau gratuitement les premiers mois de notre arrivée, après, on n'en recevait plus. On est obligé de payer de l'eau pour nos besoins quotidiens. ». Notons qu'au tout début de l'installation de ces déplacés, trois repas étaient servis (petit déjeuner, le déjeuner et le dîner); une marmite commune de 20 kilogrammes pour le riz et une autre de 8 kilos pour la sauce servent à nourrir ces centaines de personnes. Après quelques mois, le petit déjeuner n'était plus préparé pour faute de moyens : « l'année passée il y'avait le petit déjeuner, mais on l'a enlevé car cela fait trop de dépenses. Tu vois, tous les jours c'est 5000FCFA qu'on donne pour le prix du condiment maintenant, tout le monde se débrouille pour trouver son petit déjeuner »¹⁰¹. Il faut croire déjà que les repas servis ne suffisent pas à rassasier ces personnes. De nos jours, seul le dîner est servi. Les déplacés ont de la peine à trouver une solution pour subvenir aux besoins quotidiens.

Pour pouvoir donc manger convenablement, prendre en charge le petit déjeuner qui n'est plus donné gratuitement et subvenir à leurs besoins, les vieilles femmes qui restent dans le camp mènent des activités lucratives ; c'est le cas d'une déplacée âgée de 55 ans « Nous ramassons et vendons de vieux bidons et des fers en mauvais états pour gérer nos petits besoins. Il y a beaucoup de difficultés, il y'a un manque d'eau. Pour aller aux toilettes, que ce soit pour prendre un bain ou pour se soulager, il faut qu'on paye. J'ai toutes sortes de difficultés, je suis vieille et veuve... Dès qu'il y'aura un peu de tranquillité, nous retournerons chez nous. Le bidon d'eau seulement est à 75 F.CFA ici, c'est trop. »¹⁰²

Au cours de l'année 2021, les déplacés sont ravitaillés en eau grâce à l'installation de robinet. En plus donc de bénéficier d'eau pour leurs besoins quotidiens, ils permettent au voisinage de se procurer de cette eau à bas prix. « Cet argent servira à assurer la réparation du robinet et à payer la facture. Les gens qui l'ont mis en place prennent la facture jusqu'à 6 mois, après ce sera à nous-mêmes de prendre le relai. »¹⁰³

¹⁰¹ A.B, entretien réalisé en bamanankan, le 12 mai 2020 dans le camp de Niamana

¹⁰² Aissata Togo, entretien réalisé en peul et traduit en français, le 12 mai 2020 dans le camp de Niamana

¹⁰³ A.B, entretien réalisé en bamanankan le 21 juin 2021 dans le camp de Niamana



Photo n°9 – La distribution du repas s’effectue par groupe d’âge et par genre. Camp de Niamana, 2 mars 2020

VI.1.1. Les camps : des espaces d’insécurité pour les déplacés

L’espace où s’est implanté le camp représente une infime partie de l’environnement global d’un marché de bétail. En effet, ces déplacés se retrouvent au cœur du parc, entre animaux, vendeurs ambulants et boutiquiers. Selon un rapport de l’UNHCR sur l’évaluation des besoins de la population déplacée de Niamana, « 66% des ménages enquêtés trouvent le site de déplacement non sécurisé. Ils trouvent qu’ils sont exposés aux risques d’expulsion, d’exposition aux accidents de circulation pour les enfants et de banditisme. » (UNHCR, 2018)

Les femmes sont les plus touchées par cette insécurité. En effet, ne disposant pas de toilettes dans le camp, elles devraient se servir des toilettes du marché qui se trouvent à une centaine de mètre du camp : « 50% des ménages enquêtés ont signalé qu’il y’a des risques de sécurité pour les femmes et les filles compte tenu de l’éloignement et du non éclairage des toilettes. » (*Ibid.*)

Au-delà de cela, la distribution et le stockage des aides composées de vivres principalement, posent souvent des problèmes aux déplacés : « Des voleurs rodent partout ici. Ils savent que nous recevons des aides, l’endroit n’étant pas sécurisé, ils profitent pour voler nos affaires la

nuît. »¹⁰⁴ Aussi, avec la fréquentation massive du marché, ces déplacés sont victimes d'individus malintentionnés qui s'emparent souvent de leurs biens : « il n'y a pas longtemps, une personne de bonne volonté (*Ala ka mogonyuman*) nous a apporté des habits. Avant même de distribuer, d'autres jeunes qui n'étaient pas des nôtres sont venus s'insérer dans le rang. Nous qui étions les concernées, nous n'avions rien eu. »¹⁰⁵

Pour se protéger de ces agressions, des femmes se sont regroupées pour mettre en place une barrière constituée de bois et de sacs en plastique sur un passage qui servait d'issue aux malfaiteurs. Aussi, les premiers jours de leur venue, les hommes du camp surveillaient permanemment à tour de rôle les vivres qu'ils recevaient avant de disposer d'un magasin de stockage.

VI.1.2. Les camps : des lieux de reconversion de dépôts d'ordures

La proximité avec le marché de bétail a des effets indésirables sur cet environnement global et précisément sur le camp. Les toilettes construites par solidarité internationale pour les déplacés sont entourées de déchets toxiques composés principalement de viande pourrie. En effet, ce lieu sert de dépôt d'ordures non seulement pour les bouchers qui sont présents, mais aussi pour toutes les autres personnes : des restauratrices, des boutiquiers, des vendeuses de légumes, des déplacés eux-mêmes etc.

¹⁰⁴ A.B, entretien réalisé en bamanankan, le 12 mai 2020 dans le camp de déplacé de Niamana

¹⁰⁵ Idem.



Photo n° 10– Les latrines du camp de Niamana, 16 juin 2021

Niamana n'est pas le seul camp constituant un dépotoir ; dans le camp de Faladié, le constat est beaucoup plus amer. Les abris sont installés sur les ordures et sont principalement faits de ces résidus : sachets plastiques, fers rouillés, bois etc. A Niamana comme à Faladié, ces ordures sont les endroits privilégiés des enfants qui y vont pour jouer, mais aussi pour des femmes qui profitent pour ramasser des choses qu'elles peuvent vendre. Pendant l'hivernage, la situation s'aggrave ; des odeurs nauséabondes se dégagent dans le camp : « C'est le siège (*faso*) des mouches, des moustiques et de plein de petits insectes pendant l'hivernage. Nous craignons beaucoup pour nos enfants qui n'ont pas d'autre espace de jeu que les ordures. Si on pouvait les vacciner contre le tétanos et donner des médicaments pour le paludisme, cela nous ferait plaisir. »¹⁰⁶

Au-delà de cela, durant la période pluvieuse, ces déplacés dorment à peine. Les tentes construites à l'aide de sachets plastique s'usent de plus en plus et sont perméables. Aussi, les nattes se trouvant au sol sont mouillées par la pluie. Les déplacés attendent des fois

¹⁰⁶A.B, Entretien réalisé en bamanankan le 16 juin 2021 dans le camp de Niamana

impatiemment que la pluie s'arrête pour pouvoir se coucher. D'autres mettent des tas de cailloux par terre pour ensuite déposer les nattes afin qu'elles ne soient trempées.



Photo 11– Vue de l'intérieur d'une tente (Crédit photo : Aminata MALLÉ, Camp de **Niamana**, 2 mars 2020)

VI.1.3. D'une vie d'indépendance à une vie de dépendance

Les personnes déplacées de Niamana sont en partie des éleveurs. Cette activité les oblige de sortir. Ce qui signifie que leur mode de vie est caractérisé par des déplacements, à la quête de pâturages pour les animaux. Ce sont des gens qui sont donc habitués à vivre en symbiose avec la nature, dans de grands espaces et qui ont une certaine liberté. Une fois dans le camp, cette population a du mal à s'adapter. D'une vie où la mobilité est possible à tout moment, ils se retrouvent dans un endroit qu'ils jugent fermé, restreint par des limites géographiques avec des jugements de tout genre. Un des délégués nous dit avec ironie « On aimerait avoir des animaux, mais on n'a pas de place dans le camp... nous-mêmes nous ne sommes pas bien logés à plus forte raison les animaux. »¹⁰⁷

L'envie de renouer avec leur activité principale demeure chez ces déplacés. D'ailleurs, l'enquête menée auprès des hommes d'âge plus avancé (50 ans et plus) qui pratiquaient l'élevage montre que ces derniers sont restés dans l'inactivité dans le camp. « J'ai perdu tous

¹⁰⁷ Ali Traoré, entretien réalisé en bamanankan le 13/ 7/2021 dans le camp de Niamana

mes animaux lors de l'attaque. Ici je ne mène aucune activité, car je n'ai pas assez de force pour, par exemple, fendre du bois ou pousser de la charrette comme le font nos jeunes. Je n'ai pas non plus d'argent pour me procurer de nouveaux animaux. »¹⁰⁸

Il faut noter également que l'élevage avait plusieurs avantages, car plusieurs autres activités en découlaient, permettant à cette population de s'épanouir économiquement à savoir : la production et la transformation laitière (beurre, fromage) et sa commercialisation, notamment par les femmes ; la consommation des engrais dans la culture et sa vente à des communautés qui n'en disposent pas et l'utilisation des animaux à des fins de labourage. Une fois dans le camp, ce cycle est rompu, laissant place à d'autres activités. La proximité avec le marché de bétail ne change rien de la situation.

Le cas de la population éleveur de Niamana est différent des cas des autres sites, notamment celui du centre Mabilé. Certains d'entre eux ont eu la chance de pouvoir emmener des animaux. La cour étant assez grande, une partie y est aménagée servant à les abriter. Bien que ces déplacés pensent que le processus d'élevage dans leur village ne soit pas le même dans le camp, ils s'adaptent à la situation. La plupart sortent sans les animaux pour trouver de quoi faire manger aux animaux à des kilomètres du camp, en plus des restes de nourriture.

VI.2. De la perception des habitants du quartier sur les déplacés

Être déplacé recouvre de nombreuses réalités au Mali, tant pour les personnes déplacées elles-mêmes que pour les communautés d'accueil. Comprendre comment les déplacés se sentent et appréhendent leur condition de vie et comment la communauté d'accueil les définit, revient à interpréter l'impact de cette perception sur leur intégration.

Au cours de nos enquêtes avec les déplacés ainsi qu'avec le voisinage du camp, ce qui ressort surtout et qui caractérise les déplacés, c'est leur statut de personnes démunies ayant laissé derrière eux leurs biens. Le camp fortifie davantage cette perception. A Bamako, certaines familles sont accueillies par leurs proches, mais elles sont très minoritaires. Les autres familles, n'ont aucune alternative de logement et aucun réseau social. On compterait en tout une dizaine de camps installés à Bamako et ses environs. La perception que la communauté d'accueil a sur les déplacés change, selon qu'ils soient dans des camps, dans des familles d'accueil ou encore en location.

¹⁰⁸ Allaye koita, entretien réalisé en bamanankan, le 12 mai 2020, dans le camp de Niamana

Généralement, les gens qui sont dans des camps sont traités de passifs, toujours à l'attente d'aide humanitaire qu'ils reçoivent facilement. Ceux qui ont pris une location ou qui sont dans des familles d'accueil sont considérés par les déplacés du camp comme ayant réussi leur vie. Plusieurs personnes voient les déplacés comme uniquement des personnes vivant dans des camps. Les autres qui sont en location ou en famille d'accueil sont rarement pris pour des déplacés. Ce qui signifie qu'être déplacé, pour le citoyen lambda, c'est être dans un camp.

VI.2.1. Vivre près du camp : entraide et distanciation

L'installation de la population déplacée a eu un impact sur la communauté d'accueil, plus précisément sur le voisinage.

Comme nous l'avions évoqué un peu plus haut, le camp se trouve dans le marché. Aucune maison ne lui est directement contigüe. Par contre, nous pouvions observer la présence de boutiquiers, des kiosques orange money, des vendeurs ambulants qui viennent fréquemment vendre au camp, des bouchers, mais aussi des vendeuses de condiments et de nourritures etc. Ils représentent les voisins directs. Ce voisinage semble à la fois empathique et réceptif à l'égard des personnes déplacées dès leur arrivée, comme le témoigne AB : « Avant la venue des autorités, les personnes de bonne foi qui sont à côté sont venues avec de l'huile, du savon, des vêtements. Tout le monde faisait de son mieux »¹⁰⁹.

Au-delà de cet aspect, les déplacés entretiennent des relations sociales avec cet alentour en dehors de l'espace qui leur est commun. Ce rapport de solidarité est visible lors des événements sociaux comme le baptême ou encore le mariage. Ce sont surtout les femmes du camp qui se déplacent lors de ces baptêmes; certaines amènent des cadeaux (argent, savon etc) et d'autres rendent service en travaillant le jour du baptême. En retour, des voisins amènent des tasses de nourriture au camp, une sorte d'aumône.

Cependant, malgré cette ambiance de vivre ensemble, les stéréotypes sur les peuls forment une méfiance d'une partie de la population vis-à-vis des déplacés.

VI.2.2. Être Peul, c'est être djihadiste : un amalgame stigmatisant sur le camp

Tout au long du conflit, les peuls ont toujours été associés aux terroristes et l'Etat a contribué d'une manière ou d'une autre à cette stigmatisation. Le Mali n'est pas le seul pays où les

¹⁰⁹A.B, entretien réalisé en bamanankan, le 20 mars 2021 dans le camp de Niamana

peuls sont victimes de ces représentations stéréotypées. Au Burkina Faso, tout comme au Nigeria, le ralliement des peuls à des groupes djihadistes amène le reste de la population à stigmatiser cette population créant davantage de tensions. Une fois dans le camp, certaines personnes gardent toujours cette image sur les peuls. En plus de vivre dans des camps de fortune, les déplacés subissent ce sentiment d'être perçus comme des étrangers.

Le président de l'association Tabital pulaaku se prononce sur la situation : « *Tous les Peuls sont considérés comme des terroristes. Cet amalgame-là arrange certaines communautés, Il y en a qui veulent changer l'ordre ancien, qui ont besoin de terres avec le changement climatique. Et il y en a qui veulent que les Dozos s'installent pour continuer le trafic de cigarettes et de drogue.* »¹¹⁰ Ainsi, des associations et des groupements de peuls essayent, avec l'organisation des conférences et des marches de soulever le problème et de changer les mentalités déjà préconçues sur les peuls.

VI.2.3. Être Peul ou être vu comme Peul : l'alibi communautaire

Les peuls représenteraient plus de 40 millions de personnes¹¹¹ et sont présents dans une quinzaine de pays. « Cette dispersion s'est effectuée sur plusieurs siècles si bien qu'aujourd'hui on parle parfois « d'archipel peul » (Botte et Schmitz, 1994 : 15). Ils partagent non seulement une langue, mais ont aussi des éléments culturels et des mythes en commun. Au-delà de cela, les situations conflictuelles que vivent les peuls sont similaires dans la plupart de ces pays. La raison principale évoquée par Dougoukolo Konaré Bah est qu'au Mali, tout comme au Tchad, au Niger ou encore en Centrafrique, « les Peuls sont relégués au dernier rang. Les hommes sont livrés à leur propre destin face à un désert peu clément. Puis, les régions où certains ont fini par s'installer sont toujours exclues des plans de développement. »¹¹². Au Mali, on dénombre 3 millions de peuls, soit 16°/° de la population totale¹¹³. Le déplacement des populations peules a suscité de nombreuses réactions notamment au sein des associations et des groupements peuls à Bamako et un peu partout

¹¹⁰ Entretien réalisé par Coralie Pierret, RFI auprès de Hamadou Dicko, président de la jeunesse Tabital pulaaku, disponible sur <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20190126-mali-mobilisation-peuls-violences-communautaires-centre>

¹¹¹ Fondation pour la recherche stratégique : « Peuls et djihadisme dans les pays du Sahel et d'Afrique de l'Ouest » [En ligne, consulté le 01/09/2021 ; URL_ <https://www.frstrategie.org/programmes/observatoire-du-monde-arabo-musulman-et-du-sahel/peuls-djihadisme-dans-pays-sahel-dafric-louest-2019>]

¹¹² Mohamed Hedi Abdellaoui, 2016 : « Les Peuls, un peuple sans frontières qui accentue l'embrouillamini au Sahel » [En ligne, consulté le 02/09/2021, URL_ <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/les-peuls-un-peuple-sans-fronti%C3%A8res-qui-accentue-l-embrouillamini-au-sahel-/600503>]

¹¹³ Idem.

ailleurs. En juin 2018, après le massacre de plusieurs civils peuls, le mouvement peul qui est une organisation de l'ethnie Fulani, a organisé une grande marche dont l'objectif était de dénoncer les massacres. Aussi, au début de l'année 2019, Le Tabital Pulaaku, l'une des associations les plus connues pour la défense des peuls et d'autres petites associations et de particuliers se sont mobilisés. Des hommes politiques tels que Soumaila Cissé et l'imam Mahmoud Dicko se joignent à la cause pour dénoncer l'incapacité et l'inaction de l'Etat à cesser ces attaques.¹¹⁴



Photo 12– Manifestation d'associations peules contre les violences communautaires, le 26 janvier 2019 à Bamako (Crédit photo : Caroline Pierret, RFI)

Avec Internet, des groupements se créent de plus en plus, incitant à un rassemblement de tous les Peuls sur le continent, avec l'intention « de faire émerger une sorte de nationalisme transfrontalier [...] et à promouvoir l'image d'un peuple capable de revendiquer son originalité dans la mosaïque des autres cultures qui constituent un environnement différent selon les régions. » (Kervella-Mansaré, 2017 : 5). Des marches sont organisées un peu partout dans le monde : à Washington, à Nouakchott, à Paris, etc. par des Peuls qui y vivent.

Le paradoxe est que les populations déplacées du camp de Niamana, comme nous l'avions évoqué plus haut ne sont pas des peuls, mais plutôt des esclaves affranchis, qu'on appelle les

¹¹⁴ Voir RFI ; Mali : mobilisation des peules contre les violences communautaires, 2019, [En ligne, consulté le 01/09/2021, URL_ <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20190126-mali-mobilisation-peuls-violences-communautaires-centre>]

Rimaybe (Holder et al., 2021). Cependant, en questionnant certains de ces déplacés sur ces différents mouvements en faveur des peuls menés à Bamako et ailleurs, ils nous avouent être au cœur des manifestations qui ont été faites. Il faut croire que cet alibi de se dire et penser peul arrangerait plus cette population d'autant plus qu'ils sont déjà dans un environnement non propice à leur visibilité et à la prise en compte de leur condition de vie.

PARTIE III : LA VIE APRÈS LE CAMP : SE DÉPLACER, MAIS JUSQU'OU ?

Si le camp est présenté comme un espace contraignant pour les populations déplacées, il demeure pour certains le seul lieu de refuge. Cette partie traite du processus d'adaptation voire d'intégration de ces personnes, en partant des réseaux qu'ils ont développés eux-mêmes et ceux qu'ils ont insérés.

Au-delà de cet aspect, la partie analyse d'une part les conditions liées au retour des déplacés dans leur village et d'autre part, évoque la situation des jeunes déplacés qui aspirent tenter la grande migration.

Chapitre VII –Le choix de rester : de l’adaptation à l’intégration

Une définition simple de l’intégration tente à la décrire comme des modes d’attachement des membres à un groupe ; ou à une société. Selon Catherine Rhein, la notion fut abordée en tant que « [...] conception très construite sur le plan théorique, en particulier chez Durkheim et à partir de lui, à des conceptions plus opératoires, qui concernent à peu près tous les champs du travail social » (2002 : 193). Dans les débats publics et sous l’angle de la migration, elle fait référence à l’incorporation d’un groupe minoritaire aux différents modes de vie et des valeurs propres à un autre groupe. (Begag, 2003 :5), Plusieurs facteurs autant externes (environnement, liens avec la communauté d’accueil, les opportunités de travail etc.) qu’internes (la volonté des déplacés à s’intégrer, les modes de vie différents etc.) sont pris en compte dans le processus d’intégration.

Ce chapitre analyse l’influence des stratégies d’adaptation dans le camp mises en œuvre par les déplacés sur leur intégration dans la communauté d’accueil. Il tente de comprendre pourquoi ces personnes, bien qu’étant dans des difficultés d’adaptation, arrivent plus rapidement et plus facilement à s’ouvrir et avoir des opportunités que d’autres.

VII.1. Vivre au camp, c’est se conformer : les stratégies d’adaptation

Plusieurs dimensions doivent être prises en compte dans le processus d’intégration des populations de Sadia-peul. Il faut rappeler que bien que le déplacement soit interne, il bouleverse les façons d’agir et de se comporter de toute une communauté. En effet, les populations de Sadia-peul ont quitté un village et se retrouvent dans une grande ville. Un sentiment de dépaysement, voire de désorientation s’installe toujours les premières heures de leur venue. Ce sentiment peut être momentanée chez certains et beaucoup plus long chez d’autres. A cela, viennent s’ajouter les souvenirs du conflit qui marquent la plupart de ces déplacés, se traduisant par un enfermement sur soi.

L’intégration des populations déplacées de Niamana demande non seulement une adaptation avec l’environnement dans lequel elles vivent, mais aussi une acceptation de différences de modes de vies et de pensées de la communauté d’accueil. Elle demande aussi l’insertion dans un cadre leur permettant d’être acceptées et de pouvoir vivre. Pour cela, les déplacés

développent ou s'insèrent dans différents réseaux : économique, social, éducatif, religieux etc. L'intégration ne demande pas de renoncer définitivement à ses particularités culturelles d'origine même si elles s'affaiblissent avec le temps, car comme le dit Mohand Khellil, « si certaines valeurs sont irréversibles, d'autres, au contraire, changent en fonction des situations vécues » (2005 :5). Les espaces publics sont des lieux par excellence de maintien de ces liens : le marché, la mosquée, l'école etc.

VII.1.2. La mosquée comme espace d'insertion des déplacés

Dans les différents témoignages faits par la population déplacée de Sadia-peul, il ressort que cette communauté est fortement islamisée. Cette pratique continue toujours dans le camp, mais avec une intensité faible. La figure du maître coranique qui existait auparavant dans le village, entouré de ses fidèles élèves, n'existe plus. Cela est en partie dû au fait qu'une fois dans le camp, les enfants ont eu la possibilité de rejoindre l'école qui était proche d'eux contrairement dans leur village. Celle-ci n'est pas la seule hypothèse car, à presque une année de leur venue, les déplacés ne disposaient pas encore d'école. Cependant, même pendant ce moment précis, les enfants n'étaient plus confiés aux maîtres coraniques. Le déplacement et les réalités du camp ont joué sur ses anciens maîtres coraniques qui ont eu du mal à enseigner avec la même conviction que chez eux.

Aucun des déplacés du camp n'est adhérent d'un groupement religieux bien que certaines associations religieuses y vont souvent pour effectuer des prêches. Cependant, il est difficile de cerner l'impact de la fréquentation de ces associations dans le camp sur l'intégration des déplacés dans la communauté d'accueil. Les déplacés fréquentent les mosquées les plus proches du camp, dont trois au total.

De sa première définition en tant que lieu de prière, la mosquée devient pour les déplacés, un espace d'épanouissement hors du camp, un cadre idéal pour renouer des contacts avec d'autres personnes qui ont la même conviction qu'eux, mais aussi un lieu où ils peuvent avoir une intimité et une quiétude loin du camp. C'est aussi un lieu d'information et de « sécularisation, dans la mesure où elle ouvre son espace à de multiples discours et actions (d'ordre éducatif, sportif, écologique, touristique, etc.) lesquelles n'ont rien de spécifiquement religieux [...] elle concourt à la citoyenneté de ses fidèles » (Adelkhah et Moussaoui, 2009). Être accepté dans la mosquée est aussi une façon pour cette population de s'ôter de cette étiquette de personnes en fuite pour se vêtir de leur peau de musulmans tout court.

Cependant, l'insertion à travers les mosquées semble tout aussi complexe et ambiguë, car comme le souligne Jean-Paul Willaime, les religions « tout en restant inscrites, selon des logiques symboliques spécifiques, dans la continuité d'une tradition, changent profondément en interaction et en tension avec leur environnement socio-culturel » (2003 :5).

L'expérience migratoire vécue par la communauté de Sadia a influencé leur religiosité dans la mesure où il y'a eu des changements dans la manière dont la religion est pratiquée indifféremment de leur volonté, car les contextes locaux étant tout aussi différents.

VII.1.2. Petit commerce, petits travaux : l'économie de la survie

Les déplacés de Niamana sont confrontés à d'énormes difficultés partant des besoins de logements à des besoins plus importants de nourriture. Comme nous l'avions souligné avant, les aides octroyées par les structures humanitaires, les particuliers ainsi que par l'Etat, ne suffisent pas à couvrir l'ensemble des besoins de ces déplacés. Les vivres se faisant de plus en plus rares, chacun essaye de nourrir sa famille comme il peut. La population est obligée de se trouver des activités lucratives pour subvenir à ses besoins. Ainsi, jeunes, vieux, enfants et femmes s'activent comme ils peuvent malgré les contraintes. En effet, les activités qu'ils mènent sont pour la plupart des activités inférieures, allant de la lessive au ramassage des ordures. C'est le cas de Aïssata Traoré, âgée de 55 ans : *« Nous ramassons et vendons de vieux bidons et des fers en mauvais état pour gérer nos petits besoins. Il y a beaucoup de difficultés, il y'a un manque d'eau. Pour aller aux toilettes, que ce soit pour prendre un bain ou pour se soulager, il faut qu'on paye. J'ai toute sorte de difficulté, je suis vieille et veuve, dès qu'il y'aura un peu de tranquillité, nous retournerons chez nous. Le bidon d'eau seulement est à 75 francs ; C'est trop. »*



Photo n°13 : une sexagénaire qui recycle les bidons vides et les revend aux vendeurs de jus. Camp de Niamana, 12/05/2020

Pour les jeunes mères, une fois les travaux ménagers du camp finis, elles font la lessive pour des particuliers afin d'avoir leur gagne-pain. Les hommes en âge plus avancé sont pratiquement oisifs. Certains nous confient n'avoir pas d'argent pour redémarrer leur activité de commerce de bétails qu'ils menaient dans leur village; d'autres semblent ne plus avoir la force de travailler. Ils passent pratiquement la plupart de leur journée dans le camp. Seuls, quelques jeunes, pères de famille, travaillent comme apprentis boucher, mécaniciens à proximité du camp. Certains regagnent le centre-ville à la recherche de petits boulots. D'autres ont pris des maisons en location en dehors du camp et y vivent avec leurs femmes. Cependant la relation avec le reste de la famille demeure et se perçoit surtout lors des événements sociaux comme le baptême ou le mariage qui s'effectuent toujours dans le camp auprès des parents. De même, lors de la distribution des différents dons dans le camp, une part est réservée à ces jeunes qui vivent hors du camp. Cette stratégie est une façon de maintenir les liens sociaux avec ces jeunes.

Au-delà de cet aspect, il faut noter que l'espace d'implantation du camp oblige les déplacés à trouver des moyens de survie. Des femmes qui étaient déjà habituées à vendre des produits alimentaires continuent dans cette lancée dans le camp et tout autour du marché à bétail : « *Je vends des galettes pour subvenir au besoin de mes enfants et à mes besoins. Des fois, je le vends ici (le camp) et parfois, je fais le tour du parc à bétail. Ce sont les boutiquiers qui achètent le plus, car ils restent ici du matin jusqu'au petit soir des fois.* »¹¹⁵. Certaines filles sont reçues comme aides ménagères dans des familles. Peu d'entre elles fréquentent l'école une fois l'âge avancée. Ce travail présente des difficultés énormes pour la plupart qui rejoignent le plus souvent le camp. Durant l'enquête menée auprès des parents, seulement deux filles du camp continuent ce travail qu'ils jugent eux-mêmes pénible.

VII.1.3. « L'école du camp » : continuer à apprendre pour demain

Le déplacement cause plusieurs ruptures, parmi lesquelles nous pouvons citer l'éducation scolaire. Pour le cas des déplacés de Sadia-peul, une fois à Bamako, en plus de faire face aux problèmes quotidiens, ils ont été longtemps confrontés à un arrêt momentané du cursus scolaire des enfants. Après une année d'errance, le CAAEB initie l'ouverture d'une salle de classe pour tous les enfants du camp. Un enseignant est mis à leur disposition et les fournitures scolaires sont prises en charge par le projet. L'apprentissage ne s'effectue point

¹¹⁵ Mariam. Traoré, entretien réalisé en peul et traduit en français dans le camp de Niamana le 22 mars 2020

sur la base des programmes d'enseignement standards dans la mesure où les enfants qui sont dans la seule et unique classe ne sont pas au même niveau d'étude. L'endroit est plutôt un cadre qui permet aux enfants de rester ensemble afin de minimiser les risques d'errance. Selon l'enseignant en question, les difficultés d'apprentissage de ses élèves sont énormes, car il y'a surtout une barrière linguistique qui les sépare. En effet, la majorité de ces enfants ne parle que Peul, une langue méconnue par l'enseignant en question.

Si la petite salle de classe permet à ses enfants de sortir du camp, elle ne semble pas être adéquate pour favoriser l'intégration de ces derniers pour plusieurs raisons. En effet, les déplacés qui fuient les conflits sont « handicapés » à tout point de vue, autant physiquement, financièrement que moralement. Le conflit peut provoquer des troubles post traumatiques. La plupart de ses enfants qui sont les plus sensibles restent fermés sur eux-mêmes et continuent à revivre les scènes du conflit. Ses enfants sont donc loin de ceux qui vivent dans des situations normales. L'apprentissage des enfants déplacés doit surtout s'accompagner d'un ensemble de programme leur permettant de s'ouvrir, afin de faciliter l'apprentissage. Ce qui n'a pas été fait dans le cas précis des enfants déplacés du camp de Niamana. De même, l'espace d'implantation de cette école n'est pas un environnement adapté à l'épanouissement de ces enfants, car insalubre, isolé de toute interaction et ne permettant pas de brassage avec d'autres enfants.



Photo 14– L'école construite par le Conseil d'Appui pour l'Éducation à la Base (CAEB). Camp de Niamana, 22 mai 2020

L'école se trouvait à moins de cent mètres du camp. De nos jours, elle n'existe plus. Les élèves sont amenés dans une école publique proche du camp où ils interagissent avec d'autres élèves.

VII.2. Sortir du camp : les facteurs et les limites de l'intégration

L'intégration « vise la participation et l'association, soit une interaction, des liens, une interdépendance entre les personnes souhaitant s'intégrer et le milieu visé. » (Scandellari., 2018 :3) L'intégration implique ici deux parties : la communauté d'accueil, y compris les pouvoirs politiques en place et la personne ou le groupe qui veut s'intégrer. Chaque partie doit avoir une volonté pour une intégration réussie. Cela passe nécessairement par une cohabitation et une interaction entre le groupe intégrant et la communauté d'accueil intégrant. Cependant, il y'a aussi des facteurs intrinsèques non négligeables, fondés sur des particularités culturelles de la personne ou du groupe qui peuvent être source de blocages dans l'intégration. Ceux-ci doivent être aussi pris en compte pour une intégration réussie des déplacés dans le milieu d'accueil.

VII.2.1. L'interaction des femmes avec la communauté hôte comme un des facteurs d'intégration

Dans le camp, les femmes semblent être les plus isolées du fait de leurs travaux quotidiens de ménage qu'elles mènent. Cependant, cette activité peut être source d'interaction avec le voisinage. En effet, ses travaux domestiques obligent souvent ces femmes à sortir fréquemment du camp pour la collecte d'eau, le marché etc. Elles interagissent donc avec d'autres femmes qui ont le même quotidien, et des hommes chez qui elles achètent. Un des boutiquiers proches du camp nous affirme que l'installation de ces déplacés a servi à booster son rendement. De nos jours, bénéficiant elles-mêmes de robinet dans le camp, les femmes continuent d'interagir avec d'autres personnes qui viennent prendre de l'eau à bas prix. Il faut penser que la communauté d'accueil et les déplacés sont dans une relation de solidarité qui permet à ces derniers d'être acceptés.



Photo 15 : des femmes qui s'attèlent pour la rupture du jeun. Camp de Niamana, 12/05/2020

Au-delà de cet aspect, lors des événements sociaux comme le baptême ou le mariage de certains voisins, les femmes du camp y participent en servant de main d'œuvre. Certaines font la vaisselle, d'autres aident à la préparation. En retour, elles sont récompensées par de la nourriture ou des habits. Les femmes semblent être plus intégrées dans la communauté d'accueil que les hommes du camp.

VII.2.2. Stratégie linguistique : laissé le fulfulde pour le bamanankan

L'appartenance à une ethnie plutôt qu'à une autre jouerait considérablement sur l'intégration de ces déplacés. Bien que Bamako accueille plusieurs communautés en son sein, il reste une zone principalement bambara. Elle est la principale langue maternelle du pays (46 %) et la plus parlée (82 %)¹¹⁶. Niamana, dont l'origine de création est attribuée à des bambaras de Bélé Dougou, compte plus de bambara que d'autres communautés. Aussi pour beaucoup de personnes, le bambara est la seule langue nationale. Pour être reconnu malien, il faut parler le Bamanankan. Tous les autres groupes : Peul, Songhay, tamasheq... sont des groupes marginaux. La population de Sadia se retrouve donc dans une double exclusion fondée sur des stéréotypes liés à leur statut de déplacés : le fait de quitter ailleurs fait d'eux des étrangers pour la population d'accueil. A cela, s'ajoute leur appartenance à un groupe perçu comme « inférieur ». Les témoignages d'Ali Traoré montrent les difficultés qu'ils ont au quotidien pour échanger non seulement avec les structures d'aides, mais aussi avec la population avoisinante. « A notre arrivée, seuls Aïssata et moi comprenions le bamanankan. D'ailleurs, c'est pourquoi nous avons été délégués pour discuter avec des personnes qui venaient à notre rencontre. Le début a été difficile, car je comprenais, mais je n'arrivais pas à m'exprimer. »

117

Les déplacés ont vite réalisé que pour s'intégrer, il faut parler la langue Bamanankan. De même, cette langue est devenue un atout pour pouvoir avoir des responsabilités dans le camp. Certains arrivent déjà à exprimer leurs besoins grâce à leurs enfants. « Les enfants sont très forts en bamanankan maintenant. Ils apprennent vite. D'ailleurs, ils nous aident des fois à dire tel mot en Bamanakan. »¹¹⁸. Cependant, nombreux sont ceux qui ne comprennent que peul. Ils sont aussi ceux qui s'adaptent le moins, car ayant peu de contacts avec les personnes qui

¹¹⁶ Wikipédia [consulté le 01/10/2021, URL_ <https://fr.wikipedia.org/wiki/Bambara>]

¹¹⁷ A.T, entretien réalisé en Bamanankan le 22 mai 2020 dans le camp de Niamana.

¹¹⁸ Op cit. Le 13/juillet/2021

viennent dans le camp, mais aussi avec la population d'accueil. Ils sont sous la couverture des personnes qui parlent Bambara et qui accueillent les ONG et autres particuliers.

VII.2.3. Être intégré, c'est accéder aux services publics comme tout le monde

L'accès aux services de base est plus qu'une nécessité pour les déplacés. Il montre non seulement la volonté de l'Etat à aider cette population à se sentir bien, mais aussi à faciliter leur intégration. Ces derniers mois, les élèves qui étaient pris en charge par une ONG sont ramenés dans une école publique de l'Etat où ils sont en contact avec d'autres élèves non déplacés, facilitant ainsi un brassage entre eux. Pour l'alimentation et le logement, malgré le manque de moyens à assurer pleinement les besoins, les déplacés sont en collaboration avec des ONG qui les aident autant financièrement, techniquement¹¹⁹ que matériellement pour leur protection. Pour aider à avoir accès aux soins de santé, l'Etat a octroyé des cartes de régime d'assistance médicale (RAMED) à tous les déplacés leur permettant d'être pris en charge dans les hôpitaux universitaires, régionaux, les centres de santé de références etc.¹²⁰ Notons que le RAMED est une réforme du gouvernement mise en place depuis 2009 pour assurer « la prise en charge médicale des personnes dépourvues de ressources, appelées indigents et d'autres catégories de personnes en situation d'assistance sociale, qui en sont les admis de droit. »¹²¹

Ce système de prise en charge ne concerne pas uniquement les déplacés, mais bien d'autres personnes encore dont les conditions sont fixées dans le décret N°09-555/P-RM du 12 octobre 2009. Il s'agit entre autres des « personnes qui ne sont couvertes par aucun autre système d'assurance et reconnues indigentes par les collectivités ainsi que leurs ayant droits à charge. » Ainsi, de 2011 à 2021, on estime le nombre de personnes ayant bénéficié de soins médicaux gratuits à travers le RAMED à 287 648¹²².

Cependant, les déplacés peinent à trouver une place à cause de l'indifférence des médecins à leur égard. « Une de mes proches est tombée malade, j'ai pris un taxi à l'urgence à 3000f pour l'amener à l'hôpital. Ils nous ont négligés lorsque nous avons présenté la carte. Nous avons dû retourner encore pour un autre hôpital proche d'ici pour qu'elle soit prise en charge. Moi

¹¹⁹ Il s'agit ici précisément du HCR qui a contribué à la mise en œuvre d'une loi pour les déplacés qui n'est pas encore définitive.

¹²⁰ Voir la liste des prestataires de soins de santé qui assurent la prise en charge des bénéficiaires du RAMED sur <http://www.anam-mali.org/les-structures-de-santé/>

¹²¹ [En ligne sur le site ANAM, consulté le 04/10/2021 <http://www.anam-mali.org/anam/>]

¹²² Chiffre donné par le ANAM [<http://www.anam-mali.org/prestations-medicales/>]

quand même je n'irai plus là-bas. C'est juste une perte de temps et d'argent. »¹²³ Selon les propos d'un médecin, ce qui démotiverait les déplacés serait les démarches administratives tout autour pour avoir accès aux soins.



Photo n°16 : une femme portant sur son genou son enfant atteint de malnutrition. Camp de Niamana, 12 mai 2020.

¹²³A.B, entretien réalisé en Bamanankan, le 13 juillet 2021 dans le camp de Niamana.

Certains médecins qui ont préféré garder l'anonymat, nous informent que les structures prestataires ne sont pas payées comme il faut par l'ANAM. Du coup, certains bilans des déplacés ne sont pas pris en compte et ils sont renvoyés chez eux ; car c'est difficile de faire des soins sans le bilan. « Des fois, c'est nous-mêmes qui redirigeons ces personnes vers des connaissances pour que le coût soit moindre. Mais ces déplacés pensent que c'est nous le problème alors que nous faisons de notre mieux. »¹²⁴

En définitive, le processus d'intégration de ces déplacés semble beaucoup plus complexe qu'on ne le pense et demande non seulement aux déplacés une volonté d'y parvenir, mais aussi à la communauté d'accueil d'y participer pleinement, car comme le disait tantôt Azouz Begag : « pour s'intégrer, il faut être deux, s'accepter mutuellement, s'accorder de la considération, admettre la nécessité des compromis. » (2003 :7).

¹²⁴ Mama Diarra, entretien réalisé en Français le 2 octobre 2021 à l'Hôpital du Mali.

Chapitre VIII –Le choix de retourner au village : réalité ou illusion

Ce chapitre est une analyse des perspectives de retour à Sadia-peul. Il met en exergue les enjeux, ainsi que les obstacles liés à ce retour. Il aborde trois enjeux nécessaires au retour, à savoir la sécurité des personnes et de leurs biens, l'accès aux ressources et le maintien des liens sociaux.

VIII.1. Retrouver sa vie d'avant : un espoir nécessaire mais pour quelles perspectives ?

Selon les déplacés eux-mêmes, les jours qui ont suivi leur arrivée ont été pénibles, et chacun espérait retourner une fois la sécurité assurée. Au fur et à mesure que le temps avançait, les déplacés se désespèrent de pouvoir sortir un jour du camp. A partir de là, ils se créent des réseaux leur permettant de s'adapter avec leur nouvel environnement et leur intégration dans la communauté d'accueil. Les opinions sur l'intention de retour varient de plus en plus d'un groupe à un autre. On retrouve fondamentalement chez certains encore ce désir de retourner dans leur zone d'origine. Par contre, d'autres ne manifestent aucune envie de retourner. L'une des raisons les plus évoquées par ces catégories de personnes souhaitant retourner est qu'elles ne se sentent pas chez eux par rapport à l'espace (le camp ne représente pas un endroit où elles peuvent vivre pleinement leur vie), mais aussi par rapport à leur relation et le lien qu'elles tissent avec la communauté d'accueil et avec la ville. Ces personnes sont représentées comme non intégrées, car ce sont généralement les femmes en âge plus avancé qui peinent à trouver une activité génératrice de revenus, mais aussi quelques hommes qui n'ont pas de réseau fixe et qui n'ont aucun proche à Bamako. Une des caractéristiques que ces personnes ont en commun est qu'elles ne parlent que le peul, les obligeant à se mettre dans un carcan dans une zone où la langue la plus parlée est le Bambara. En effet, comme nous l'avons souligné en haut, malgré le fait que ces déplacés vivent ensemble et partagent beaucoup de chose, certains sont plus proches des ONG et des particuliers qui viennent dans le camp et fréquentent plus la ville que d'autres.

A la question de savoir si ces personnes non intégrées souhaitent rester à Bamako, dans un autre endroit différent du camp, les réponses ont été négatives. En effet, du fait qu'elles n'arrivent pas à s'intégrer, ces personnes sont dans une logique où la seule alternative pour pouvoir s'épanouir véritablement est de retourner chez elles. La terre d'origine est représentée

comme une sorte d'illusion, de rêve. La réponse à comment y parvenir avec les conséquences désastreuses découlées du conflit est peu discutée.

Ce désir de retour se traduit le plus souvent par la recherche d'informations sur la localité via les parents proches restés dans une autre partie de Bankass, soit à travers les jeunes qui fréquentent la ville et qui sont perçus comme plus susceptibles à leur fournir des informations, car ayant beaucoup plus de contact.

VIII.1.1. L'insécurité grandissante comme source d'inquiétude au retour

L'insécurité renvoie ici aux menaces qui portent sur l'intégrité des personnes et des biens. Nous pouvons la qualifier d'insécurité civile. Au Mali, la sensation de ne pas être protégé se lit sur le visage de la population et se perçoit de plus en plus à travers des actes que cette dernière met en place, individuellement ou collectivement. La délinquance, la criminalité et les incivilités et des menaces qui entravent sur l'intégrité des biens s'intensifient de plus en plus. Pour le cas particulier des déplacés internes qui ont vécu cette insécurité dans leur localité d'origine et qui continuent à le vivre dans les camps, la question de la sécurité des personnes et de leurs biens est une étape importante dans le retour.

Après les attaques de 2018 et bien avant, des mesures gouvernementales avaient été prises, permettant un retour de la paix dans la zone. Cependant, le conflit prend encore de l'ampleur. La dernière attaque, encore récente, date de novembre 2021 et a fait plus de 30 morts. Cette situation naît de plus en plus de doutes et d'inquiétudes chez les déplacés à Bamako qui espèrent sur un retour. En effet, pour la plupart des enquêtés, la question de la sécurité est une condition importante et non négligeable du retour et ce retour doit être facilité par l'Etat Malien. Ce qui ressort le plus des discours de ces déplacés sur le rôle de l'Etat dans le maintien de la sécurité dans ces zones est surtout la négligence et la léthargie des dirigeants. Pour d'autres personnes, si le conflit au centre n'arrive pas à être géré par les autorités étatiques, c'est aussi en partie dû au fait qu'il ne concerne pas uniquement le Mali. Les groupes djihadistes se répandent autour de la zone dite des trois frontières, composée principalement du Mali, du Burkina et du Niger, depuis 2017. Ils se déplacent constamment entre les différents pays, ce qui ne permet pas de les canaliser comme il faut.

VIII.1.2. L'accès aux ressources : garanti d'un avenir promoteur

Garantir la sécurité est une condition importante dans le retour, mais elle n'est pas la seule. L'accès aux ressources est une condition non négligeable dans le retour et l'insertion de la population. En effet, comme nous l'avons évoqué en haut, la population de Sadia, avant le déplacement, disposait de ressources nécessaires pour vivre. Ces ressources étaient beaucoup plus axées sur la terre et des activités économiques. Avec le conflit, elles ont perdu leurs terres, des bétails et d'autres moyens de subsistance.

L'aide aux déplacés de Niamana, dans le cadre de leur retour et de leur réinstallation doit être une priorité et une obligation pour l'Etat. Pour envisager ce retour, des mécanismes leur permettant d'avoir un habitat, d'accéder aux terres et d'avoir des activités génératrices de revenus doivent être mis en place. D'ailleurs les principes directeurs qui font parties des premiers documents de protection des déplacés stipulent : « Les autorités doivent aider les personnes déplacées à recouvrer les possessions qu'elles ont perdues ou, lorsque ce recouvrement n'est pas possible, leur proposer des systèmes d'indemnisation » (principe 29)¹²⁵.

VIII.1.3. Retourner, c'est reconstruire le village et retisser des liens sociaux

Le maintien de la sécurité, la réhabilitation des lieux endommagés, l'accès aux terres et la participation à des activités économiques etc. sont des éléments importants du retour. Au-delà de cela, l'un des aspects importants qu'on pourrait évoquer dans le retour est la consolidation des liens sociaux. En effet, le départ ou encore la fuite a entraîné non seulement des dommages physiques mais a aussi été cause de rupture de liens sociaux.

La première rupture s'est effectuée au sein même de la communauté que constitue Sadia peul. Le déplacement ne s'étant pas effectué sur une zone précise du pays, certains se sont vus couper de leur famille. Au-delà de cela, le départ a engendré une cassure dans la hiérarchisation sociale. Les personnes qui se sont déplacées à Sévaré, y compris le « lignage du chef de village » (*dugutigilakaw*), sont socialement supérieurs. Ceux qui sont dans des camps périphériques à Bamako sont de la classe inférieure, et sont composés principalement d'hommes de caste et de rimaybe. Le retour doit permettre de renouer ces liens fragilisés par le déplacement, et remettre en place cette organisation déjà préétablie. La deuxième rupture et

¹²⁵ Les principes directeurs relatifs au déplacement des personnes à l'intérieur de leur propre pays

la plus importante est celle faite entre les deux villages, Sadia -dogon et Sadia-peul. Les opinions sur la cohabitation des deux villages varient d'un individu à un autre.

Certains ne voient pas de problème à cohabiter ensemble après restitution des biens et réhabilitation des lieux endommagés, pour d'autres, cette cohabitation n'est plus possible.

VIII.2. L'Etat et la question du retour des déplacés

L'administration des populations déplacées peul à Bamako est révélatrice de ce que l'Etat malien est et de la réalité des quotidiens au Mali. Depuis 2012, l'Etat fait face à plusieurs crises autant politiques que matérielles et qui continuent toujours en 2021. Le conflit du centre montre non seulement cette incapacité de l'Etat, mais aussi un manque de volonté à y faire face. En effet, depuis l'avènement de ces populations déplacées à nos jours, aucune réelle politique n'est envisagée pour ces personnes qui restent des citoyens comme les autres. L'Etat est dans l'incapacité d'assurer des services de base tels que la sécurité, l'accès au soin, à l'éducation. Et pourtant, les déplacés gardent l'espoir de retrouver leur terre d'origine.

L'Etat malien est longuement critiqué ces dernières années et fait face à des conséquences drastiques dues à son système de gouvernance sur tous les plans. Pour un retour de la population, certains évoquent le retour de l'Etat à travers ses autorités dans les zones de conflits, longtemps abandonnées. Le problème qui se pose à ce niveau est profond et questionne même la légitimité de ce même Etat. Les populations, surtout des zones de conflits, ne font plus confiance à cet Etat, à son système de gouvernance. Le retour ne peut qu'attiser davantage de la méfiance. La population malienne a surtout besoin d'un nouveau modèle d'Etat qui n'a rien à voir avec l'ancien et qui pourrait redonner espoir au peuple malien. De même, l'expérience du retour pendant la crise de 2012 des populations du nord a été un échec.

Chapitre IX – Le choix de partir ailleurs : l’aventure et l’inaccessible visa Schengen

Dans ce chapitre, nous verrons comment Bamako, qui était perçue comme une ville de réinstallation, devient un lieu de recherche d’opportunités financières pour partir ailleurs. Le chapitre fait une analyse sur les différentes destinations envisagées et sur les catégories de personnes qui sont tentées par cette immigration. Il développe également les stratégies mises en place pour réussir cette migration.

IX.1. Bamako : une ville d’opportunité pour tenter la grande migration

La ville de Bamako a servi de lieu d’implantation de sites de populations fuyant les conflits internes au centre du Mali. Des années plus tard, la situation au centre n’évolue pas. Si une petite minorité souhaite retourner une fois le calme revenu, d’autres cependant envisagent de rester à Bamako pour mieux préparer leur déplacement cette fois-ci à l’extérieur du pays. Il faut noter que bien avant le conflit, Bamako était la zone accueillant les migrants internes des autres régions, notamment du centre. Ceux de Sadia-peul précisément, constitués majoritairement de jeunes garçons suivaient un schéma saisonnier. Une fois le conflit déclenché, Bamako devient le lieu d’implantation de ces jeunes et du reste de la population. De ce déplacement interne, naît chez certains le désir de quitter le Mali. Bamako devient dès lors pour ces catégories de personnes une zone de transit pour rejoindre « l’Eldorado ».

La ville de Bamako présenterait des opportunités pour ces personnes vers d’autres pays. L’une des raisons les plus évoquées est qu’il est une ville où il y’a plus de concentration économique. Les jeunes trouvent des boulots diversifiés et plus rentables leur permettant d’économiser du jour au jour afin de préparer leur départ. Selon les propos d’un jeune déplacé, « Bamako est un lieu où on peut facilement avoir des tuyaux pour faciliter le départ, de même, on y trouve beaucoup d’informations sur comment partir. »¹²⁶

¹²⁶ Bokar Traoré, entretien réalisé en peul et traduit en français, le 17/10/2021 dans le camp de Niamana.

VIV.1.1. Les jeunes, une catégorie plus ouverte à l'immigration

Les jeunes sont les seuls à vouloir tenter leur chance dans d'autres pays. Ils trouvent que l'immigration est le seul moyen pour leur réussite. Cette envie de partir est née chez eux avec le conflit et la fuite. « Nous sommes venus les mains vides ici, Nous ne sommes pas sûrs de nous en sortir. Nous devons plus travailler et gagner plus pour faire sortir nos parents de cette situation. Ce n'est pas possible de faire cela à Bamako, car il n'y a pas de travail. Les activités que nous menons ne sont pas si payantes que ça. »¹²⁷. Les raisons principales du départ restent donc les mêmes et tournent autour de la quête d'argent pour subvenir à leurs besoins et à ceux de la famille restée à Bamako.

Bien que le départ ne soit pas discuté avec les parents, de leur côté, ceux-ci approuvent l'idée, mieux, ils perçoivent cela comme la principale alternative pour sortir de cette situation. « Un jour toutes ses personnes de bonne foi se fatigueront ; ce n'est pas possible de compter sur des gens définitivement, il faut que nous-mêmes, nous levons, car c'est nous les concernés. »¹²⁸

IX.1.2. Pour réussir à partir il faut s'informer : Les réseaux d'échanges mis en place

Les jeunes de Sadia qui travaillent dans la ville se connaissent pratiquement tous. Le terrain privilégié pour mener leurs activités économiques reste le centre-ville, au marché. Bien qu'ils ne mènent pas les mêmes activités, certains font du thé pour le vendre, d'autres poussent des chariots et d'autres apprentis boucher etc. Ils trouvent le temps nécessaire pour échanger sur leur envie de départ. Aussi, ayant tissé des relations avec d'autres jeunes non déplacés faisant le même boulot, ils ont mis en place un réseau leur permettant de s'informer sur la situation et les conditions du départ ainsi que des difficultés qui peuvent en découler. Le marché devient non seulement un lieu où ils vendent, mais aussi un espace d'échange d'informations et de communication.

IX.2. Le choix de l'Europe ou des régions d'Afrique : des destinations qui varient d'un déplacé à un autre.

Les déplacés internes issus des conflits sont le plus souvent susceptibles de partir vers d'autres pays, que ce soit vers des pays occidentaux ou vers d'autres pays d'Afrique. Qu'il

¹²⁷ Ibidem

¹²⁸ Ali koita, Entretien réalisé en peul dans le camp de Niamana le 18/10/2021

s'agisse de l'un ou de l'autre, l'objectif recherché pour ces déplacés est de trouver une vie meilleure pour eux et pour leur famille restée dans les camps. Ce départ vers d'autres pays suppose déjà que ces déplacés sont encore en manque d'opportunités, mais aussi qu'ils sont des acteurs incontournables de leur propre développement.

Pour les entretiens réalisés sur le choix de la destination, deux groupes apparaissent le plus. Ceux qui souhaitent rejoindre l'Europe clandestinement et ceux qui sont tentés par d'autres régions d'Afrique, tels que la Guinée, la Côte d'Ivoire ou le Sénégal etc. Ces personnes sont en majorité des jeunes garçons entre la vingtaine et la trentaine et ne vivent plus dans le camp.

Par ailleurs, notons que certaines jeunes filles aspirent également rejoindre le groupe, même si leurs envies et leur motivation ne sont pas aussi prononcées que chez les garçons. Cela est certainement dû au manque de soutien des parents jugeant qu'elles sont vulnérables et supporteront moins les difficultés de la route.

IX.2.1. Migrer vers l'Europe

La migration internationale est une des migrations les plus médiatisées. Les migrants qui quittent l'Afrique vers les pays européens à la recherche de l'eldorado demeurent toujours dans les débats publics. Au Mali, la principale zone de provenance de ces migrants reste la région de Kayes¹²⁹. Cette migration, en majorité illégale et volontaire suit tout un mécanisme collectif et familial. Même avec le durcissement des frontières et la mise en place de nouvelles stratégies de lutte contre la migration clandestine, ces jeunes continuent d'une manière ou d'une autre à poursuivre ce rêve.

Différemment de cette forme de migration générationnelle, les populations déplacées de Niamana n'ont pas de famille dans ses endroits. Cependant, avec les réseaux développés avec d'autres jeunes à Bamako, ils espèrent sur une assistance de ces derniers une fois sur place. L'intention de « rentrer » est donc plus grande que ce qu'ils envisagent de faire réellement une fois entré : « ce qui est difficile, c'est de rentrer. Le reste peut être géré sur place. »¹³⁰.

¹²⁹ Nehara Feldman, Stéphanie Lima, Sandrine Mesplé-Somps. Processus migratoires et dynamiques sociales et politiques dans la région de Kayes au Mali : un nouveau regard pour de nouvelles tendances, dialogue. Consulté le 30/12/2021 [En ligne, URL_ <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03105638/document>]

¹³⁰ Boicar Traoré, entretien réalisé en peul et traduit en français le 17/10/2021 dans le camp de Niamana.

IX.2.2. Migrer vers d'autres régions d'Afrique : de déplacé interne au migrant économique

Pendant le conflit du centre, plusieurs déplacements ont été constatés. Si certains se sont déplacés dans des régions du Mali ainsi que dans la capitale, d'autres, après quelques jours d'errance, se sont réfugiés dans des sous régions d'Afrique. Pour les populations déplacées à Bamako, partir vers d'autres sous régions est envisageable. Si certains aspirent à un voyage vers l'Europe, d'autres pensent à rejoindre des pays tels que la Guinée, la Côte d'Ivoire ou encore le Sénégal. La plupart d'entre eux évoquent ce départ comme étant nécessaire voire obligatoire. Il faut croire que cette alternative de se rendre dans un autre pays d'Afrique ou ailleurs dépendrait aussi du temps envisagé pour le retour dans leur localité d'origine. Les principes directeurs, bien qu'ils ne soient pas contraignants, recommandent d'accorder le droit aux personnes déplacées internes de quitter le pays ou encore de demander l'asile dans un autre pays.¹³¹

Cependant, l'objectif de ces jeunes n'est pas de trouver refuge dans ces pays, mais plutôt de trouver un travail qui permettra de subvenir aux besoins des parents restés dans le camp et à leur propre besoin. Ce départ, sans le savoir, change d'une manière ou d'une autre le statut de ces jeunes. De déplacés internes, ils deviendront des migrants économiques aux yeux des textes juridiques sur la migration.

¹³¹ Principe 15

CONCLUSION

L'étude menée sur les populations réfugiées dans des camps à Bamako nous éclaire sur l'identité de ces personnes, longtemps perçues comme étant des étrangères. Elle montre comment ces personnes qui ont fui le conflit, arrivent à vivre dans un camp, en mettant en place des stratégies d'adaptation, d'insertion voire de survie. Elle est une analyse des textes juridiques en faveur des déplacés et de leur gestion pratique par l'Etat malien. Outre la constitution de février 1992 qui garantit un certain nombre de droits fondamentaux à tous les citoyens maliens, des textes plus spécifiques sur la protection des déplacés sont institués à savoir : les principes directeurs de l'ONU relatifs au déplacement des personnes à l'intérieur de leur propre pays et la convention de Kampala de 2009 qui fut ratifiée par le Mali. Au-delà de cela, le Mali a pris des initiatives plus endogènes, en mettant en place un comité de pilotage des sites à travers la décision N°2020-00471/DNDS-SG du 03 septembre 2020.

Cependant, malgré l'existence de ces instruments juridiques, les déplacés se trouvent dans de mauvaises conditions laissant croire que l'Etat malien ne joue pas pleinement son rôle de premier responsable comme le stipule les textes. Cela se traduit par : une absence de loi en faveur de ces déplacés, une insuffisance des moyens mis à leur disposition, une présence dans le camp de multiples acteurs d'aides qui sont devenus des substituts de l'Etat, une mauvaise condition de vie des personnes déplacées, tant sur le plan sanitaire, nutritionnel, financier etc. Des propos recueillis auprès des déplacés, se dégage à la fois un sentiment de colère et de méfiance vis-à-vis de cet Etat. Dans l'entendement de la plupart d'entre eux, au-delà de la lenteur de l'Etat dans ses actions, il aurait une part de responsabilité dans leur stigmatisation et dans le maintien de l'amalgame qui tourne autour de la question peule et djihad. Cette méfiance vis-à-vis de l'Etat s'est accrue avec la présence de ses agents sur les différents sites qui sont taxés de voler les aides reçues.

Les autorités étatiques qui se succèdent ont une vision floue de la prise en charge, de l'intégration ou encore du retour de la population déplacée à Bamako. De même, les ONG et associations qui interviennent manquent de coordination. Ce qui nous amène à dire qu'il y'a un énorme fossé entre les instruments juridiques en faveur des déplacés et leur application. Les déplacés trouvent des alternatives. Loin des stéréotypes leur mettant dans une position passive, et loin des textes juridiques dont ils ignorent le contenu et la portée, ils se révèlent être des acteurs incontournables de leur propre épanouissement, dans la mesure où ils créent ou insèrent des réseaux qu'ils jugent favorables à leur développement.

En dehors de ce travail effectué, il serait intéressant d'analyser en profondeur la légitimité des instruments juridiques et leur portée pour l'Etat malien.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages scientifiques

BEGAG, Azouz, 2003, *L'Intégration*, Paris, Le Cavalier Bleu Éditions, Coll. « Idées reçues ».

LASSAILY, Jacob et al, 1999, *déplacés et réfugiés : la mobilité sous contrainte*, Paris, édition de l'IRD.

LE COCONNIER, Marie-Laure et POMMIER, Bruno, 2012, *L'action humanitaire*, Paris, PUF, Coll. « Que sais-je ? », 128 p. [En ligne, consulté le 18/5/2021, URL-<https://www.cairn.info/l-action-humanitaire--9782130595007.htm>]

PEROUSE DE MONTCLOS, Marc-Antoine, 2018, *L'Afrique, nouvelle frontière du djihad ?* La découverte, Paris

Thèses et mémoires

DEMBÉLÉ, Samba, 2017, « Dynamique socio-spatiale de la ville de Bamako et environs », Thèse de doctorat en Géographie, sous la direction de Thierry Saint-Gérard, et la codirection d'Emmanuel Bonnet et Mamy Soumaré, Université de Caen Normandie, 357 p. [En ligne, consulté le 29/11/2021. URL – https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers19-04/010075426.pdf]

DIARRA, Ibrahima, 2019, « Conditions de vie des femmes déplacées du camp de Faladié », Mémoire de Licence générale de géographie, FHG-USSGB.

LANDRY, MALAP, HUGUES Alexandre, 2014, « La mise en œuvre du principe de non refoulement », Mémoire de DEA en Sciences politiques, Université de Yaoundé 2 [En ligne, consulté le 06/03/2021. URL – https://www.memoireonline.com/04/17/9764/m_La-mise-en-uvre-du-principe-de-non-refoulement6.html#google_vignette]

TCHOUBE MAKOUGOM, Christelle Flore, 2018 : « Changement climatique au Mali : impact de la sécheresse sur l'agriculture et stratégies d'adaptation. », Economies et finances, Université Clermont Auvergne [En ligne, consulté le 30/05/2022, URL- <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-02536502/document>]

Articles de revues et chapitres d'ouvrages

ADELKHAH, Fariba et MOUSSAOUI, Abderrahmane, 2009 : « Les mosquées. Espaces, institutions et pratiques », *Revue des mondes musulmans et de la méditerranée*. [En ligne, consulté le 29/09/2021, URL-<https://journals.openedition.org/remmm/6157>]

AKOKA, Karen, 2018, « Réfugiés ou migrants ? Les enjeux politiques d'une distinction juridique », *Nouvelle Revue de Psychologie*, n°25, pp. 15-30 [En ligne, consulté le 11/03/2021 URL-<https://www.cairn.info/revue-nouvelle-revue-de-psychosociologie-2018-1-page-15.htm>]

ALAGBE, Merick Freedy, 2016, « Les camps dans les crises humanitaires : l'envers du décor », *Observatoire des questions humanitaires* [En ligne, consulté le 13/08/2021, URL-<https://www.iris-france.org/wp-content/uploads/2016/09/Observatoire-humanitaire-Les-camps-dans-les-crisis-humanitaires-NE-1.pdf>]

BAH KONARE, Dougoukolo Alpha Oumar, 2019, « Peuls et Dogons dans la tourmente au Mali : histoire d'une longue relation ambivalente », *The Conversation* [En ligne, consulté le 07/08/2021 ; URL-<https://theconversation.com/peuls-et-dogons-dans-la-tourmente-au-mali-histoire-dune-longue-relation-ambivalente-114396>]

ANTIL Alain, BERTOSSI Christophe, MAGNANI Victor *et al.* 2016, « Migrations : logiques africaines », *Politique étrangère*, /1 (Printemps), p. 11-23. [En ligne, consulté le 11/6/2022 URL-<https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2016-1-page-11.htm>

BOTTE, Roger et SCHMITZ, Jean, 1994, « Paradoxes identitaires », *Cahiers d'études africaines*, vol. 34, n°133-135, « L'archipel peul », pp. 7-22. [En ligne, consulté le 29/11/2021. URL-https://www.persee.fr/doc/cea_0008-0055_1994_num_34_133_2037]

BOURGEOU, André, 2020, « Le djihad armé d'Amadou Koufa (Mali central) », *Recherches internationales*, n°117, pp. 95-116 [En ligne, consulté le 07/08/2021, URL-https://www.recherches-internationales.fr/RI117/RI117_Bourgeot.pdf]

CLOCHARD Olivier, GASTAUT Yvan et SCHOR Ralph, 2004 : « Les camps d'étrangers depuis 1938 : continuité et adaptations », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 20, n°2, pp 57-87 [En ligne, consulté le 14/08/2021, URL-<https://journals.openedition.org/remi/968>]

COUPRIE, Sonia, 2012, « Le management stratégique des ONG ou la quête de légitimité », *Monde en Développement*, n°159, pp. 59 à 72. [En ligne, consulté le 15/5/2021, URL-<https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2012-3-page-59.htm>]

DANA, Madalina, 2012, « Le « centre » et la « périphérie » en question : deux concepts à revoir pour les diasporas », *Pallas*, numéro 89. [En ligne, consulté le 13/08/2021, URL-<https://journals.openedition.org/Pallas/736>]

ELBERS, Willem et ARTS, Bas, 2011, « Comment joindre les deux bouts : les réponses stratégiques des ONG du Sud aux conditions imposées par les bailleurs de fonds », *Revue Internationale des Sciences Administratives*, vol. 77, n°4, pp. 743-764. [En ligne, consulté le 19/4/2021. URL-<https://www.cairn.info/revue-internationale-des-sciences-administratives-2011-4-page-743.htmur?Contenu=article>]

FONTAINE, Jacques, 2013, « crise malienne : quelques clefs pour comprendre. », in « confluences Méditerranée », *Le Harmattan*, numéro 85, pp 191 à 207 [En ligne, consulté le 15/05/ 2022, URL-<https://www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2013-2-page-191.htm>]

Foucher Michelle. « L’Arc de crise, approche française des conflits, 2012, (The art of Crisis, a French approach to conflicts). », In : *Bulletin de l'Association de géographes français, Risques et conflits*. pp. 6-17, [En ligne, consulté le 29/05/2022, URL-https://www.persee.fr/doc/bagf_0004-5322_2012_num_89_1_8241]

GLASMAN, Joël, 2020, « L’invention de l’impartialité : histoire d’un principe humanitaire, entre raisons juridique, stratégique et algorithmique », *Alternatives Humanitaires*, n°15. [En ligne, consulté le 16/04/2021. URL-<http://alternatives-humanitaires.org/fr/2020/11/13/linvention-de-limpartialite-histoire-dun-principe-humanitaire-entre-raisons-juridique-strategique-et-algorithmique/>]

HOLDER, Gilles, 2013 : « « Mon pays S.A. » : un certain retour sur la démocratie exemplaire du Mali et sa déraison islamique. », Centre de recherche international, sciences Po [En ligne, consulté le 29-05- 2022, URL-<https://www.sciencespo.fr/ceri/fr/content/dossiersduceri/mon-pays-sa-un-certain-retour-sur-la-democratie-exemplaire-du-mali-et-sa-deraison-islamiquecd58.html?d02>]

HOLDER, Gilles, SANGARE Bokar, ANTOULY, Julien. 2021 : « Le djihad dans le centre du Mali : lutte de classes, révolte sociale ou révolution du monde peul ? », *the conversation* [En ligne, consulté le 10 mai 2022, URL-<https://theconversation.com/le-djihad-dans-le-centre-du-mali-lutte-de-classes-revolte-sociale-ou-revolution-du-monde-peul-168091>]

JIMENEZ-DAMARY Cecilia, 2018 « Vingt ans de Principes directeurs : bâtir la solidarité, renforcer l'engagement », *Migration Forcées* n°5 [En ligne, consulté le 27/10/2022, URL-<https://www.fmreview.org/fr/Principesdirecteurs20/jimenezdamary>]

KERVELLA-MANSARE, Yassine, 2017, « Les Peuls : un peuple en réseau », in C.Gauvrat (dir.), *Appartenances et pratiques des réseaux*, Edition du Comité des travaux historiques et scientifique. [En ligne, consulté le 01/09/2021, URL-<https://books.openedition.org/cths/14802>]

KHELLIL, Mohand, 2005, « Chap. – Nation et intégration », in M. Khellil, *Sociologie de l'intégration* – Paris, PUF, Coll. « Que sais-je ? », pp. 9-23. [En ligne, consulté le 06/10/2021, URL-<https://www.cairn.info/sociologie-de-l-integration--9782130552604-page-3.htm>]

LOBRY, Dorothée, 2012, « Une étude juridique des crises humanitaires résultant de catastrophes climatiques : l'exemple du continent africain », *Cahiers d'outre-mer* n°260, « L'Afrique face aux changements climatiques », pp. 537-553 [En ligne, consulté le 19/03/2021, URL-<https://doi.org/10.4000/com.6741>]

PECOUD, Antoine et GRANGE, Mariette, 2018, « les dilemmes de l'Organisation internationale pour les migrations », *The Conversations* [En ligne, consulté le 17/06/2022, URL-<https://theconversation.com/les-dilemmes-de-lorganisation-internationale-pour-les-migrations-99170>]

PÉROUSE DE MONTCLOS, Marc-Antoine, 2008, « Marges urbaines et migrations forcées : les réfugiés à l'épreuve des camps en Afrique de l'est », *Autrepart*, n°45, pp 191-205. [En ligne, consulté le 13/08/2021, URL-<https://www.cairn.info/revue-autrepart-2008-1-page-191.htm>]

PÉROUSE DE MONTCLOS, Marc-Antoine, 2006, « de l'impartialité des humanitaires et de leur perception par les bénéficiaires : les enjeux politiques de l'aide internationale au Burundi », *Autrepart* n° 39, pp. 39-57. [En ligne, consulté le 17/4/2021, URL-<https://www.cairn.info/revue-autrepart-2006-3-page-39.htm>]

PERROULAZ, Gérard, 2004, « Le rôle des ONG dans la politique de développement : forces et limites, légitimité et contrôle », in « les ONG se développent : rôles et perspectives », *Annuaire suisse de politique de développement*, *Open Edition Journal*, n° 23-2, pp 9-24 [En ligne, consulté le 14/05/2021, URL-<https://journals.openedition.org/aspd/446>]

RHEIN, Catherine, 2003/3 : « Intégration sociale, intégration spatiale » dans *L'Espace géographique*, tomes 31, pages 193 à 207. [En ligne, consulté le 04/10/2021, URL-<https://www.cairn.info/revue-espace-geographique-2002-3-page-193.htm>See]

RODET, Marie, « Mémoires de l'esclavage dans la région de Kayes, histoire d'une disparition », Cahiers d'études africaines [En ligne, consulté le 30/05/2022, URL-http://journals.openedition.org/etudes_africaines/15854 ; DOI : 10.4000/etudesaficaines.15854]

ROY, Alexis, 2010, « Mali : instrumentalisation de la « société civile », *Alternatives sud*, vol. 17-2010 / 111. [En ligne, consulté le 12/4/2021 URL-<https://www.cetri.be/IMG/pdf/Mali.pdf>]

RANDAL, Sara, 1998, « Randall Sara. Un exemple sahélien : sécheresse et déplacements à Douentza (Mali) ». In : *Espace, populations, sociétés*. « Populations et environnement dans le monde aride - Populations and the Environment in Arid Countries. » pp. 67-81. [En ligne, consulté le 30/05/2022, URL-https://www.persee.fr/doc/espos_0755-7809_1998_num_16_1_1823]

SANDOR, Adam & CAMPANA, Aurélie, 2019 : « Les groupes djihadistes au Mali, entre violence, recherche de légitimité et politiques locales, Canadian Journal of African Studies / Revue canadienne des études africaines, pp 415-430, [En ligne, consulté le 18/5/ 2022, URL-<https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/00083968.2019.1667838>]

SCANDELLARI, Thomas, 2018 : « Définition d'un concept-clé » dans *Politiques d'intégration et de lutte contre les exclusions*, pp.3-39 [En ligne, consulté le 06/10/2021, URL-<https://www.cairn.info/politiques-d-integration-et-de-lutte-contre-les--9782100781119-page-3.htm>]

THÉRA, Kassoum, 2021 « Centre Mabilé de Sogoniko : Des déplacés internes dénoncent la gestion opaque de l'aide destinée aux pensionnaires : la directrice régionale du développement social dénonce une campagne de dénigrement », Maliweb.net [En ligne, consulté le 15/05/2021, URL-<https://www.maliweb.net/societe/centre-mabile-de-sogoniko-des-deplaces-internes-denoncent-la-gestion-2915242.html>]

VILLIEN-ROSSI, Marie-Louise, 1963, « Bamako, capitale du Mali », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n°64, pp 379-393. [En ligne, consulté le 04/11/2021. URL-https://www.persee.fr/doc/caoum_0373-5834_1963_num_16_64_2314]

WILLAIME, Jean-Paul, 2003, « la religion : un lien social articulé au don », *Revue du Mauss*, Vol. 2, n°22, pp. 248-269. [En ligne, consulté le 30/09/202. URL-
<https://www.cairn.info/revue-du-mauss-2003-2-page-248.htm>]

Documentations institutionnelles

BRONI, Axel, 2015, « La protection des personnes déplacées en Afrique : nouvelle dimension de sécurité humaine [En ligne, consulté le 08/02/2021 URL-<https://www.unilim.fr/iirco/2015/10/21/axel-broni-la-protection-des-personnes-deplacees-en-afrique-nouvelle-dimension-de-securite-humaine/>]

CICR, 1998, « Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays », Revue internationale de la Croix-Rouge. [En ligne, consulté le 06/03/2021, URL-<https://www.icrc.org/fr/doc/resources/documents/misc/5fzf6z.htm>]

Direction nationale du développement social, « matrice de suivi des déplacements, juillet 2021 », En ligne, consulté le 12 septembre 2021. URL – file:///C:/Users/HP/AppData/Local/Temp/DTM_JUILLET_2021.pdf HCDH, 2002 « Protocole relatif au statut des réfugiés du 31 janvier 1967 », [En ligne, consulté le 01/03/2021 ; URL-<https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/protocol-relating-status-refugees>]

Gouvernement de la république du Mali, 2015 : « Accord pour la Paix et la Réconciliation issu du processus d'Alger », chapitre 15 relatif aux questions humanitaires, p32. [En ligne, consulté le 30/3/2021, URL- <https://www.peaceagreements.org/viewdocument/2059>]

IDMC, 2013 « la convention de Kampala, un an après : avancées et perspectives », [En ligne, consulté le 18/03/2021, URL-<https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/kampala-convention-progress-report-2013-fr.pdf>]

Rapport du gouvernement du Mali, 2019 : « Evaluation rapide des Dommages, des Pertes et des Besoins post-inondation à Bamako » ; [En ligne, consulté le 31/3/2021 URL-https://www.gfdrr.org/sites/default/files/publication/4_BAMAKO_Rapid%20PDNA_LOW_RES_FINAL.pdf]

UNFPA, 2018, « Rapport de mission : évaluation des besoins des personnes déplacées internes à Niamana, commune de Kalabankoro, cercle de Kati, région de Koulikoro », [En ligne, consulté le 18/08/2021, URL – https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/181228_rapport_de_la_mission_devaluation_des_besoins_des_pdi_de_niamana_vf.pdf]

UNHCR, 1992, « Guide des procédures et critères à appliquer pour déterminer le statut de réfugié au regard de la Convention de 1951 et du Protocole de 1967 relatifs au statut des

réfugié », [En ligne, consulté le 18/10/2022, URL-<https://www.unhcr.org/fr/publications/legal/4ad2f7fa383/guide-procedures-criteres-appliquer-determiner-statut-refugie-regard-convention.html>]

UNHCR, 2021-2022, « Convention de l’OUA régissant les aspects propres aux problèmes des Réfugiés en Afrique » [En ligne, consulté le 06/03/2021, URL-<https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?Reldoc=y&docid=488f08be2>]

UNHCR, 1979, réédité en 1992 « Guide des procédures et critères à appliquer pour déterminer le statut de réfugié au regard de la Convention de 1951 et du Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés ». [En ligne, consulté le 01/03/2021, URL-<https://www.unhcr.org/fr/publications/legal/4ad2f7fa383/guide-procedures-criteres-appliquer-determiner-statut-refugie-regard-convention.html>]

UNHCR Suisse, 2021« La convention relative au statut des réfugiés [En ligne, consulté le 27/02/2021 URL-<https://www.unhcr.org/dach/ch-fr/en-bref/mandat/la-convention>]

UNHCR, 2018, « réfugiés, demandeurs d’asile et migrants : quelles différences ? » [En ligne, consulté le 06/03/2021, URL-https://www.unhcr.org/dach/wp-content/uploads/sites/27/2018/05/CH_Karten_CH_Franzoesisch_WEB.pdf]

UNHCR/Mali, 2017 « Examen du cadre normatif et institutionnel malien relatif à la protection des personnes déplacées à l’intérieur du Mali » p :60 [En ligne, consulté le 29/3/2021. URL-https://www.globalprotectioncluster.org/_assets/files/field_protection_clusters/Mali/files/mali-normative-framework-fr.pdf]

WENDY, Williams, 2019, « Frontières en évolution : la crise des déplacements de population en Afrique et ses conséquences sur la sécurité », Centre d’études stratégique de l’Afrique, 70 p. [En ligne, consulté le 19/11/2021. URL-<https://africacenter.org/wp-content/uploads/2020/01/ARP08FR-Frontieres-en-evolution-La-crise-des-deplacements-de-population-en-Afrique-et-ses-consequences-sur-la-securite.pdf>]

SOURCES DES PHOTOS

Cattani, Michèle, 2020 :« Déplacés, réfugiés, confinés, le calvaire des habitants du centre du Mali[En ligne, consulté le 22/ 08/2021, URL

https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/societe-africaine/deplaces-refugies-confinés-le-calvaire-des-habitants-du-centre-du-mali_3914447.html]

DIAMOUTENE Abdourahamane, 2019, « Cérémonie de lancement de l'opération d'appui aux déplacés du Centre Mabilé par le Haut Conseil Islamique du Mali (HCIM) », En ligne, consulté le 18 juillet 2020, URL-<http://www.sante.gov.ml/index.php/actualites/item/3349-michel-hamala-sidibe-au-president-du-hcim-a-travers-votre-faitiere-on-voit-que-le-mali-est-un-pays-de-partage>]

LONGARI, Marco, 2019 : « Mali fulani conflict », [En ligne, URL_ <https://www.gettyimages.ie/detail/news-photo/this-picture-taken-on-july-5-2019-shows-the-mosque-of-the-news-photo/1180015486?adppopup=true>]

REMMENE, Nicolas, « Mali : les déplacés de Sadia (centre) à Bamako », photographies [En ligne, consulté le 27/08/2021, <http://www.nicolasremene.com/-/galleries/galleries/mali-les-deplaces-de-sadia-centre-a-bamako/-/medias/84e6001b-6383-41dc-bd6a-65db62b4044b-le-camp-des-deplaces-du-village-de-sadia-a-bamako-mali>]

LISTE DES PHOTOS ET FIGURES

Graphique 1 : évolution du nombre de personnes déplacées de septembre 2012 à juillet 2021.....	12
Figure 2 : carte des Etats signataires de la convention de 1951, relative au statut des réfugiés, compilée par l'UNHCR	20
Figure 3 carte sur l'état de signatures et de ratifications/adhésions de la convention de Kampala	27
Figure 4 : Déplacement interne : développements en matière de lois et de politiques Nationales.....	28
Photo 1 : carte de localisation du centre Mabilé.....	33
Photo 2 : cérémonie de lancement de l'opération d'appui aux déplacés du centre Mabilé par le haut conseil islamique.....	34
Photo 3 : le village de Sadia-peul rasé, excepté la mosquée.....	55
Photo 4 : vue du camp de Niamana.....	60
Photo 5 : vue du camp de Faladié.....	63
Photo 6 : une femme en train de laver les toilettes communes du camp de déplacés De Sénou.....	64
Photo 6 – Une femme en train de laver les toilettes communes du camp de déplacés	
Photo 7 : une femme, cheffe de ménage, faisant la vaisselle derrière son habitat.....	65
Photo8 : les jeunes femmes du camp s'attèlent pour la rupture du jeune.....	75
Photo9 la distribution du repas au camp de Niamana.....	77
Photo 10 : les latrines du camp de Niamana.....	79
Photo 11 : vue de l'intérieur d'une tente du camp de Niamana	80
Photo 12 : manifestations d'associations peules contre les violences communautaires.....	84

Photo 13 : une sexagénaire recyclant des bidons vides pour la vente.....	90
Photo 14 l'école du camp, construite par le conseil d'appui pour L'éducation à la base (CAEB)	92
Photo 15 : des femmes qui s'attèlent pour la rupture du jeun	94
Photo 16 : une femme portant sur un genou son enfant atteint de malnutrition.....	97

ANNEXES

Annexe 1

I. Guide d'entretien à l'endroit des déplacés du camps de Niamana

I.1 Identification de la personne

Nom et prénom

Age et situation matrimoniale

Localité d'origine

Lieu de résidence

I.2 itinéraire des déplacés

a) la vie menée avant le conflit

b) la narration du conflit

c) les causes et les conséquences du conflit

d) les premières stratégies mises en place pour survivre après le conflit

I.3 la question de la vie dans le camp

a) les conditions de vie dans le camp

b) l'organisation domestique du camp

c) la perception des déplacés sur leur situation et sur la vie du camp

I.4 les réseaux développés dans le camp

a) les activités économiques menées dans le camp et hors camp

b) le rapport des déplacés avec le voisinage et avec la ville

II Questionnaire adressé aux imams des mosquées aux alentours du camp

II.1 identification

Nom et prénom

Lieu de résidence

Lieu d'enquête

II.2 Questions

1) Quelle est l'année de création de la mosquée ?

2) Quelle est la tendance religieuse de la mosquée ?

3) Connaissez-vous bien le camp de déplacés de Niamana ?

4) Quels sont vos rapports avec ce camp ?

- 5) Comment vous percevez les déplacés et quels est votre avis sur leur implantation à Bamako

III. Questions adressées aux agents de l'Etat en service au centre Mabilé

III.1 identification

Nom et prénom

Lieu de résidence

Lieu d'enquête

Profession

Statut matrimonial

Age

III.2 questions

- 1 A quel moment les déplacés sont venus au centre Mabilé ?
 - 2 Pourquoi le centre Mabilé a été choisi par l'Etat pour abriter les déplacés
 - 3 Quelles sont vos activités quotidiennes dans le centre ?
 - 4 Comment se fait la distribution des aides que vous recevez ?
 - 5 Quels sont vos rapports avec les déplacés ?
 - 6 Quels sont vos rapports avec les ONG, associations et d'autres personnes qui viennent fournir leur aide ?
- Quel est votre sentiment sur le travail que vous effectué ?

Annexes 3 : quelques photos prises sur le terrain



Enquête au camp de Sénou



Enquête au camp de Niamana



Une femme déplacée exhibant un pagne reçu d'une donatrice au camp de Niamana



Camp de Sénou: une femme assise devant sa paillotte



Camp de Sénou



Fillette déplacée du camp de Sénou



Le nouveau robinet installé au camp de Niamana par Solidarité internationale